



Nations Unies

Rapport financier et états financiers vérifiés

**pour l'exercice de 12 mois allant
du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003**

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume II
Opérations de maintien de la paix
des Nations Unies**

**Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-huitième session
Supplément N° 5 (A/58/5)**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-huitième session
Supplément N° 5 (A/58/5)

Rapport financier et états financiers vérifiés

**pour l'exercice de 12 mois allant
du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003**

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume II
Opérations de maintien de la paix
des Nations Unies**



Nations Unies • New York, 2004

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations.....		xi
Lettres d'envoi.....		xiii
I. Opérations de maintien de la paix : rapport financier pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003	1-16	1
A. Introduction.....	1	1
B. Situation financière.....	2-4	1
C. Contributions mises en recouvrement.....	5-6	2
D. Dépenses.....	7-8	3
E. Contributions non acquittées.....	9-10	4
F. Position de liquidité.....	11-12	6
G. Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix.....	13	7
H. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.....	14	8
I. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.....	15	8
J. Missions achevées.....	16	8
Annexe		
Informations complémentaires.....		9
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes.....	1-280	10
A. Introduction.....	1-13	12
1. Recommandations antérieures non intégralement appliquées.....	10-11	13
2. Principales recommandations.....	12-13	14
B. Questions financières.....	14-66	15
1. Situation financière.....	14-23	15
2. Normes comptables du système des Nations Unies.....	24	19
3. Présentation des états financiers.....	25-27	19
4. Procédures d'allocation de crédits.....	28-36	19
5. Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix.....	37-38	22
6. Passif éventuel.....	39	22

7.	Charges relatives aux prestations payables aux fonctionnaires qui cessent le service et aux retraités	40	22
8.	Fonds d'affectation spéciale pour les opérations de maintien de la paix	41-45	22
9.	Matériel durable	46-54	23
10.	Comptes créditeurs	55-56	28
11.	Comptes débiteurs	57-60	29
12.	Contributions volontaires à recevoir	61-65	30
13.	Passation de pertes de numéraires, de créances et de biens par profits et pertes	66	30
C.	Questions relatives à la gestion	67-279	31
1.	Stocks stratégiques	67-99	31
2.	Budgétisation axée sur les résultats	100-116	38
3.	Opérations aériennes	117-157	41
4.	Passation de marchés et gestion des contrats	158-199	49
5.	Bureaux des opérations de maintien de la paix	200-201	57
6.	Matériel appartenant aux contingents	202-218	58
7.	Assurance du parc automobile	219-223	61
8.	Projets à effet rapide	224-230	61
9.	Gestion des ressources humaines	231-243	63
10.	Formation	244-260	65
11.	Stratégie en matière de technologies de l'information et des communications	261-263	67
12.	Liquidation des missions	264-274	68
13.	Cas de fraude ou de fraude présumée	275-277	70
14.	Versements à titre gracieux	278-279	71
D.	Remerciements	280	71
	Annexe		
I.	Liste des missions dont les comptes ont été vérifiés		72
II	État de l'application des recommandations portant sur l'exercice clos le 30 juin 2002 (A/57/5, vol. II)		74
III.	Opinion des commissaires aux comptes		75
IV.	Attestation du Contrôleur		76

V. États financiers pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003	77
État I. Opérations de maintien de la paix : état récapitulatif : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et des soldes des fonds	77
Tableau 1.1. Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état récapitulatif : état au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 afférentes aux opérations en cours	78
État II. Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état récapitulatif : état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds	80
État III. État récapitulatif des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état au 30 juin 2003 des flux nets de trésorerie de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003	82
Opérations de maintien de la paix en cours	
État IV. Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	84
Tableau 4.1. Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) : état au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003	87
État V. Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	88
Tableau 5.1. Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) : état au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003	91
État VI. Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	92
Tableau 6.1. Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) : état au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003	95
État VII. Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	96
Tableau 7.1. Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) : état au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003	98

État VIII. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	99
Tableau 8.1. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) : état au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003	102
État IX. Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	103
Tableau 9.1. Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) : état au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003	105
État X. Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	106
Tableau 10.1. Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) : état au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003	108
État XI. Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	109
Tableau 11.1. Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) : état au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003	111
État XII. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	112
Tableau 12.1. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) : état au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003	114
État XIII. Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	115
Tableau 13.1. Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) : état au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003	118

État XIV. Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)/ Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	119
Tableau 14.1. Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)/Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) : état au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003	122
État XV. Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	123
Tableau 15.1. Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) : état au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003	125
État XVI. Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 13 mai 2003 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	126
Tableau 16.1. Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) : état au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice allant du 13 mai 2003 au 30 juin 2003	128
Compte spéciaux	
État XVII. Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif et des réserves et du solde du fonds	129
État XVIII. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	131
Tableau 18.1. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix : état au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003	133
État XIX. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	134
Tableau 19.1. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi) : état au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003	137
Opérations de maintien de la paix terminées	
État XX. Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 16 décembre 1994 au 15 mai 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	138

État XXI. Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 1er juillet 1996 au 15 mars 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	140
État XXII. Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 avril 1998 au 15 février 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	142
État XXIII. Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 3 janvier 1989 au 26 février 1999 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds.	144
Tableau 23.1. Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM) : état au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003	146
État XXIV. Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 1er janvier 1996 au 15 octobre 1999 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	147
État XXV. Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 1er janvier 1996 au 30 novembre 1998 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	149
État XXVI. Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 22 septembre 1993 au 30 juin 1998 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	151
État XXVII. Forces de paix des Nations Unies (FPNU) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 12 janvier 1992 au 30 juin 1997 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds.	153
État XXVIII. Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 février au 31 mai 1997 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	156
État XXIX. Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 23 septembre 1993 au 31 juillet 1996 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	158

État XXX. Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 22 juin 1993 au 19 avril 1996 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	161
État XXXI. Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 7 novembre 1989 au 31 mai 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	163
État XXXII. Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 octobre 1992 au 31 mars 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	165
État XXXIII. Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 1er mai 1992 au 28 février 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	167
État XXXIV. Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge (UNMLT) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 novembre 1993 au 15 novembre 1994 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	169
État XXXV. Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 1er novembre 1991 au 31 mars 1994 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	171
État XXXVI. Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 1er avril 1988 au 30 juin 1991 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	173
État XXXVII. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 9 août 1988 au 31 mars 1991 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	175
État XXXVIII. Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) (1956) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 5 novembre 1956 au 30 juin 1967 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	177
État XXXIX. Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC) : état au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 14 juillet 1960 au 30 juin 1964 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	179
Notes relatives aux états financiers des opérations de maintien de la paix (exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003)	181

Annexes

I. Opérations de maintien de la paix financées au moyen du budget ordinaire : utilisations par principaux objets de dépense des crédits ouverts pour la période de dix-huit mois terminée le 30 juin 2003	193
II. Activités liées à des opérations de maintien de la paix, financées à l'aide de fonds d'affectation spéciale : état des recettes, des dépenses, des réserves et des soldes des fonds au 30 juin 2003	194

Abréviations

APRONUC	Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge
ATNUSO	Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental
ATNUTO	Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement
FORDEPRENU	Force de déploiement préventif des Nations Unies
FORPRONU	Force de protection des Nations Unies
FPNU	Forces de paix des Nations Unies
FUNU	Force d'urgence des Nations Unies
GANUPT	Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition
GOMNUII	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq
MANUH	Mission d'appui des Nations Unies en Haïti
MANUTO	Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental
MINUAR	Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda
MINUBH	Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine
MINUCI	Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUGUA	Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala
MINUHA	Mission des Nations Unies en Haïti
MINUK	Mission des Nations Unies au Kosovo
MINURCA	Mission des Nations Unies en République centrafricaine
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUSIL	Mission des Nations Unies en Sierra Leone
MINUTO	Mission des Nations Unies au Timor oriental
MIPONUH	Mission de police civile des Nations Unies en Haïti

MIPRENUC	Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge
MITNUH	Mission de transition des Nations Unies en Haïti
MONUA	Mission d'observation des Nations Unies en Angola
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
MONUG	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
MONUIK	Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït
MONUL	Mission d'observation des Nations Unies au Libéria
MONUOR	Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda
MONUSIL	Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone
MONUT	Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan
ONUC	Opération des Nations Unies au Congo
ONUCA	Groupe d'observation des Nations Unies en Amérique centrale
ONUMOZ	Opération des Nations Unies au Mozambique
ONUSAL	Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador
ONUSOM	Opération des Nations Unies en Somalie
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
UNAVEM	Mission de vérification des Nations Unies en Angola
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
UNMLT	Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

Lettres d'envoi

Le 26 septembre 2003

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 6.5 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et certifiés exacts par le Contrôleur.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Le Secrétaire général
(Signé) Kofi A. **Annan**

Monsieur Francois Logerot
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
New York

Le 30 janvier 2004

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2003, qui ont été soumis par le Secrétaire général. Le Comité des commissaires aux comptes les a examinés et son opinion est jointe auxdits états.

Vous trouverez également ci-joint le rapport du Comité relatif à ces comptes.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
et Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Monsieur le Président de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

Chapitre premier

Opérations de maintien de la paix : rapport financier pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

A. Introduction

1. Le Secrétaire général a l'honneur de présenter ci-après son rapport financier sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003. Ces comptes comprennent des états récapitulatifs ainsi que les états financiers de chacune des missions de maintien de la paix en cours ou achevées. En outre, des informations concernant les missions financées au moyen du budget ordinaire et les fonds d'affectation spéciale relatifs à des opérations de maintien de la paix sont présentées dans les annexes à ces états.

B. Situation financière

2. Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble de la situation financière.

	<i>2003</i> <i>(millions de</i> <i>dollars É.-U.)</i>	<i>2002</i> <i>(millions de</i> <i>dollars É.-U.)</i>	<i>Variation</i> <i>(pourcentage)</i>
Montant total des contributions mises en recouvrement	2 519,2	2 679,9	-6
Montant total des dépenses	2 500,8	2 571,6	-3
Contributions mises en recouvrement non acquittées :			
Missions en cours	508,3	662,2	-23
Missions achevées	530,7	586,7	-10
Fonds de réserve, compte d'appui, Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	38,6	-	*
Total	1 077,6	1 248,9	-14
Disponibilités :			
Missions en cours	1 045,9	1 049,4	-
Missions achevées	381,0	469,6	-19
Fonds de réserve, compte d'appui, Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	290,5	212,0	37
Total	1 717,4	1 731,0	-1
Montant total du passif :			
Missions en cours	1 058,1	1 175,7	-10
Missions achevées	346,5	334,6	4

	2003 <i>(millions de dollars É.-U.)</i>	2002 <i>(millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Variation (pourcentage)</i>
Fonds de réserve, compte d'appui, Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	72,6	16,9	330
Total	1 477,2	1 527,2	-3
Excédent/(déficit) de trésorerie :			
Missions en cours	(12,2)	(126,3)	90
Missions achevées	34,5	135,0	-74
Fonds de réserve, compte d'appui, Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	217,9	195,1	12
Total	240,2	203,8	18

* Écart non significatif.

3. Le niveau global des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est resté relativement stable au cours de l'exercice financier considéré. Des opérations ont été renforcées dans la région de l'Afrique, à commencer par la MONUC. Dans le même temps, les activités d'un certain nombre de missions ont été réduites, conformément aux décisions prises par le Conseil de sécurité, et la MINUBH a été liquidée.

4. La situation financière globale des opérations de maintien de la paix n'a guère évolué par rapport à l'exercice précédent, les disponibilités des missions en cours augmentant alors que celles des missions achevées diminuaient. Le montant des contributions non acquittées a été ramené de 662,2 millions à 508,3 millions de dollars, soit une diminution de 23 %. Il a ainsi été possible de rembourser plus tôt que prévu aux pays fournissant des contingents des sommes dues au titre des missions en cours. Par ailleurs, les disponibilités des missions achevées ayant diminué, conformément aux décisions de l'Assemblée générale, les fonds ont été utilisés pour financer les stocks de matériel stratégique et un montant de 84,4 millions de dollars a été restitué aux États Membres.

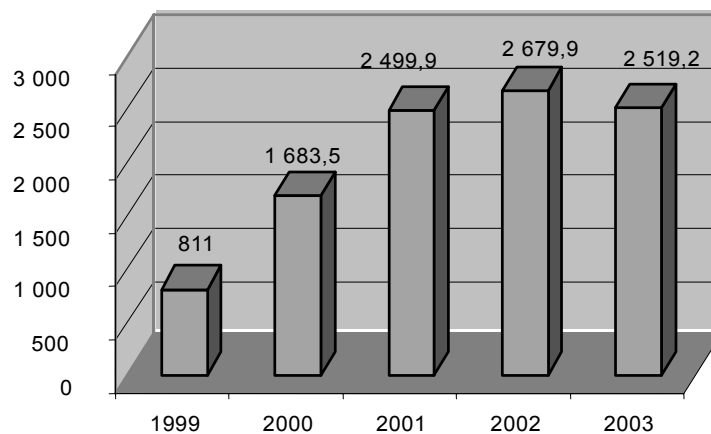
C. Contributions mises en recouvrement

5. Au cours de l'exercice financier 2002/03, le montant des contributions mises en recouvrement pour financer la FINUL, la MINURSO, la MINUSIL, la MINUK et l'ATNUTO/MANUTO a été moins élevé que pendant l'exercice précédent car les activités de ces missions ont été réduites. En revanche, les contributions demandées pour la MONUC ont augmenté, en raison du renforcement des effectifs militaires autorisés. Le montant global des contributions mises en recouvrement a diminué au total de 6 %, en étant ramené de 2 679 900 000 à 2 519 200 000.

6. La figure 1 indique l'évolution du montant des contributions mises en recouvrement pour les opérations de maintien de la paix au cours l'exercice considéré et des quatre exercices précédents.

Figure 1
**Contributions mises en recouvrement pour les opérations de maintien de la paix
des Nations Unies**

(En millions de dollars des États-Unis)

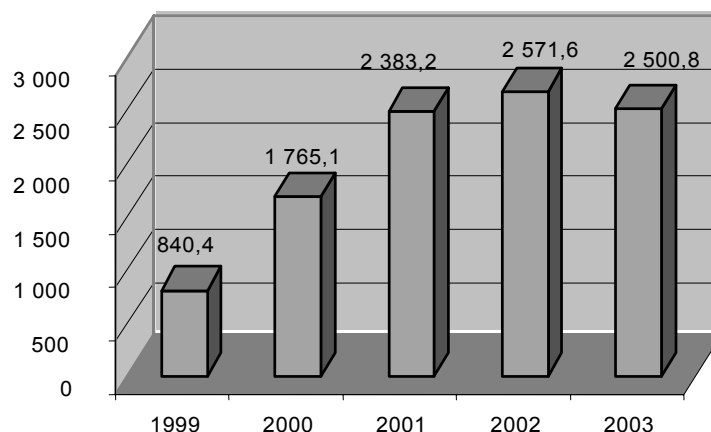


D. Dépenses

7. Le montant total des dépenses a été ramené de 2 571 600 000 au 30 juin 2002 à 2 500 800 000 au 30 juin 2003, soit une diminution de 3 %. La diminution globale des dépenses s'explique par la réduction des opérations d'un certain nombre de missions (FINUL, MONUIK, MINUSIL, MINUK et ATNUTO/MANUTO) et par la fin du mandat de la MINUBH, les économies étant contrebalancées par l'augmentation des dépenses de la MONUC.

8. La figure 2 indique l'évolution du montant total des dépenses engagées au titre de l'ensemble des missions de maintien de la paix au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2003 et des quatre exercices précédents.

Figure 2
Dépenses des opérations de maintien de la paix des Nations Unies
 (En millions de dollars des États-Unis)



E. Contributions non acquittées

9. Le tableau 1 fait apparaître le montant des contributions non acquittées pour chacune des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à la fin de l'exercice considéré et des quatre exercices précédents.

10. On constatera avec satisfaction que le montant des contributions non acquittées pour la plupart des missions en cours a continué à baisser au cours de l'exercice considéré, avec une diminution globale de 23 %. Le montant des contributions non acquittées se rapportant à des missions achevées a également diminué, surtout en ce qui concerne les Forces de paix des Nations Unies (FPNU). Toutefois, des contributions d'un montant de 38,5 millions de dollars, mises en recouvrement pour financer les stocks de matériel stratégique de la Base de soutien logistique, n'avaient pas encore été acquittées en fin d'exercice.

Tableau I.1
Contributions non acquittées
 (En millions de dollars des États-Unis)

Mission	30 juin 1999	30 juin 2000	30 juin 2001	30 juin 2002	30 juin 2003
UNFICYP	17,4	18,0	18,3	13,7	13,7
FNUOD/FUNU	14,7	15,1	14,4	15,4	14,1
FINUL	108,6	111,6	165,6	84,3	71,8
MONUIK	10,4	11,6	13,5	12,2	9,6
MINURSO	54,8	76,7	90,0	48,5	41,6
MINUBH	35,6	44,7	50,2	53,4	46,5
MONUG	8,0	12,1	12,5	6,5	8,0

<i>Mission</i>	<i>30 juin 1999</i>	<i>30 juin 2000</i>	<i>30 juin 2001</i>	<i>30 juin 2002</i>	<i>30 juin 2003</i>
MINUSIL/MONUSIL	4,5	135,3	243,9	141,1	93,7
MINUK	–	93,7	120,1	48,7	51,4
MONUC	–	165,2	118,1	94,3	56,1
ATNUTO/MANUTO	–	171,7	190,0	110,7	74,1
MINUEE	–	–	121,0	33,4	27,7
Total partiel – Missions en cours^a	254,0	855,7	1 158,5	662,2	508,3
MONUT	5,0	2,5	1,7	1,5	0,4
MANUH/MITNUH/ MIPONUH	22,4	21,1	20,2	19,8	19,8
MINURCA	47,5	40,6	36,2	36,0	36,0
MONUA/UNAVEM	129,1	95,4	75,8	51,6	43,4
FORDEPRENU	15,5	9,6	9,4	3,6	2,6
ATNUSO	31,5	26,3	26,1	14,4	12,3
MONUL	5,6	5,4	4,0	3,5	1,5
FPNU	671,0	621,5	617,0	192,0	155,2
MINUGUA	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2
MINUHA	8,1	7,3	2,7	2,0	1,9
MINUAR/MONUOR	25,8	24,9	24,4	19,4	15,3
ONUSAL	3,1	2,9	2,8	2,8	2,8
ONUMOSZ	20,1	19,1	18,8	18,8	18,7
ONUSOM	284,5	233,8	194,1	61,4	61,2
UNMLT	–	–	–	–	–
APRONUC	47,4	45,7	43,8	43,1	42,8
GANUPT	0,4	0,3	0,1	0,1	0,1
GOMNUII	0,1	0,1	0,1	0,1	–
FUNU (1956)	42,6	42,6	42,6	42,6	42,6
ONUC	73,9	73,9	73,9	73,9	73,9
Total partiel – Missions achevées^a	1 433,8	1 273,2	1 193,8	586,7	530,7
Total partiel – Fonds de réserve, compte d'appui, Base de soutien logistique (stocks de matériel stratégique)	–	–	–	–	38,6
Total	1 687,8	2 128,9	2 352,3	1 248,9	1 077,6

^a La distinction entre missions en cours et missions achevées tient compte de la situation au 30 juin pour chaque exercice financier considéré.

F. Position de liquidité

11. Le tableau 2 contient un récapitulatif des disponibilités de chaque opération de maintien de la paix ainsi que les éléments de passif, dont les sommes dues aux États Membres.

12. La position de liquidité globale s'est légèrement améliorée au cours de l'exercice considéré, du fait que les contributions ont été reçues plus tôt que prévu. Toutefois, un certain nombre de missions en cours (UNFICYP, MINURSO, MINUCI, MINUSIL, MANUTO et MINUEE) continuent de fonctionner sans liquidité suffisante pour faire face immédiatement à tous leurs engagements. La position de trésorerie des missions achevées s'est affaiblie pendant l'exercice considéré. En effet, conformément aux directives de l'Assemblée générale, un montant de 97,8 millions de dollars provenant des FPNU et de la MINUHA a servi à financer les stocks de matériel stratégique et un montant total de 84,4 millions de dollars, provenant de l'ONUCA/ONUSAL, de la FORDEPRENU, de l'ATNUSO, de l'UNAVEM/MONUA, de la MINUAR/MONUOR, de la MONUT, du GANUPT, de la MONUL de la MINUH et des FPNU, a été porté au crédit des États Membres.

Tableau I.2

Liquidités et passif au 30 juin 2003

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Encaisse au 30 juin 2003^a (1)</i>	<i>Passif au 30 juin 2003^b (2)</i>	<i>Excédent/(déficit) 30 juin 2003 (1) - (2)</i>	<i>Excédent/(déficit) au 30 juin 2002</i>
UNFICYP	7,8	14,3	(6,5)	5,5
FNUOD/FUNU	23,3	15,6	7,7	6,8
FINUL	126,5	56,8	69,8	62,6
MONUIK	38,2	9,0	29,2	30,8
MINURSO	2,5	12,2	(9,7)	(10,5)
MINUBH	28,2	17,6	10,6	0,5
MONUG	8,2	6,5	1,7	1,8
MINUSIL/MONUSIL	324,3	400,7	(76,4)	(83,7)
MINUK	48,0	86,3	(38,3)	16,3
MONUC	267,0	198,9	68,1	(54,4)
ATNUTO/MANUTO	59,4	122,7	(63,3)	(91,2)
MINUEE	112,5	116,5	(4,0)	10,8
MINUCI	–	1,0	(1,0)	–
Total partiel – Missions achevées	1 045,9	1 058,1	(12,2)	(126,3)
MONUT	8,4	3,1	5,3	7,4
MANUH/MITNUH/ MIPONUH	1,8	10,2	(8,4)	(8,7)
MINURCA	0,3	28,0	(27,8)	(29,7)
MONUA/UNAVEM	62,1	28,3	33,8	54,7

<i>Mission</i>	<i>Encaisse au 30 juin 2003^a (1)</i>	<i>Passif au 30 juin 2003^b (2)</i>	<i>Excédent/(déficit) 30 juin 2003 (1) – (2)</i>	<i>Excédent/(déficit) au 30 juin 2002</i>
FORDEPRENU	22,6	16,5	6,1	6,4
ATNUSO	35,8	21,7	14,2	13,2
MONUL	13,5	4,5	9,0	12,9
FPNU	110,4	31,8 ^c	78,6	107,9 ^c
MINUGUA	–	0,1	(0,1)	(0,1)
MINUHA	44,0	15,5	28,5	50,2
MINUAR/MONUOR	28,8	8,5	20,3	25,3
ONUSAL	7,1	3,8	3,2	5,9
ONUMOZ	0,6	2,1	(1,5)	(1,6)
ONUSOM	1,9	22,7	(20,8)	(24,2)
UNMLT	0,2	0,1	0,1	0,1
APRONUC	0,8	42,7	(41,9)	(42,8)
GANUPT	38,5	19,5	19,0	39,0
GOMNUII	4,2	–	4,2	3,9
FUNU (1956)	–	40,8	(40,8)	(38,3)
ONUC	–	46,6	(46,6)	(46,5)
Total partiel – Missions achevées	381,0	346,5	34,5	135,0
Total partiel – Fonds de réserve, compte d'appui, Base de soutien logistique	290,5	72,6	217,9	195,1
Total	1 717,4	1 477,2	240,2	203,8

^a Comprend les dépôts à vue du terme et la trésorerie commune.

^b Total du passif.

^c Ne comprend pas des crédits comptabilisés d'avance d'un montant de 127,4 millions de dollars correspondant aux dépenses remboursables par les États Membres.

G. Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix

13. Au cours de l'exercice considéré, un montant de 14,1 millions de dollars a été prélevé sur le Fonds de réserve pour financer les stocks de matériel stratégique, de sorte que, au 30 juin 2003, le montant des réserves et des soldes des fonds s'établissait à 194,3 millions de dollars, c'est-à-dire la réserve de 150 millions et des intérêts créditeurs cumulés d'un montant de 44,3 millions de dollars. Par sa résolution 57/317 du 18 juin 2003, l'Assemblée générale a autorisé le prélèvement d'un montant de 33,3 millions de dollars sur l'excédent cumulé afin de financer le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pendant l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, ce qui a permis de ramener le montant de l'excédent à 11 millions de dollars au 1er juillet 2003.

H. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

14. Le montant total des dépenses du compte d'appui pendant la période de 12 mois terminée le 30 juin 2003 s'élevait à 97,1 millions de dollars, contre 84,3 millions au cours de l'exercice précédent. La différence s'explique principalement par l'augmentation du nombre des postes autorisés, qui a été décidée à la suite de l'examen global et de l'étude des capacités demandés par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

I. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi

15. La Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi gère le matériel en surplus provenant de missions achevées ou réduites, entretient les équipements de départ des missions et gère les stocks de matériel stratégique. Des dépenses d'un montant de 141,5 millions de dollars ont été autorisées pour les stocks de matériel stratégique, dont un montant de 88,9 millions avait été engagé avant la fin de l'exercice terminé en juin 2003. Le solde devrait être dépensé au cours de l'exercice qui prendra fin en juin 2004.

J. Missions achevées

16. Au cours de l'exercice considéré, les principales opérations financières concernant les missions achevées ont été les suivantes : a) prélèvement d'un montant de 97,8 millions de dollars provenant des FPNU et de la MINUBH pour financer les stocks de matériel stratégique (un montant de 43,7 millions restant en compte); b) restitution aux États Membres d'un montant de 84,4 millions provenant des missions suivantes : ONUCA/ONUSAL, FORDEPRENU, ATNUSO, UNAVEM/MONUA, MINUAR/MONUOR, MONUT, GANUPT, MONUL, MINUH et FPNU; et c) ouverture d'un crédit de 12,5 millions de dollars par prélèvement sur l'excédent cumulé de l'UNAVEM/MONUA, pour faire face aux engagements supplémentaires concernant les demandes de remboursement présentées par les gouvernements. Au cours de l'exercice, des sommes ont également été prélevées à titre temporaire sur les fonds des missions achevées pour financer des missions en cours ainsi que le budget ordinaire et les tribunaux.

Annexe

Informations complémentaires

1. La présente annexe contient les renseignements complémentaires qui ont été demandés au Secrétaire général.

Passation par profits et pertes de pertes de numéraire ou de créances

2. Conformément à la règle de gestion financière 106.8, un montant de 341 803 dollars a été passé par profits et pertes pendant l'exercice terminé le 30 juin 2003. Un état récapitulatif des pertes a été communiqué au Comité des commissaires aux comptes.

Passation de pertes de biens par profits et pertes

Conformément à la règle de gestion financière 106.9, des pertes de biens d'une valeur de 6 690 345 dollars ont été passées par profits et pertes au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2003. Ces pertes, dont le montant a été estimé sur la base du coût d'origine, tiennent compte des articles passés par profits et pertes pour cause d'écart d'inventaire, de vol, de dégât ou d'accident. Leur passation en charges a permis de rétablir la concordance entre l'inventaire comptable et l'inventaire physique. Un état récapitulatif indiquant la valeur d'inventaire des biens durables ainsi que les articles passés par profits et pertes a été communiqué au Comité des commissaires aux comptes, conformément à la règle susmentionnée.

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié au Siège les opérations des missions de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2003 et a également audité sur place deux missions opérationnelles financées au moyen du budget ordinaire, 10 missions financées par des contributions statutaires spéciales et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Au Siège, sa vérification a aussi porté sur le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, les comptes de quatre missions opérationnelles qu'il n'a pas auditées sur place et les comptes de 20 missions terminées. Le Comité a également donné suite à des demandes émanant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de l'Assemblée générale, comme il l'indique au paragraphe 5 ci-après.

Les principales constatations du Comité sont les suivantes :

a) La situation financière des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est restée relativement stable par rapport à l'exercice précédent. Néanmoins, le montant des quotes-parts dues depuis plus d'un an atteignait 593,7 millions de dollars au 30 juin 2003. D'autre part, il manquait 92,9 millions de dollars de liquidités pour couvrir le passif des missions terminées;

b) La passation de biens par pertes et profits reste un long processus. Au 30 juin 2003, la valeur des biens en instance de passation par pertes et profits ou de cession s'élevait à 43,1 millions de dollars;

c) Alors qu'un montant total de 141,5 millions de dollars avait été affecté à la constitution de stocks stratégiques, 88,9 millions de dollars seulement avaient été dépensés à ce titre à la fin de l'exercice, la conséquence étant que la capacité de déployer rapidement une mission complexe n'avait pas été pleinement mise en place avant la date butoir du 1er juillet 2003 et que le délai avait dû être prorogé jusqu'au 30 juin 2004;

d) Les transferts de stocks stratégiques à des missions autres que des opérations de maintien de la paix ou à d'autres organismes ne faisaient pas l'objet d'accords écrits stipulant les modalités de reconstitution des stocks, en vertu desquels l'Administration aurait pu officiellement exiger que les entités concernées respectent les conditions de paiement (montant et délais) convenues;

e) À la fin de l'exercice, le solde inutilisé du crédit de 270,2 millions de dollars affecté au financement des opérations aériennes de certaines missions s'élevait à 59,1 millions de dollars (22 %). Alors que 89 684 heures de vol avaient été prévues dans le budget, le nombre effectif avait été limité à 45 501, ce qui dénotait une surestimation des besoins;

f) Les missions de maintien de la paix ne communiquaient pas toutes régulièrement au Siège des rapports d'évaluation sur les prestations des fournisseurs. Certaines n'établissaient pas systématiquement ce type de rapport avant la prorogation ou le renouvellement d'un contrat;

g) Au Siège comme dans les missions, la durée des différentes étapes du cycle d'approvisionnement restait souvent excessive;

h) Dans nombre de missions, des membres du personnel occupaient un poste de niveau plus élevé que celui auquel ils avaient été nommés sur la base de l'avis de vacance de poste initial, signe que le classement des postes était peut-être erroné;

i) Les activités de formation, y compris dans les domaines de l'aéronautique et des achats, pourraient être améliorées et les efforts pourraient notamment porter sur l'évaluation de leur efficacité.

Les principales recommandations du Comité sont que l'Administration revoie la politique de remplacement des actifs, remédie aux problèmes qui retardent la passation par pertes et profits ou la cession de biens, élimine les facteurs qui ralentissent la mise en place et la reconstitution des stocks stratégiques, établisse des accords écrits pour toutes les livraisons d'articles provenant de ces stocks, approuve une méthode visant à uniformiser les modalités de leur reconstitution, établisse sur une base plus réaliste le budget des opérations aériennes, évalue la rentabilité de l'utilisation d'un avion à réaction, détermine et étudie les raisons de la longueur excessive du cycle d'approvisionnement, établisse des rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs avant de proroger ou de renouveler leur contrat, dispense une formation adéquate au personnel et évalue l'impact des activités de formation.

On trouvera la liste des principales recommandations du Comité au paragraphe 12 du présent rapport.

A. Introduction

1. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 74 (I) du 7 décembre 1946, 47/211 du 23 décembre 1992 et 49/233 A du 23 décembre 1994, le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003. Cette vérification a été effectuée conformément à l'article VII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe audit Règlement, ainsi qu'aux normes communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces normes requièrent que les travaux du Comité soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative.

2. Le principal objet de la vérification était de permettre au Comité de se former une opinion sur la question de savoir si les dépenses enregistrées dans les comptes de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 avaient bien été effectuées aux fins approuvées par les organes directeurs, si les recettes et les dépenses avaient été correctement classées et comptabilisées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, et si les états financiers des opérations de maintien de la paix donnaient une image fidèle de la situation financière de ces opérations au 30 juin 2003. Les vérificateurs ont procédé à un examen général des systèmes financiers et des contrôles internes et à une vérification par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, qu'ils ont menés aussi loin qu'ils l'ont jugé nécessaire pour pouvoir exprimer une opinion sur les états financiers.

3. Comme l'Assemblée générale l'y a invité au paragraphe 6 de sa résolution 47/211, le Comité a continué d'élargir l'étendue de ses vérifications, qu'il a effectuées au Siège, dans 12 missions opérationnelles et à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Il a également vérifié les comptes de 20 missions terminées, ceux de quatre missions opérationnelles qu'il n'a pas audités sur place, et ceux relatifs au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix et au compte d'appui pour ces opérations. La liste des missions auditées figure à l'annexe I du présent chapitre.

4. Outre qu'il a vérifié les comptes et les opérations financières, le Comité a examiné les points visés à l'article 7.5 du Règlement financier et, de manière générale, l'administration et la gestion des opérations de maintien de la paix. Il a par ailleurs été invité par l'Assemblée générale à examiner la suite donnée à ses recommandations antérieures et à en rendre compte. On trouvera les informations requises aux paragraphes 10 et 11 ci-après.

5. Le présent rapport renseigne également sur la suite que le Comité a donnée aux demandes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de l'Assemblée générale, qui l'ont prié :

a) De déterminer, dans le cadre de ses missions d'audit régulières, si les opérations de maintien de la paix disposent d'une capacité effective et adéquate leur permettant de planifier, gérer et contrôler la configuration et l'utilisation des moyens aériens, et d'inclure dans ses rapports des informations sur les incidents et les accidents aériens (voir A/57/772, par. 108 et 110). Les observations du Comité à ce sujet figurent aux paragraphes 117 à 157 du présent rapport;

b) De poursuivre ses travaux sur des questions telles que l'utilisation efficace et efficiente des ressources, le matériel appartenant aux contingents, la gestion des stocks, les pratiques en matière d'achats et la formation (voir A/57/772). Le Comité aborde ces questions dans les passages pertinents du présent rapport;

c) D'examiner la suite donnée aux recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies approuvées par l'Assemblée générale, d'évaluer les incidences des mesures de réforme de la gestion prises depuis l'adoption de ce rapport et de rendre compte à l'Assemblée à sa cinquante-huitième session (résolution 57/318 de l'Assemblée générale, en date du 18 juin 2003).

6. Le Comité s'est souvenu à ce propos qu'au paragraphe 18 de la résolution 56/241 du 24 décembre 2001, qui a fait l'objet d'un rectificatif (A/56/49, vol. I/Corr.1 du 11 juillet 2002), l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général « de charger le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat d'évaluer la restructuration récente du Département des opérations de maintien de la paix du point de vue de ses résultats en matière d'appui aux opérations de maintien de la paix et de ses effets sur l'utilisation économique et efficace des ressources du Département, et de lui faire rapport à la reprise de sa cinquante-huitième session ». Conformément à cette résolution, le Bureau des services de contrôle interne prévoyait de présenter à l'Assemblée, à la reprise de sa cinquante-huitième session, un rapport d'évaluation dans lequel seraient abordés, entre autres, les points suivants : renforcement de la planification stratégique et opérationnelle, élaboration des politiques et développement des capacités, conseils et appui aux missions, direction des missions, capacité de déploiement rapide, gestion des technologies de l'information, gestion du personnel et services d'appui connexes, soutien logistique, gestion financière et services d'appui connexes, et incidence globale du point de vue de l'objectif d'une utilisation économique et efficace des ressources. Pour éviter tout double emploi, le Comité a décidé de ne donner suite à la demande formulée par l'Assemblée dans la résolution 57/318 qu'après avoir déterminé, au vu du rapport du Bureau, les points exigeant que lui-même procède à une évaluation complémentaire.

7. Comme les années précédentes, le Comité a communiqué à l'Administration les résultats de ses activités dans des notes de gestion contenant des observations et des recommandations détaillées. Il a présenté 14 de ces notes au titre de l'exercice clos le 30 juin 2003.

8. Le présent rapport aborde des questions dont le Comité estime qu'elles doivent être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Toutes les observations et conclusions figurant dans le rapport ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration, dont les vues sont dûment présentées.

9. Les principales recommandations du Comité sont récapitulées au paragraphe 12. Ses constatations détaillées sont exposées aux paragraphes 14 à 279.

1. Recommandations antérieures non intégralement appliquées

Exercice clos le 30 juin 2001 (rapport A/56/5, vol. II, chap. II)

10. Conformément au paragraphe 7 de la section A de la résolution 51/225 de l'Assemblée générale, en date du 3 avril 1997, le Comité a examiné les mesures prises par l'Administration pour appliquer les recommandations figurant dans son

rapport sur l'exercice clos le 30 juin 2001. Il confirme qu'aucun point important ne reste en suspens à l'exception de ceux abordés dans le présent rapport.

Exercice clos le 30 juin 2002 (rapport A/57/5, vol. II, chap. II)

11. En application de la résolution 48/216 B de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1993, le Comité a également examiné les mesures prises par l'Administration pour donner suite aux recommandations figurant dans son rapport sur l'exercice clos le 30 juin 2002. Les mesures en question sont décrites à l'annexe II (tableau A) du présent chapitre, assorties des observations du Comité. Sur un total de 39 recommandations, 16 (41 %) avaient été appliquées et 23 (59 %) étaient en cours d'application.

2. Principales recommandations

12. Les principales recommandations du Comité sont que l'Administration :

Passation de biens par pertes et profits

- a) **Revoie sa politique de gestion du matériel en mettant l'accent sur le remplacement du matériel en temps voulu, afin d'éviter l'accumulation de matériel hors d'usage dans les missions de maintien de la paix [par. 53 d)];**
- b) **Remédie aux problèmes qui retardent la passation par pertes et profits ou la cession de biens [par. 53 a)];**

Stocks stratégiques

- c) **Prenne les dispositions requises pour éliminer les facteurs qui ralentissent la mise en place et la reconstitution des stocks stratégiques (par. 78);**
- d) **Établisse des accords écrits pour toutes les livraisons d'articles provenant des stocks stratégiques déjà reçues par des organismes des Nations Unies autres que les missions de maintien de la paix, et vérifie que toutes les opérations ont été correctement comptabilisées [par. 84 a)];**
- e) **Adopte une méthode officielle de reconstitution des stocks stratégiques qui devra être appliquée de manière uniforme tant par les missions de maintien de la paix et que par les autres organismes des Nations Unies, et définisse les procédures opérationnelles permanentes correspondant à cette méthode [par. 91 a)];**

Opérations aériennes

- f) **Poursuive ses efforts en vue d'établir sur une base plus réaliste le budget des opérations aériennes et ses initiatives visant à renégocier les contrats concernant les opérations aériennes de manière à ne payer que les heures de vol utilisées (par. 121);**
- g) **Veille à ce que le personnel des opérations aériennes reçoive une formation appropriée, comme il est prévu dans le Manuel d'opérations aériennes (par. 127);**

Achats

h) Détermine et étudie les raisons des délais excessifs exigés par les opérations d'approvisionnement et prend des mesures pour que la durée du cycle soit raisonnable (par. 177);

i) Établit des rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs pendant l'exécution des marchés et à la fin des contrats et les transmette à la Division des achats dans les meilleurs délais afin d'éviter qu'un contrat ne soit maintenu, prorogé et/ou renouvelé alors que les prestations du fournisseur n'ont pas été évaluées (par. 192);

Gestion des ressources humaines

j) S'assure que les classes auxquelles sont nommés les titulaires des postes correspondent aux fonctions attachées à ces postes ou réévalue le classement des postes, et prend des mesures voulues pour éliminer les incohérences (par. 243);

Formation

k) Évalue l'efficacité des activités de formation afin de s'assurer qu'elles coïncident avec les objectifs des fonctionnaires et avec ceux de l'Organisation (par. 255).

13. Les autres recommandations du Comité figurent aux paragraphes 27, 32, 35, 53, 56, 58, 74, 81, 84, 91, 93, 97, 99, 105, 110, 115, 131, 134, 143, 148, 152, 156, 161, 163, 174, 181, 185, 188, 205, 209, 213, 216, 229, 234, 239, 248, 252, 259 et 268.

B. Questions financières

1. Situation financière

14. Le Comité a effectué une analyse financière des opérations de maintien de la paix des Nations Unies au 30 juin 2003 afin d'évaluer la situation financière et l'évolution de certains indicateurs financiers essentiels, comme il est indiqué au tableau II.1.

Tableau II.1
Principaux ratios financiers

Description	2000/01	2001/02	2002/03
Rapport des contributions non acquittées au total des éléments d'actif ^a	0,63	0,39	0,35
Rapport des liquidités au passif ^b	0,54	1,07	1,09
Rapport des montants dus aux États Membres au total des éléments de passif ^c	0,32	0,26	0,27

^a Un ratio faible dénote une situation financière saine.

^b Un ratio élevé dénote un important volume de liquidités disponibles pour l'amortissement des dettes.

^c Un ratio faible est un indice positif du règlement des montants dus aux États Membres.

15. Les recettes comptabilisées pour l'exercice clos le 30 juin 2003 s'élevaient au total à 2,7 milliards de dollars (2 milliards 850 millions de dollars en 2001/02) et les dépenses se chiffraient à 2,5 milliards de dollars (2 milliards 570 millions de dollars en 2001/02). La situation financière des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est restée relativement stable par rapport à l'exercice précédent. Le montant total des contributions restant dues par les États Membres avait diminué d'environ 14 % au 30 juin 2003, passant de 1 milliard 250 millions de dollars en 2001/02 à 1 milliard 80 millions de dollars pour la période considérée. Ce chiffre dénotait une amélioration par rapport à l'exercice précédent : les quotes-parts non acquittées représentaient environ 43 % du montant mis en recouvrement pour l'exercice 2002/03, alors que le taux était de 47 % pour l'exercice 2001/02. Le montant total de l'actif s'établissait à 3 milliards 80 millions de dollars (contre 3 milliards 230 millions de dollars en 2001/02).

16. Le Comité a examiné la chronologie des arriérés accumulés par les États Membres au 30 juin 2003 qui est présentée dans le rapport du Secrétariat sur l'état des contributions (ST/ADM/SER.B/606). Le montant total des quotes-parts non acquittées indiqué dans ce rapport (1 milliard de dollars) faisait apparaître un écart de 76,8 millions de dollars par rapport à celui divulgué dans les états financiers relatifs à la période considérée. Comme il est dit dans la note 4 afférente aux états financiers, cela tient au fait que le rapport sur l'état des contributions, qui a été publié en juillet, est paru trop tôt pour que l'on puisse y tenir compte des décisions prises par l'Assemblée générale fin juin concernant les quotes-parts à mettre en recouvrement ou les sommes à porter au crédit des États Membres. Les éléments qui permettaient d'établir un rapprochement entre les chiffres présentés dans les états financiers et ceux indiqués dans le rapport sur l'état des contributions étaient valables.

17. Selon les indications données dans le rapport sur l'état des contributions, sur un total non acquitté de 1 milliard de dollars, 593,7 millions de dollars (59 %) étaient dus depuis plus d'un an, cette somme se décomposant en un montant de 182,9 millions de dollars (31 %) correspondant aux contributions dues pour des missions de maintien de la paix actives et en un montant de 410,8 millions de dollars correspondant à celles dues pour des missions achevées. L'existence d'arriérés anciens pour lesquels les perspectives de recouvrement sont, à des degrés divers, incertaines nuit à la capacité de l'Organisation de respecter ses obligations financières, d'autant plus qu'elle n'a pas constitué de provision pour l'éventualité d'un non-recouvrement de certaines sommes dues par les États Membres. Les montants dus au titre de missions actives sont indiqués dans le tableau II.2.

Tableau II.2

Contributions non réglées par les États Membres depuis plus d'un an pour des missions actives [rapport sur l'état des contributions (ST/ADM/SER.B/606)]

(En dollars des États-Unis)

<i>Comptes spéciaux de missions actives</i>	<i>Contributions non réglées depuis plus d'un an</i>	<i>Total des contributions non réglées</i>
UNFICYP	5 831 463	15 590 713
FUNU (1973)/FNUOD	2 577 062	16 312 280

<i>Comptes spéciaux de missions actives</i>	<i>Contributions non réglées depuis plus d'un an</i>	<i>Total des contributions non réglées</i>
FINUL	44 712 413	85 432 319
MONUIK	1 813 311	9 506 929
MINURSO	31 828 552	49 809 649
MINUBH	25 520 481	51 569 853
MONUG	679 158	9 440 846
MINUSIL	17 000 140	130 580 958
MINUK ^a	23 978 048	72 560 058
MONUC	7 342 986	79 843 950
MINUTO/ATNUTO/MANUTO	15 822 431	97 473 752
MINUEE	5 800 497	41 114 163
Total	182 906 542	659 235 470

^a Non compris les sommes dues par l'ex-Yougoslavie.

18. Le montant brut des contributions non réglées depuis plus d'un an pour des missions achevées était évalué à 410,8 millions de dollars. Cette somme comprenait un montant de 107,9 millions de dollars correspondant à des soldes créditeurs qui pourraient être reversés aux États Membres en fin d'exercice après réception de leurs instructions. En conséquence, le montant net des arriérés accumulés pour les contributions considérées était de 302,9 millions de dollars.

19. Le montant des sommes dues aux États Membres s'élevait à 421 730 000 dollars pour l'exercice considéré, contre 421 150 000 dollars en 2001/02. Le passif se chiffrait au total à 1 milliard 580 millions de dollars en fin d'exercice (1 milliard 620 millions de dollars en 2001/02) et le montant des dépôts à vue et à terme et de la trésorerie commune s'établissait à 1 milliard 720 millions de dollars au 30 juin 2003 (1 milliard 730 millions de dollars en 2001/02). Dans son rapport précédent (A/57/5, vol. II, chap. II, par. 15), le Comité s'était déclaré préoccupé par le fait que, pour les missions achevées, le total du passif dépassait de loin le montant net des actifs réalisables (montant total de l'actif minoré des contributions dues depuis plus d'un an). L'Administration a fait savoir au Comité qu'elle s'efforcerait d'apurer le passif des missions en question dans la mesure du possible, compte tenu des liquidités disponibles, c'est-à-dire sous réserve que les États Membres règlent les contributions dont ils demeuraient redevables.

20. Le Comité note une fois encore que la situation financière des missions achevées, telle qu'elle est exposée dans le tableau II.3, restait préoccupante puisque le rapport des liquidités au passif faisait apparaître un déficit pour neuf missions sur un total de 20, comme indiqué en caractères gras ci-après.

Tableau II.3
**Principales données financières concernant les missions de maintien
 de la paix achevées**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Expiration du mandat</i>	<i>a)</i> <i>Liquidités disponibles</i>	<i>b)</i> <i>Total du passif</i>	<i>c) = a) - b)</i> <i>Excédent/(déficit) de liquidités sur le passif</i>
MONUT	Mai 2000	8 352	3 080	5 272
MIPONUH	Mars 2000	1 772	10 210	(8 438)
MINURCA	Février 2000	277	28 036	(27 759)
MONUA et UNAVEM	Février 1999	62 059	28 261	33 798
FORDEPRENU	Février 1999	22 594	16 496	6 098
ATNUSO	Janvier 1998	35 840	21 647	14 193
MONUL	Septembre 1997	13 514	4 483	9 031
FPNU	Juin 1997	110 399	159 147	(48 748)
MINUGUA	Mai 1997	1	132	(131)
MINUHA	Juin 1996	44 002	15 485	28 517
MINUAR et MONUOR	Mars 1996	28 836	8 500	20 336
ONUSAL	Avril 1995	7 095	3 838	3 257
ONUMOZ	Décembre 1994	607	2 096	(1 489)
ONUSOM	Mars 1995	1 894	22 717	(20 823)
UNMLT	Novembre 1994	225	111	114
APRONUC	Mars 1994	805	42 686	(41 881)
GANUPT	Juin 1991	38 512	19 497	19 015
GOMNUII	Juin 1991	4 192	21	4 171
FUNU	Juin 1967	–	40 822	(40 822)
ONUC	Juin 1964	–	46 633	(46 633)
Total		380 976	473 898	(92 922)

21. En application du paragraphe 10 de la résolution 56/293 de l'Assemblée générale en date du 27 juin 2002, le Secrétaire général a présenté, le 6 mars 2003, un rapport (A/57/746) à l'Assemblée exposant les résultats d'une étude sur la possibilité de présenter des comptes consolidés pour les opérations de maintien de la paix. Dans sa résolution 57/319 du 18 juin 2003, l'Assemblée a décidé de reporter l'examen de la question à la deuxième partie de la reprise de sa cinquante-huitième session et prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport complet tenant compte des vues exprimées, des questions soulevées et des renseignements demandés par les États Membres à sa cinquante-septième session, et incluant une simulation des options proposées.

22. Le Comité estime que les états financiers des opérations de maintien de la paix font apparaître un trop grand nombre de questions qui sont en suspens depuis longtemps. La résolution 57/319 offre à l'Administration l'occasion de présenter des propositions aux États Membres pour les régler dans toute la mesure possible.

23. Au 30 juin 2003, le montant total des réserves et des soldes des fonds des opérations de maintien de la paix était de 1,5 milliard de dollars, comme indiqué dans l'état financier II. Un excédent cumulé d'environ 1 milliard 50 millions de dollars était inclus dans les réserves à cette date. Ainsi qu'il est précisé dans la note 9 afférente aux états financiers, l'excédent cumulé comprenait un montant de 84,4 millions de dollars correspondant à des soldes créditeurs à restituer aux États Membres en application de la résolution 57/323 de l'Assemblée générale en date du 18 juin 2003, dans laquelle l'Assemblée avait décidé de reporter au 31 mars 2004 le reversement des 50 % restants du montant net des liquidités disponibles pour certaines missions clôturées.

2. Normes comptables du système des Nations Unies

24. Le Comité a vérifié si les états financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2003 étaient conformes aux normes comptables du système des Nations Unies. Il a constaté que ces normes étaient respectées.

3. Présentation des états financiers

25. Conformément aux dispositions de la résolution 55/220 A de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2000, relatives aux informations qui doivent être présentées dans les états financiers, le Comité a continué d'évaluer la présentation de ces documents. Il a noté avec satisfaction que le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité a amélioré la présentation des états financiers, comme il l'avait déjà fait l'année précédente.

26. Dans les tableaux relatifs aux dépenses, qui font partie des états financiers, il apparaissait que les dépenses subdivisées en catégories étaient très souvent largement inférieures ou supérieures aux crédits correspondants. Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité est habilité à approuver des transferts de fonds entre différentes catégories de dépenses. Néanmoins, les états financiers présentaient uniquement les crédits initiaux approuvés par l'Assemblée générale et ne donnaient aucune indication sur les crédits définitifs alloués à la suite de ces transferts. De même, les rapports que l'Administration a soumis à l'Assemblée générale sur l'exécution du budget pour chaque mission de maintien de la paix faisaient état des crédits initiaux. Aussi, le Comité estime qu'il serait possible d'améliorer les états financiers en présentant à la fois les crédits initiaux et les crédits définitifs ajustés.

27. L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que les crédits initiaux et les crédits ajustés approuvés pour les différentes catégories de dépenses soient présentés dans les tableaux relatifs aux dépenses qui figurent dans les états financiers afin de les rendre plus intelligibles et plus utiles.

4. Procédures d'allocation de crédits

28. L'Administration a modifié les procédures pour les allocations de crédits aux missions de maintien de la paix au cours de l'exercice considéré afin d'accroître la flexibilité. Selon les nouvelles procédures, le Chef de l'administration d'une mission est habilité à redéployer des fonds entre différentes classes/sous-catégories au sein d'une catégorie de dépenses, sous certaines conditions. La réaffectation de

fonds entre différentes catégories de dépenses était subordonnée à l'approbation préalable du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité.

29. Les nouvelles procédures visent à renforcer les pouvoirs et les responsabilités du Chef de l'administration d'une mission en matière de gestion financière. Cette flexibilité accrue ménagerait également la possibilité de fixer des priorités au sein des missions pour l'affectation des ressources en fonction des impératifs liés à la nature des produits à exécuter et à l'efficacité dans l'accomplissement des mandats. Par conséquent, on peut dire que les procédures révisées permettent aux missions d'utiliser plus efficacement les fonds dont elles disposent.

30. La majeure partie (74 %) des fonds redéployés entre différentes classes au sein d'une catégorie de dépenses n'a été approuvée et comptabilisée qu'en juin 2003. Cela montre que les transferts de fonds n'ont pas fait l'objet d'un suivi et d'un enregistrement continu au cours de la période considérée contrairement aux objectifs qui avaient été fixés pour les nouvelles procédures d'allocation de crédits. Le tableau II.4 ci-dessous indique les réaffectations de crédits opérées au sein des catégories de dépenses pour toutes les missions de maintien de la paix.

31. L'Administration a fait savoir au Comité que, si les transferts étaient concentrés sur le mois de juin 2003, cela était dû au fait que les dépenses afférentes aux rations et au transport pour le matériel appartenant aux contingents avaient été reclassées de la catégorie III (dépenses opérationnelles) à la catégorie I (militaires et personnel de police). Les dépenses reclassées représentaient environ 84,3 millions de dollars (90 %) sur un total de 93,7 millions de dollars de fonds transférés en juin 2003.

Tableau II.4
**Réaffectation des crédits alloués au sein des missions
de maintien de la paix (transferts mensuels)**

<i>Mois</i>	<i>Total des crédits réaffectés (en dollars des États-Unis)</i>	<i>Pourcentage</i>
Juillet 2002	–	0
Août 2002	6 800	0
Septembre 2002	5 716 000	4,5
Octobre 2002	2 030 000	2
Novembre 2002	4 000 000	3
Décembre 2002	4 478 000	3,5
Janvier 2003	–	0
Février 2003	200 000	0
Mars 2003	900	0
Avril 2003	9 670 800	8
Mai 2003	6 076 000	5
Juin 2003	93 693 938	74

<i>Mois</i>	<i>Total des crédits réaffectés (en dollars des États-Unis)</i>	<i>Pourcentage</i>
	125 872 438	100

32. Le Comité recommande à l'Administration de suivre régulièrement les réaffectations de crédits tout au long de l'année afin d'assurer la fixation de priorités pour l'emploi des ressources en fonction des impératifs liés à la productivité et à l'efficacité dans l'accomplissement des mandats.

33. Un mécanisme de contrôle des fonds a été mis au point au cours de l'exercice considéré pour aider les missions de maintien de la paix à appliquer les nouvelles procédures sur les allocations de crédits. Ce mécanisme vise à rendre les informations budgétaires plus accessibles afin d'améliorer le processus de prise de décision stratégique en matière de gestion. Intégrant les données provenant de trois systèmes (SIG, SunSystem et Mercury) dans un entrepôt de données central, il a servi à établir des rapports et des prévisions et fourni des représentations numériques et graphiques pratiquement en temps réel pour tous les fonds alloués aux opérations de maintien de la paix. Le mécanisme a été inauguré en novembre 2002, lors d'un atelier de formation organisé à Brindisi, auquel assistaient un ou plusieurs fonctionnaires des finances (hors classe) de chacune des missions de maintien de la paix. Bien qu'il présente un intérêt pour d'autres fonctionnaires, la formation complémentaire organisée pour faciliter son utilisation était extrêmement limitée.

34. Il est impossible d'évaluer les incidences des nouvelles procédures d'allocation de crédits et de l'application du mécanisme de contrôle des fonds faute d'indicateurs appropriés. Par ailleurs, on n'a pas pu déterminer la fréquence d'utilisation du mécanisme par les utilisateurs enregistrés car il n'y avait pas de rapports de gestion à ce sujet. L'Administration n'avait pas non plus établi de procédures pour vérifier régulièrement l'exactitude des données intégrées dans le mécanisme de contrôle afin de garantir leur fiabilité ou pour consulter les utilisateurs afin de pouvoir résoudre rapidement les problèmes éventuels.

35. Le Comité recommande à l'Administration :

a) De vérifier régulièrement l'exactitude des données intégrées dans le mécanisme de contrôle des fonds afin d'assurer une fiabilité permanente pour les utilisateurs;

b) De continuer d'accroître le nombre des fonctionnaires qui doivent être formés à l'utilisation du mécanisme, en donnant la priorité aux agents certificateurs au sein des missions;

c) De contrôler la fréquence d'utilisation du mécanisme par les utilisateurs enregistrés et de remédier aux lacunes lorsqu'il n'est pas utilisé de façon efficace;

d) De recueillir des informations en retour sur les problèmes rencontrés par les utilisateurs du mécanisme et de rechercher des solutions appropriées;

e) D'établir des indicateurs qui permettraient de mesurer les résultats obtenus par les missions quant à l'utilisation des nouvelles procédures d'allocation de crédits et du mécanisme de contrôle des fonds.

36. L'Administration a fait savoir au Comité qu'elle effectuerait une enquête mondiale pour évaluer les incidences du mécanisme de contrôle des fonds sur la gestion des fonds au niveau des missions. Par ailleurs, elle élaborerait des rapports pour mesurer la fréquence d'utilisation de ce mécanisme. Ces documents faisaient l'objet d'un contrôle de qualité et seraient introduits avant le 31 décembre 2003. Une formation complémentaire serait dispensée aux fonctionnaires qui étaient habilités par délégation à certifier les comptes au Siège et surtout au sein des missions. Par ailleurs, on s'attacherait également à mettre au point des indicateurs appropriés pour mesurer les résultats obtenus par les missions sur le plan financier.

5. Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix

37. Le Comité a gardé son attention fixée sur le montant élevé du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix après avoir rendu compte de cette question dans son rapport précédent (A/57/5, vol. II, chap. II, par. 19). Au 30 juin 2003, le montant du Fonds de réserve était de 194,3 millions de dollars (197,4 millions de dollars au 30 juin 2002), soit quelque 44,3 millions de plus que le montant autorisé (150 millions). L'excédent correspondait à des intérêts accumulés. L'Assemblée générale a approuvé ultérieurement le transfert d'une partie (33,3 millions de dollars) de l'excédent au cours de l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, ce qui laissait un solde excédentaire d'environ 11 millions de dollars.

38. Conformément à la résolution 57/317 de l'Assemblée générale en date du 18 juin 2003, l'Administration a réexaminé le montant et l'objet du Fonds de réserve, compte tenu de l'achèvement de la mise en place des stocks de matériel stratégique et du mécanisme d'autorisation de dépenses avant mandat. Le rapport établi par le Secrétaire général en application de cette résolution sera présenté à l'Assemblée pour examen à la reprise de sa cinquante-huitième session.

6. Passif éventuel

39. Le Comité a examiné plus avant la question de l'inscription d'engagements valables au passif éventuel dans les états financiers des opérations de maintien de la paix, dont il avait rendu compte dans son rapport précédent (A/57/5, vol. II, chap. II, par. 23). L'Administration avait inclus antérieurement dans son passif éventuel un montant de 10,1 millions de dollars correspondant à des demandes de remboursement approuvées relatives à des services fournis par des gouvernements à la Mission d'observation des Nations Unies en Angola et à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola. Le Comité lui sait gré d'avoir réglé les montants qui restaient dus au 30 juin 2003.

7. Charges relatives aux prestations payables aux fonctionnaires qui cessent le service et aux retraités

40. Comme indiqué dans la note 12 afférente aux états financiers, le passif des opérations de maintien de la paix ne comprend pas d'éléments correspondant à des prestations payables après la cessation de service. Les dépenses connexes sont prévues dans le budget ordinaire et dans les budgets des opérations de maintien de la paix et sont comptabilisées en tant que dépenses courantes dans chaque exercice.

8. Fonds d'affectation spéciale pour les opérations de maintien de la paix

41. Le Comité a examiné les activités relatives à des opérations de maintien de la paix financées à l'aide de 31 fonds d'affectation spéciale qui sont énumérés à l'annexe II des états financiers. Il a également pris note des travaux effectués par le Bureau des services de contrôle interne sur les fonds d'affectation spéciale qui sont exposés dans le document A/58/613. Les recettes et les dépenses inscrites aux fonds d'affectation spéciale se sont élevées à 14,2 millions de dollars et à 91,8 millions de dollars, respectivement. Au 30 juin 2003, le solde de ces fonds se montait à 92,2 millions de dollars, contre 169,9 millions de dollars au 30 juin 2002.

42. Le Comité a examiné plus avant la question de la clôture des fonds d'affectation spéciale inutilisés pour l'appui à la Force multinationale déployée au Timor Oriental et pour l'appui aux activités de rétablissement et de maintien de la paix des Nations Unies, dont il a rendu compte dans son rapport précédent (A/57/5, vol. II, chap. II, par. 27). Il félicite l'Administration pour les progrès notables réalisés en ce qui concerne la clôture du Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à la Force multinationale déployée au Timor oriental, dont le solde a été ramené de 77,4 à 6,5 millions de dollars entre le 30 juin 2002 et le 30 juin 2003.

43. S'agissant de la clôture du Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités de rétablissement et de maintien de la paix des Nations Unies, les progrès ont été plus modestes avec un solde de 42,3 millions de dollars au 30 juin 2003, contre 40,7 millions de dollars au 30 juin 2002. L'augmentation enregistrée par rapport à l'année précédente était imputable à des intérêts accumulés. Le solde courant représentait 46 % du montant total des réserves et des fonds d'affectation spéciale (92,2 millions de dollars) au 30 juin 2003.

44. L'Administration a indiqué que la collaboration des États Membres qui avaient versé des contributions aux deux fonds d'affectation spéciale serait nécessaire pour qu'elle puisse faire des progrès notables à leur égard. Dans le cadre des démarches entreprises pour clore le Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités de rétablissement et de maintien de la paix des Nations Unies, elle avait pris contact avec l'État Membre intéressé mais attendait une réponse officielle.

45. Le Comité exhorte l'Administration à continuer de prendre toutes les dispositions voulues pour clore les fonds d'affectation spéciale inutilisés.

9. Matériel durable

Écarts entre soldes d'ouverture et soldes de clôture

46. Le Comité a déjà évoqué (A/57/5, vol. II, chap. II, par. 29) la question des écarts entre les soldes de clôture relatifs au matériel durable pour un exercice donné et les soldes d'ouverture au début de l'exercice suivant. L'Administration a pris des mesures pour réduire les écarts entre les soldes de clôture au 30 juin 2002 et les soldes d'ouverture au 1er juillet 2002. Une nouvelle colonne, dans laquelle ont été portés les écarts après rapprochement, a été insérée dans les comptes de stocks du matériel durable au 30 juin 2003. Le Comité félicite l'Administration pour les mesures qu'elle a prises en vue de ramener les écarts à 1,9 million de dollars au 30 juin 2003 (contre 7,2 millions de dollars au 30 juin 2002).

Changements concernant les stocks de matériel durable

47. La valeur des stocks de matériel durable a diminué de 6 %, passant de 801,7 millions de dollars au 30 juin 2002 à 755,7 millions de dollars au 30 juin 2003. On

trouvera dans le tableau II.5 les changements relatifs aux stocks de matériel durable pendant l'exercice considéré.

Tableau II.5

Matériel durable

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	(a) Solde d'ouverture	(b) Acquisitions		(c) Cessions		(d) Ajustements	e=(a)-(b)- (c)+/-(d) Solde de clôture
		Achats	Transferts ^b	Transferts ^b	Passations par pertes et profits		
MINUBH	59 333	435	73	(28 359)	(31 196)	(286)	–
MINURSO	25 949	751	3 444	–	(3 008)	1	27 137
MONUC	101 467	23 862	12 458	(438)	(675)	70	136 744
MINUSIL	68 018	3 738	1 480	(83)	(1 244)	(261)	71 648
FNUOD	34 248	1 229	5 752	–	(4 347)	(779)	36 103
UNFICYP	12 662	1 359	1 902	(9)	(766)	35	15 183
FINUL	130 513	1 422	318	(7 943)	(22 246)	34	102 098
MONUIK	23 580	2 042	1 028	(266)	(3 054)	6	23 336
MINUEE	34 203	6 106	7 114	(248)	(22)	(5)	47 148
MINUK	133 415	2 439	3 852	(2 505)	(616)	(1 547)	135 038
MANUTO	12 324	600	40 632	(709)	(1 076)	678	52 449
ATNUTO	55 012	–	–	(43 509)	(11 563)	598	538
MONUG	17 385	1 460	3 306	(1 063)	(2 119)	(26)	18 943
Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	93 651	14 388	5 706	(47 129)	(17 127)	(449)	49 040
Stock de matériel stratégique		23 324	18 638	(1 648)	–	–	40 314
Total^a	801 760	83 155	105 703	(133 909)	(99 059)	(1 931)	755 719

^a Les chiffres étant arrondis, il peut y avoir des différences (négligeables) entre les soldes d'ouverture et de clôture indiqués dans le présent tableau et ceux mentionnés dans la note 11 des états financiers.

^b Les transferts comprennent le matériel transféré à des entités autres que des opérations de maintien de la paix.

48. Ces dernières années, de nombreuses missions ont continué d'accumuler du matériel vétuste. La Division du soutien logistique du Département des opérations de maintien de la paix a prié les missions de procéder régulièrement et sans tarder à la passation par pertes et profits des biens vétustes ou hors d'usage. La réduction de la valeur du matériel durable au 30 juin 2003 est la conséquence directe des mesures prises à cet effet.

Matériel passé par pertes et profits ou en instance de passation par pertes et profits

49. Le tableau II.6 fait apparaître que du matériel appartenant à 12 missions, évalué à quelque 99 millions de dollars (au coût d'acquisition), a été passé par pertes et profits au cours de l'exercice clos le 30 juin 2003, ce qui représente une hausse de 234 % par rapport au montant passé par pertes et profits au cours de l'exercice clos le 30 juin 2002, à savoir 29,6 millions de dollars. La majorité de ces biens étaient déjà en instance de passation par pertes et profits au 30 juin 2002. La valeur des biens qui étaient en instance de passation par pertes et profits au 30 juin 2002, soit au total 75,7 millions de dollars (contre 33,4 millions de dollars en 2000/01), est aussi indiquée dans le tableau II.6.

Tableau II.6

Biens passés par pertes et profits au 30 juin 2003 et nouvelles passations par pertes et profits en 2002/03

(En dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>(a) Valeur d'inventaire des biens passés par pertes et profits au 30 juin 2003</i>	<i>(b) Biens en instance de passation par pertes et profits et de cession au 30 juin 2002</i>	<i>(c)=(a)-(b) Écart (représente la valeur minimum des biens passés par pertes et profits)</i>
MINUBH	31 195 700	497 000	30 698 700
MINURSO	3 007 571	4 946 513	(1 938 942)
MONUC	675 444	573 938	101 506
MINUSIL	1 244 479	1 603 225	(358 746)
FNUOD	4 347 001	3 420 048	926 953
UNFICYP	766 024	1 220 947	(454 923)
FINUL	22 245 990	28 376 895	(6 130 905)
MONUIK	3 054 485	442 210	2 612 275
MINUEE	21 990	395 877	(373 887)
MINUK	616 114	2 069 045	(1 452 931)
Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)	1 075 680	3 500	1 072 180
ATNUTO	11 562 962	10 061 137	1 501 825
MONUG	2 119 153	1 623 214	495 939
Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	17 127 223	20 435 642	(3 308 419)
Total	99 059 816	75 669 191	23 390 625

50. On trouvera dans le tableau II.7 une ventilation des biens en instance de passation par pertes et profits et de cession au 30 juin 2003, dont la valeur totale s'élevait à 43,1 millions de dollars (contre 75,7 millions de dollars au 30 juin 2002).

Tableau II.7
Biens en instance de passation par pertes et profits et de cession au 30 juin 2003
 (En dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Valeur totale du matériel en instance de passation par pertes et profits et de cession</i>	<i>En attente d'approbation</i>	<i>Approuvé ou en instance de cession</i>
MINUK	2 598 210	2 000 924	597 286
MONUG	970 643	879 430	91 213
MONUC	1 659 947	1 029 646	630 301
MINUEE	446 160	216 362	229 798
UNFICYP	1 135 713	708 788	426 925
MINURSO	5 136 573	220 556	4 916 017
MINUSIL	2 956 422	1 507 780	1 448 642
MONUIK	1 769 643	615 320	1 154 323
FINUL	10 875 491	1 821 764	9 053 727
ATNUTO	301 468	41 683	259 785
Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)	599 910	435 620	164 290
FNUOD	2 905 323	431 365	2 473 958
Stocks de matériel stratégique	4 500	4 500	–
Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	11 703 878	752 369	10 951 509
Total	43 063 881	10 666 107	32 397 774

51. Comme indiqué dans le rapport précédent du Comité (A/57/5, vol. II, chap. II, par. 35), l'Administration devait examiner la procédure de passation par pertes et profits en vue d'éliminer les retards. Le Comité a pris note des progrès accomplis et a noté que cet examen – entrepris dans le cadre de la mise en place du système GALILEO qui a remplacé le Système de contrôle du matériel des missions – n'était pas achevé au moment de l'audit. Il ressort des tableaux II.6 et II.7 ci-dessus qu'il y avait encore d'importants retards.

52. On trouvera ci-après quelques observations complémentaires concernant la passation par pertes et profits du matériel durable :

a) En 2000, la MINUK a fourni au Service de police du Kosovo un système radio à ressources partagées d'un coût de 7 231 230 dollars, acheté par le Département des opérations de maintien de la paix. Un tiers du matériel (d'un coût de 2,5 millions de dollars, et d'une valeur résiduelle de 1,3 million de dollars en septembre 2003) était toujours entreposé;

b) À la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), des écarts avaient été constatés au cours de l'exercice précédent entre la liste du matériel durable en instance de passation par pertes et profits et de cession et les informations communiquées par le Comité de contrôle du matériel dans son rapport d'activités. La situation ne s'est guère améliorée. Comme indiqué dans les annexes, l'écart en valeur est de 14 039 dollars;

c) La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) ne s'était toujours pas séparée du matériel durable passé par pertes et profits. La MONUC s'employait à rattraper son retard;

d) L'allocation de numéros d'identification aux biens de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) n'était pas achevée. Un code à barres avait été alloué à 51 % seulement des articles mentionnés dans le rapport précédent; la FNUOD a par ailleurs indiqué que les biens considérés comme inutilisables allaient être passés par pertes et profits;

e) À la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), les articles excédentaires en instance de cession n'étaient pas convenablement entreposés et protégés des intempéries, ce qui pouvait réduire leur valeur de cession potentielle;

f) Au paragraphe 33 c) du précédent rapport (A/57/5, vol. II, chap. II), le Comité a indiqué que la Base logistique des Nations Unies (Brindisi) avait mis en place un système de contrôle hebdomadaire pour signaler les écarts constatés dans les comptes d'inventaire. Bien que la Base ait adopté des mesures de contrôle permettant de suivre chaque semaine la cession des articles devant être passés par pertes et profits, certains articles passés par pertes et profits continuaient de figurer dans le système de disposition du matériel pendant plus d'un an;

g) À la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), le délai moyen entre la passation de biens par pertes et profits et leur vente ou leur cession, calculé sur la base d'un échantillon de 30 articles d'une valeur de 1,01 million de dollars, était de 270 jours. En outre, des articles passés par pertes et profits au cours d'exercices antérieurs, d'une valeur de 34 339 dollars, étaient toujours en instance de cession au moment de l'audit.

53. Le Comité recommande que l'Administration :

a) Remédie aux problèmes qui retardent la passation par pertes et profits ou la cession de biens;

b) Continue de répertorier le matériel vétuste ou hors d'usage en vue de le passer par pertes et profits;

c) Remette le reste de matériel radio aux autorités du Kosovo, moyennant indemnisation, conformément à l'article 5.14 du Règlement financier;

d) Revoie sa politique de gestion du matériel en mettant l'accent sur le remplacement du matériel en temps voulu, afin d'éviter l'accumulation de matériel hors d'usage dans les missions de maintien de la paix; et

e) Veille à ce que la cession du matériel soit aussi avantageuse que possible pour l'Organisation des Nations Unies.

54. En ce qui concerne les retards pris par la passation par pertes et profits et la cession du matériel, le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Comité qu'il avait récemment demandé à toutes les missions de lui présenter un rapport d'inventaire trimestriel pour s'assurer que toutes les questions ayant trait à la passation par pertes et profits et à la cession sont traitées dans les délais voulus. En outre, le Département comptait rappeler à toutes les missions qu'elles devaient veiller à ce que leurs programmes de remplacement du matériel respectent scrupuleusement les directives en vigueur concernant la durée de vie utile du

matériel. Le Département a mis au point et publié un manuel révisé sur la cession des actifs, qui contient les directives applicables en la matière, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

10. Comptes créditeurs

55. Comme dans son précédent rapport (A/57/5, vol. II, chap. II, par. 36), le Comité a constaté à nouveau qu'un certain nombre de comptes créditeurs (25 sur les 61 cas étudiés), totalisant 66,8 millions de dollars, n'avaient enregistré aucun mouvement au cours de l'exercice considéré. Les montants indiqués dans le tableau II.8 correspondent à des dettes valides, mais qui n'ont, pour la plupart, pas pu être payées faute de liquidités. L'Administration a pris des mesures pour recouvrer les quotes-parts non acquittées afin de pouvoir régler les sommes dues.

Tableau II.8
État, au 30 juin 2003, des dettes anciennes

<i>Mission/pays crédeur</i>	<i>No de document</i>	<i>Durée approximative d'inactivité du compte (en mois)</i>	<i>Montant impayé au 30 juin 2003 (dollars E.-U.)</i>
APRONUC			
Pays 1	PYIN 180443	60	3 712 697
Pays 2	PYIN 181187	60	4 567 968
Pays 3	PYIN 181193	60	2 256 539
Pays 4	PYIN 180912	84	4 255 219
Pays 5	JNVL-127680	96	5 857 726
Pays 6	PYIN 181391	48	3 875 723
			24 525 872
FPNU			
Pays 2	JNLV-115648	66	3 114 986
Pays 6	JNLV-115648	66	2 062 323
Pays 3	JNLV-115648	66	6 147 688
Pays 5	JV-4-45-11176	108	3 277 493
			14 602 490
FUNU			
Pays 7	JNLV-6480	186	6 950 739
Pays 8	JNLV-6480	186	3 478 388
Pays 9	JNLV-6480	186	5 097 608
			15 526 735
MUNUHA			
Pays 5	PYIN 1254	84	178 068
Pays 5	PYIN 8169	84	162 014
Pays 5	PYIN 9294	84	394 130

<i>Mission/pays créditeur</i>	<i>No de document</i>	<i>Durée approximative d'inactivité du compte (en mois)</i>	<i>Montant impayé au 30 juin 2003 (dollars E.-U.)</i>
Pays 5	PYIN 9299	84	161 263
Pays 5	JV 6-45-03039	72	1 382 220
			2 277 695
FORDEPRENU			
Pays 3	JNLV-115780		
	JNLV-128448		
	PYRA-33336	42	4 284 257
MINURCA			
Pays 10	PYIN 126208	24	1 178 523
Pays 2	PYIN 132285	20	570 334
Pays 2	PYIN 132288	20	203 829
Pays 2	PYIN 132927	20	311 650
Pays 2	PYIN 132980	20	916 463
			3 180 799
ONUC			
Pays 5	JNLV-6491	324	2 377 852
Total			66 775 700

56. Le Comité recommande que l'Administration continue de chercher des solutions au problème du règlement aux États Membres de dettes anciennes, dans le cadre de son étude sur la faisabilité du regroupement des comptes des opérations de maintien de la paix.

11. Comptes débiteurs

57. Les comptes débiteurs comprennent essentiellement des sommes dues par les États Membres (139,7 millions de dollars) et d'autres sommes à recevoir de fournisseurs et de membres du personnel militaire et civil (21,5 millions de dollars). Certaines missions ont des créances exigibles depuis longtemps. En outre, le recouvrement des créances a enregistré du retard dans la plupart des missions; le Département des opérations de maintien de la paix a envoyé un rappel à ce sujet à toutes les missions en septembre 2003.

58. Le Comité recommande que l'Administration fasse en sorte que les missions assurent un meilleur suivi des créances anciennes.

59. Le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Comité que les missions avaient été priées d'être très vigilantes lorsqu'elles établissent la notification administrative de décharge (P.35) pour les agents locaux et la liste de pointage pour les fonctionnaires internationaux, les moniteurs de la police civile et le personnel militaire, afin que toutes les avances non remboursées et toutes les sommes impayées soient recouvrées avant le départ du personnel des missions.

60. Dans son précédent rapport (A/57/5, vol. II, chap. II, par. 45), le Comité a recommandé que l'Administration poursuive ses efforts auprès des autorités compétentes pour obtenir le remboursement d'impôts indûment payés. Cette question n'étant toujours pas réglée, l'Administration a indiqué qu'elle poursuivrait son action et qu'elle inscrirait entre-temps les sommes correspondantes dans les comptes débiteurs.

12. Contributions volontaires à recevoir

61. Au paragraphe 42 de son rapport précédent (A/57/5, vol. II, chap. II), le Comité indiquait qu'un montant de 6,4 millions de dollars des contributions volontaires à recevoir au titre de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) était impayé depuis plus de huit ans.

62. Le montant de 6,4 millions de dollars, qui n'a toujours pas été versé, représentait 17 % des contributions volontaires à recevoir au 30 juin 2003, dont le montant total était de 37,6 millions de dollars.

63. En outre, des engagements non réglés cumulés d'un montant total de 188,9 millions de dollars, correspondant aux sommes dues par l'UNFICYP aux États Membres, n'étaient pas comptabilisés. Comme indiqué dans la note 3 d) ii) des états financiers, cette situation s'explique par le fait qu'avant le 16 juin 1993, le Secrétaire général n'était pas autorisé à utiliser d'autres fonds que ceux provenant des contributions volontaires annoncées par les États Membres pour financer l'UNFICYP, les dettes n'étant comptabilisées que si elles correspondaient à des fonds provenant de contributions volontaires disponibles dans les comptes spéciaux.

64. L'Administration a écrit aux sept États Membres qui avaient participé à l'UNFICYP avant le 15 juin 1993 pour leur demander d'approuver la passation par pertes et profits de demandes de remboursement afférentes à leur participation à la Force entre mai 1982 et juin 1993. Quatre États Membres ont indiqué qu'ils n'étaient pas disposés à renoncer aux montants qui leur étaient dus, sans toutefois indiquer les mesures à prendre concernant les contributions volontaires qu'ils étaient censés verser. Au moment de l'audit, les trois autres États Membres n'avaient pas encore répondu à l'Administration.

65. Le Comité engage l'Administration à poursuivre ses efforts en vue de régler la question des contributions volontaires dues depuis plusieurs années à l'UNFICYP, et la question connexe des dettes anciennes non comptabilisées. L'Administration pourrait également envisager de faire des propositions à l'Assemblée générale pour régler cette question.

13. Passation de pertes de numéraires, de créances et de biens par profits et pertes

66. L'Administration a informé le Comité que des pertes de biens d'une valeur de 6,7 millions de dollars (contre 3,8 millions de dollars en 2001/02) avaient été passées par pertes et profits en 2002/03, conformément à la règle de gestion financière 106.9. En outre, des pertes d'un montant de 341 803 dollars (189 942 dollars en 2001/02) au titre de créances irrécouvrables, de pertes de numéraires et de factures téléphoniques personnelles ont été passées par profits et pertes au cours de la période considérée, conformément à la règle de gestion financière 106.8.

C. Questions relatives à la gestion

1. Stocks stratégiques

Concept

67. Le Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies a recommandé dans son rapport (A/55/305-S/2000/809) de mettre en place une capacité de déploiement rapide qui permette de déployer une opération de type classique dans un délai de 30 jours et une opération complexe dans un délai de 90 jours. Dans sa résolution 56/292 du 27 juin 2002, l'Assemblée générale a souscrit au concept de stocks stratégiques, approuvé son application aux fins du déploiement d'une mission complexe et affecté un montant de 141,5 millions de dollars à cette fin.

68. Au moment de la vérification, on était en train de constituer d'importants stocks stratégiques composés d'articles essentiels tels que véhicules, matériel de transmissions et de génie, modules d'hébergement et blocs sanitaires. Ces stocks se composent aussi bien de matériel non durable que de matériel durable. Le crédit approuvé pour leur constitution tient compte du coût du transport, du personnel et des services informatiques. En principe, les stocks doivent se composer de matériel neuf ayant toute sa durée de vie utile, une exception étant faite pour le matériel à durée de vie très longue considéré comme neuf après remise en état.

Financement des stocks stratégiques et situation au 30 juin 2003

69. Par sa résolution 56/292, l'Assemblée générale a décidé que les stocks stratégiques seraient financés à hauteur de 96 millions de dollars par des fonds provenant de la Force de protection des Nations Unies, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du quartier général des Forces de paix des Nations Unies (FPNU) et à hauteur de 45,6 millions de dollars par des fonds provenant de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUH).

70. Les États Membres ont d'abord été crédités de leurs parts des soldes de trésorerie des FPNU et de la MINUH. Ces missions ont ensuite viré à la Base de soutien logistique un montant de 80,5 millions de dollars représentant les avoirs des États Membres ayant accepté que leur compte soit débité pour financer la constitution des stocks. Un montant total de 46,9 millions de dollars a été mis en recouvrement auprès des États Membres qui ne voulaient pas que leurs avoirs soient directement virés au compte de la Base.

71. Au 30 juin 2003, la part non versée des contributions ainsi mises en recouvrement s'élevait à 38,5 millions de dollars. Depuis, ce solde a été ramené à 13,6 millions de dollars grâce au versement de 24,9 millions de dollars effectué par un État Membre en octobre 2003.

72. En outre, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale, un montant de 14,1 millions de dollars représentant des intérêts perçus par le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix a été affecté au financement des stocks.

73. Le fait de ne pas disposer de l'intégralité du crédit de 141,5 millions de dollars prévu pour financer la constitution des stocks stratégiques a empêché de mener le programme à bien. Le Comité a noté que l'Administration suivait cette question et avait adressé des lettres de rappel aux États Membres.

74. L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à faire le nécessaire pour recouvrer le montant total des contributions spéciales mises en recouvrement mais non encore versées, afin de pouvoir financer le programme de constitution de stocks stratégiques.

75. Au 30 juin 2003, 88,9 millions de dollars de dépenses avaient été engagées pour la constitution des stocks, ce qui laissait un solde disponible de 52,6 millions de dollars. La valeur réelle des stocks de matériel durable à la même date était de l'ordre de 40,3 millions de dollars. Ce montant était inclus dans les 88,9 millions de dollars de dépenses, dont 35,7 millions avaient été décaissés à la fin de l'exercice. La répartition des dépenses par catégorie est indiquée dans le tableau ci-après.

Tableau II.9
Répartition des dépenses relatives aux stocks stratégiques
engagées au 30 juin 2003

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Montant décaissé</i>	Total
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	1 014 762	1 014 762
Installations et infrastructure	20 388 376	14 348 725	34 737 101
Transports terrestres	5 745 564	5 147 917	10 893 481
Transmissions	21 719 220	6 636 701	28 355 921
Informatique	4 154 144	6 595 984	10 750 128
Matériel médical	195 761	–	195 761
Divers	1 047 517	1 907 509	2 955 026
Total	53 250 582	35 651 598	88 902 180

76. L'objectif fixé – être en mesure d'appuyer le déploiement rapide d'une mission complexe – n'a donc pu être atteint avant le 1er juillet 2003, bien que le Secrétaire général ait annoncé dans un rapport du 12 mars 2003 (A/57/751) que les crédits approuvés auraient été pleinement utilisés au 30 juin 2003.

77. Selon la Division du soutien logistique du Département des opérations de maintien de la paix et la Division des achats du Département de la gestion, l'importance du solde non engagé au 30 juin 2003 s'expliquait comme suit :

a) La Division des achats n'avait pas les moyens de faire face à l'augmentation substantielle de la charge de travail;

b) Alors que des fonds avaient été alloués au recrutement de deux personnes à titre temporaire, les intéressés n'avaient pas encore été nommés au moment de la vérification (octobre 2003);

c) Des contrats-cadres avaient dû être renégociés du fait qu'on avait atteint les plafonds fixés;

d) Certains contrats étant venus à échéance au moment où l'on commandait les éléments constitutifs des stocks, il avait fallu lancer de nouveaux appels d'offres, ce qui avait eu des répercussions directes sur les achats;

e) L'aménagement de trois nouveaux entrepôts à la Base de soutien logistique avait posé des problèmes imprévus, de même que la sélection d'entreprises capables de fournir des hangars à hygromètres pour l'entreposage des véhicules.

78. Le Département des opérations de maintien de la paix a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à prendre, en concertation avec la Division des achats, les dispositions requises pour éliminer les facteurs qui ralentissent la mise en place et la reconstitution des stocks stratégiques.

Expédition de stocks aux nouvelles missions

79. En septembre 2003, la Base de soutien logistique a expédié des stocks stratégiques d'une valeur de 19 millions de dollars à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Cette nouvelle mission aurait dû défrayer la Base des frais de reconstitution des stocks, mais elle ne disposait pas des fonds nécessaires, bien qu'elle ait obtenu l'autorisation préalable d'engager 47 millions de dollars de dépenses. Le Comité a noté que la procédure d'autorisation préalable ne couvrait pas la reconstitution des stocks stratégiques. La MINUL ne pourra donc financer cette opération que lorsque les crédits requis lui auront été alloués. Or, le budget de cette nouvelle mission ne sera sans doute pas approuvé avant la fin de 2003. Il s'est révélé impossible dans ces conditions d'atteindre l'objectif visé – la mise en place d'une réserve permettant de déployer rapidement une mission complexe.

80. Le Comité estime que, pour raccourcir le délai séparant l'expédition des stocks de leur reconstitution, il faudrait revoir la procédure d'autorisation d'engagement de dépenses préalable au mandat, en étudiant deux options : a) lorsque le budget d'une nouvelle mission n'a pas encore été mis au point, le montant de l'autorisation demandée au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires inclurait le montant nécessaire pour reconstituer les stocks stratégiques; b) une deuxième solution serait que le Département des opérations de maintien de la paix demande une autorisation d'engagement de dépenses distincte qui lui permettrait de reconstituer la réserve stratégique pendant la période précédant l'approbation du budget de la nouvelle mission. L'adoption de l'une ou l'autre de ces deux formules contribuerait à raccourcir le délai s'écoulant entre l'expédition des stocks et leur reconstitution.

81. L'Administration a approuvé la recommandation du Comité l'invitant à étudier une formule qui assure le financement et la reconstitution en temps opportun des stocks stratégiques expédiés aux nouvelles missions.

Utilisations des stocks stratégiques

82. Pendant l'exercice 2002/03, la Base de soutien logistique a expédié des stocks stratégiques d'une valeur de remplacement de 3 millions de dollars aux missions ou organismes indiqués ci-après :

Tableau II.10
Stocks stratégiques expédiés par la Base de soutien logistique pendant l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003^a

(En dollars des États-Unis)

<i>Mission/organisme</i>	<i>Valeur du stock pour la Base (valeur d'origine)</i>	<i>Valeur de remplacement</i>
COCOVINU	893 530	1 033 499
Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies en Iraq	62 880	110 384
MANUA	478 406	805 969
MINUCI	250 631	289 423
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général en Iraq	356 577	543 810
MONUIK	2 400	2 400
MINUA	62 351	28 125
MINUK	322 409	188 000
Total	2 429 184	3 001 610

^a Matériel durable et non durable. Seuls ont été pris en compte les articles qui ont été dûment réceptionnés et inspectés.

83. Les sorties de stocks n'ayant pas été immédiatement saisies dans le SIG au moment de l'envoi, la Section des comptes des opérations de maintien de la paix n'a pas pu les porter au même moment au débit des missions ou organismes concernés. Ce n'est qu'à la fin de l'exercice que ces opérations ont été enregistrées par des écritures de journal, fondées sur une feuille de calcul Excel utilisée par la Division du soutien logistique pour suivre toutes les expéditions de stocks stratégiques faites par la Base de soutien logistique. Au moment de la vérification, il n'existait aucun document officiel témoignant de l'accord passé entre la Base et la mission ou l'organisme destinataire. Enfin, il n'a pas été possible de retrouver la trace de toutes les expéditions dans la base de données de la Base de soutien logistique.

84. **L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à :**

a) Établir des accords écrits pour toutes les livraisons d'articles provenant des stocks stratégiques déjà reçues par des organismes des Nations Unies autres que les missions de maintien de la paix, et vérifier que toutes les opérations ont été correctement comptabilisées;

b) Saisir toutes les expéditions de stocks stratégiques dans le SIG au moment où elles sont effectuées et rapprocher périodiquement les renseignements figurant dans la base de données de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi de ceux figurant dans le SIG;

c) Communiquer les états de rapprochement à la Division de la comptabilité de même que la valeur de remplacement des éléments de stocks afin que tous les montants dus à la réserve stratégique soient enregistrés avant la clôture des comptes.

85. Le Département des opérations de maintien de la paix a ultérieurement informé le Comité qu'un accord écrit avait été conclu avec la COCOVINU, seule opération ne relevant pas du Bureau de l'appui aux missions qui bénéficiait des stocks stratégiques. Il a donné l'assurance qu'il veillerait à ce que toutes les sorties de stocks soient dûment comptabilisées.

Reconstitution des stocks stratégiques

86. Il ressort du rapport du Secrétaire général sur la question (A/56/870) que tous les articles sortis des stocks stratégiques doivent être immédiatement remplacés. Le budget des missions destinataires doit inclure le crédit nécessaire pour couvrir, outre le coût d'acquisition du matériel, les frais de transport entre l'entrepôt du fournisseur et la Base. Le Comité a constaté que plusieurs méthodes s'écartant de ces dispositions ont été suivies pour la reconstitution des stocks expédiés avant le 30 juin 2003. Dans certains cas, la mission destinataire a viré des fonds au Siège de l'ONU, qui a passé les commandes nécessaires; dans d'autres, la mission ou l'organisme destinataire a passé la commande et les articles ont été directement livrés à la Base de soutien logistique; dans d'autres encore, les fonds ont été virés à la Base qui a elle-même passé la commande; enfin, on a parfois eu recours à la facturation interne en émettant des bordereaux interservices. L'emploi de méthodes différentes a compliqué le processus et indûment retardé la reconstitution des stocks.

87. Sur les 3 millions de dollars représentant la valeur des stocks à reconstituer au 30 juin 2003, 1,5 million de dollars environ (50 %) avait donné lieu à une commande, mais la valeur des articles effectivement reçus ne dépassait pas 311 460 dollars (10 % de la valeur de remplacement).

88. Afin de simplifier le processus, la Division de la comptabilité a ultérieurement proposé de le normaliser en créant un fonds distinct (dit Fonds « BLB ») qui servirait à comptabiliser toutes les opérations relatives aux stocks stratégiques. Les comptes de recettes et les comptes de tiers seraient immédiatement mouvementés après expédition des stocks, la mission destinataire comptabilisant de son côté le montant dû au fonds.

89. L'Administration a envisagé de procéder de la même manière dans le cas des stocks expédiés à des bureaux d'organismes des Nations Unies, mais cela posait la question de savoir à quel moment émettre la demande de fourniture, compte tenu du fait que les fonds ne seraient pas immédiatement disponibles. Il faudrait porter le moment correspondant à la valeur de remplacement dans un compte débiteur et en obtenir le paiement avant de pouvoir reconstituer le stock. L'Administration a informé le Comité que la procédure applicable aux opérations avec un tiers n'avait pas encore été arrêtée.

90. La valeur de remplacement des stocks stratégiques était déterminée par la Division du soutien logistique, sur la base des prix prévus dans les contrats-cadres, des prix pratiqués sur le marché et de ceux payés antérieurement. Le risque avec cette méthode est que le coût de remplacement réel diffère des estimations effectuées et qu'il faille ensuite consacrer du temps à passer de nombreuses écritures d'ajustement dans le journal.

91. L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité lui demandant :

a) D'adopter une méthode officielle de reconstitution des stocks stratégiques qui devra être appliquée de manière uniforme tant par les missions de maintien de la paix que par les autres organismes des Nations Unies, et de définir les procédures opérationnelles permanentes correspondant à cette méthode;

b) D'inclure les modalités de calcul du coût de remplacement dans les directives relatives à la reconstitution des stocks, afin que les missions puissent suivre leur budget avec précision et comptabiliser correctement leurs engagements, ce qui réduirait au minimum le nombre d'écritures d'ajustement;

c) D'étudier la possibilité d'inclure dans les directives relatives à la reconstitution des stocks une disposition définissant la marge de variation de l'écart acceptable entre la valeur de remplacement prévue et la valeur effective et autorisant l'enregistrement comme gain ou perte dans les comptes de la Base de soutien logistique de tout écart entrant dans cette fourchette, afin d'éliminer le coûteux travail administratif qu'exige actuellement la régularisation de différences insignifiantes;

d) D'enregistrer correctement toutes les opérations dans le Système intégré de gestion (SIG) et de procéder aux rapprochements nécessaires en fin d'exercice;

e) D'établir un accord écrit précisant les conditions de paiement, notamment la procédure à suivre en cas de différence importante entre la valeur de remplacement estimée et la valeur effective, à chaque fois que des stocks stratégiques sont expédiés à une mission autre qu'une mission de maintien de la paix ou à un autre organisme des Nations Unies;

f) De réduire le délai qui s'écoule entre l'expédition d'éléments de stocks stratégiques et leur remplacement à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

Frais de transport

92. Au paragraphe 27 du document A/56/870, le Secrétaire général déclarait que les coûts associés à la préparation des produits pour entreposage et expédition, ainsi qu'une partie des frais de remplacement et de rotation, seraient imputés sur le budget de la Base. Dans la pratique, cependant, les frais de transport aussi bien entre la Base et la mission destinataire qu'entre l'entrepôt du fournisseur et la Base sont tous pris en charge par la mission.

93. **L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité lui demandant :**

a) **De préciser à qui incombe le paiement des frais de transport des stocks stratégiques;**

b) **D'étudier la question de savoir si, au lieu d'imputer les frais de transport des stocks stratégiques sur le budget des différentes missions, il ne serait pas plus rationnel que la Base de soutien logistique les prenne intégralement en charge, étant donné que ses dépenses sont réparties entre les missions.**

94. Le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Comité qu'il lui semblait effectivement judicieux d'inscrire au budget de la Base les frais de transport du matériel faisant partie des stocks stratégiques qui doit être régulièrement renouvelé. Le Bureau de l'appui aux missions s'apprête à créer, au sein de la Division du soutien logistique, une équipe spéciale chargée de mettre au point des principes directeurs pour la gestion des stocks stratégiques.

Rotation des stocks stratégiques

95. Pour que les stocks stratégiques soient à tout moment utilisables, les articles particulièrement menacés d'obsolescence font l'objet d'une rotation entre missions. La Division du soutien logistique est chargée de promulguer les principes et directives régissant la rotation des stocks stratégiques.

96. Depuis le 1er juillet 2003, toutes les sections de soutien logistique opérationnelles ont adopté des principes directeurs pour la rotation des stocks stratégiques, mais ces principes n'ont pas été officiellement promulgués. Le Département des opérations de maintien de la paix a indiqué que le niveau maximal des stocks avait été déterminé par l'Assemblée générale et que la Division du soutien logistique avait défini le stock minimal critique. Le niveau des stocks stratégiques correspond au niveau minimal en dessous duquel il ne faut pas descendre. Cependant, le niveau critique établi par la Division du soutien logistique correspond au niveau d'alerte qui doit déclencher la reconstitution d'urgence de la réserve. La mise en place des stocks ayant démarré en septembre 2002, certains articles sont restés inutilisés pendant près d'un an faute qu'une politique de rotation ait été adoptée.

97. L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité lui demandant :

a) De promulguer les principes et directives régissant la rotation des stocks stratégiques;

b) D'inclure dans les directives les dispositions à prendre pour reconstituer rapidement les stocks stratégiques lorsqu'ils ont atteint le niveau minimal critique.

Coordination de l'administration et de la gestion des stocks stratégiques

98. Alors que la mise en oeuvre du concept de stock de déploiement stratégique faisait intervenir plusieurs entités, on a attendu juillet 2003 pour constituer un groupe de coordination. Ses membres ont été choisis parmi les fonctionnaires des services de la Division du soutien logistique et de la Base de soutien logistique, étant entendu que les représentants des autres départements intéressés n'assisteraient à ses réunions que si l'ordre du jour les concernait directement. Bien que le Groupe se soit réuni tous les mois depuis sa création et que ses travaux aient dû porter sur les différents éléments du processus, celui-ci n'en étant qu'à ses débuts, les représentants d'autres départements n'ont jamais participé à ses réunions.

99. L'Administration souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que le Groupe de coordination pour les stocks stratégiques poursuive ses activités en y associant de manière systématique les représentants de tous les départements qui peuvent contribuer au succès de la mise en oeuvre du concept.

2. **Budgétisation axée sur les résultats**

100. Comme le Comité l'a rappelé au paragraphe 72 de son précédent rapport (A/57/5, vol. II, chap. II), l'Assemblée générale l'a prié, dans sa résolution 55/220 C du 14 juin 2001, de suivre les procédures d'établissement d'objectifs par les missions de maintien de la paix et leur degré d'application, qu'elles soient ou non efficaces, et de lui rendre compte de la question dans son rapport annuel sur les états financiers des missions. Le Comité a de nouveau examiné ces procédures et la suite donnée aux recommandations qu'il a faites en 2003. Il a constaté que, de manière générale, d'importants progrès avaient été accomplis mais qu'on pouvait encore apporter des améliorations dans les domaines indiqués ci-après.

101. Le budget de l'exercice 2003/04 est le premier qui ait été entièrement établi selon la méthode de la budgétisation axée sur les résultats. En juillet 2002, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et le Département des opérations de maintien de la paix ont organisé un atelier sur cette technique, à l'intention des membres du personnel des missions, du Bureau et du Département les plus intéressés par la question.

102. Un atelier de suivi a été ultérieurement organisé à Chypre en juillet 2003. Les missions avaient été invitées à choisir un jeu d'hypothèses aux fins de la planification stratégique. Après examen, ces hypothèses ont servi à établir un projet de budget axé sur les résultats. Cet atelier a été jugé très utile par les participants, qui se composaient de membres du personnel administratif ou technique des missions et de fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de la gestion.

Mécanismes de responsabilisation

103. Le Comité a recommandé dans son précédent rapport (A/57/5, vol. II, chap. II, par. 79) que toutes les missions soient dotées de systèmes de délégation de pouvoir et de responsabilisation, y compris d'un système d'évaluation et de notation du personnel, qui soient compatibles avec le système de mesure des résultats de la méthode de budgétisation axée sur ces derniers. L'Administration lui a fait savoir qu'elle continuait de perfectionner le système d'évaluation, qu'une grille de notation avait été établie et que son emploi donnait satisfaction.

104. Le Comité a constaté lors de son passage dans les missions qu'il n'y avait pas encore de concordance entre le système d'évaluation et de notation et la méthode de budgétisation axée sur les résultats et qu'il n'existait pas de directives à ce sujet. Pas plus les définitions d'emploi des fonctionnaires que les plans de travail convenus avec eux ne définissaient d'objectifs précis dont le suivi aurait permis de s'assurer que les réalisations escomptées s'étaient concrétisées.

105. L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité lui demandant d'établir et de promulguer des directives concernant la mise en concordance du système d'évaluation et de notation avec la méthode de budgétisation axée sur les résultats, directive qui s'appliquerait aussi bien aux missions qu'au Siège. Le Comité recommande que cette politique soit appliquée au niveau individuel en inscrivant les objectifs de chacun dans sa définition d'emploi et son plan de travail, afin de faire prendre conscience à l'intéressé qu'il est responsable de l'obtention des résultats définis dans le cadre du processus budgétaire et qu'il devra en rendre compte.

106. L'Administration a informé le Comité que la première initiative avait consisté à installer le système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-PAS) dans 11 missions, entre avril et août 2003. Le Département des opérations de maintien de la paix veillerait à ce que ces missions établissent la concordance entre les plans de travail individuels et les tableaux de bord budgétaires axés sur les résultats lors du prochain cycle d'évaluation et de notation. Cet objectif devrait être atteint au cours du cycle 2005/06. L'Administration a également indiqué que le système de suivi du comportement professionnel serait aligné sur le système de budgétisation axée sur les résultats à l'occasion des évaluations pour 2004, conformément au calendrier établi.

Systèmes de mesure, de suivi et d'évaluation des résultats

107. Le Comité a recommandé dans son précédent rapport [A/57/5, vol. II, chap. II, par. 79 a)] de mettre au point un système uniforme de suivi et d'évaluation des résultats. L'Administration a indiqué qu'elle avait élaboré un mécanisme de contrôle des fonds pour aider les missions à suivre leurs allocations budgétaires. Cet outil n'ayant été mis en place qu'au début de 2003, on ne pourra évaluer toutes ses incidences qu'en 2004.

108. Les rapports sur l'exécution des budgets des missions ont été établis conformément aux modèles de tableaux de bord axés sur les résultats et comportent des indicateurs effectifs de succès. Faute d'un outil qui permettrait de vérifier l'exactitude des indicateurs, l'utilisation de ces rapports aux fins de l'évaluation de l'efficacité des missions, qui est leur principale raison d'être, risque de conduire à des décisions fondées sur une information de gestion inexacte.

109. Pour faciliter l'exécution de son mandat, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a mis au point un plan directeur qu'elle a axé sur la définition de ses priorités et activités stratégiques. Procédant d'une approche similaire à celle qui sous-tend la budgétisation axée sur les résultats, le budget a été établi à partir des données utilisées pour élaborer le plan directeur. Les deux documents comportent néanmoins des différences en ce qui concerne les objectifs principaux, les objectifs secondaires et les produits.

110. **Le Comité recommande à l'Administration :**

a) D'instituer des procédures et méthodes uniformes de collecte des données que les missions devront utiliser pour documenter les renseignements sur les réalisations effectives figurant dans les rapports sur l'exécution de leur budget;

b) De déterminer les modalités de validation des justificatifs et de désigner le fonctionnaire qui sera responsable de cette validation.

111. L'Administration a indiqué que le lancement de programmes de collecte de données pour les exercices 2003/04 et 2004/05 constituait une première étape importante vers la normalisation des procédures et méthodes de collecte de l'information. Pour chacun de ces exercices, les missions de maintien de la paix devront toutes consigner sur un même formulaire, pour chaque indicateur de succès et chaque produit, la source des données, la méthode de collecte utilisée, l'unité de mesure, la périodicité des collectes et la personne responsable de la collecte et du stockage des données. Cet outil devrait contribuer à améliorer l'exactitude des données du fait que les sources auront été répertoriées à l'avance, que les

relèvements devraient être plus fréquents et que les responsables auront été désignés. Les informations sur la source et la méthode de collecte des données serviront à documenter les indicateurs de succès. Toutes les missions de maintien de la paix ont eu l'occasion de se familiariser avec cet outil lors de l'atelier sur la budgétisation axée sur les résultats organisé à Chypre et il est maintenant prévu de le perfectionner et l'on envisage notamment de créer des liens automatiques vers les sources de données. L'Administration a précisé que les missions de maintien de la paix participeraient à la conception de la nouvelle version dont le lancement devrait intervenir au milieu de 2004.

Données de base pour la mesure des résultats non financiers

112. Il n'existait aucune donnée de référence pour mesurer les résultats autres que financiers obtenus par les missions au cours de l'exercice 2002/03, la présentation des objectifs dans les budgets n'ayant pas été normalisée. Autrement dit, les rapports sur l'exécution des budgets des missions présentaient les réalisations effectives relatives aux éléments non monétaires sans référence à des objectifs préétablis. Pour l'exercice 2003/04 toutefois, on disposera de données de base pour évaluer les résultats autres que financiers.

Concordance entre les ressources financières et les tableaux de bord axés sur les résultats

113. Les systèmes de gestion financière utilisés ne permettaient pas d'établir directement la concordance entre les ressources financières (budget) et les tableaux de bord prévisionnels axés sur les résultats. L'examen des crédits budgétaires était dissocié du système de budgétisation axée sur les résultats. Partant, en cas de révision du budget, les éléments figurant dans les tableaux de bord n'étaient pas révisés ou réévalués pour déterminer si les crédits prévus étaient suffisants pour concrétiser les réalisations escomptées. Les rapports sur l'exécution du budget des missions n'établissaient pas non plus de corrélation directe entre les dépenses et les éléments propres à la budgétisation axée sur les résultats.

114. L'Administration a indiqué qu'à partir de l'exercice 2004/05, les variations des ressources humaines et financières proposées dans les prévisions budgétaires par rapport à l'exercice précédent seraient expliquées par référence aux éléments des tableaux de bord axés sur les résultats. Les dépenses prévues (projet de budget) et effectives (rapport sur l'exécution du budget) étaient indiquées par catégorie pour l'ensemble de la mission, les systèmes informatiques ne permettant pas de les saisir à un niveau plus détaillé. Pour les relier aux résultats, il faudrait modifier ou remplacer les systèmes utilisés à l'échelle de l'Organisation, en particulier le SIG. L'Administration a également fait observer que la gestion des crédits par centres de résultat supposerait de créer des services de gestion financière dans chacun des centres appelés à rendre compte de leurs résultats individuels.

115. Le Comité est conscient des difficultés que l'Administration rencontre dans la mise en oeuvre de la budgétisation axée sur les résultats, du fait que son expérience est limitée à deux ans. Il lui recommande :

a) D'élaborer une stratégie à moyen terme qui permette de coupler le budget financier avec les tableaux de bord prévisionnels axés sur les résultats;

b) D'établir un lien entre les modifications du budget financier et les tableaux de bord prévisionnels axés sur les résultats pour garantir que les réalisations escomptées pourront être obtenues au moyen des crédits disponibles.

116. L'Administration a informé le Comité que les tableaux de bord prévisionnels axés sur les résultats seraient ajustés en début d'exercice et en cas de modification des crédits approuvés par rapport aux crédits demandés. Ces tableaux de bord révisés seraient utilisés par les missions pendant l'exercice et seraient présentés aux organes délibérants dans les rapports sur l'exécution du budget.

3. Opérations aériennes

117. Comme suite au rapport précédent du Comité des commissaires aux comptes (A/57/5, vol. II), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/57/772, par. 108), a demandé au Comité des commissaires aux comptes de déterminer, au cours de ses audits réguliers, si les opérations de maintien de la paix disposent d'une capacité effective et adéquate leur permettant de planifier, gérer et contrôler la configuration et l'utilisation des moyens aériens, et de fournir dans son rapport des informations sur les incidents et les accidents aériens.

Portée

118. Afin de répondre à la demande du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Comité des commissaires aux comptes a pris contact avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) pour coordonner les efforts et éviter les doubles emplois. Le Bureau prévoyait d'examiner uniquement les aspects relatifs à la sécurité des opérations aériennes. Le Comité des commissaires aux comptes a donc centré ses travaux sur les aspects des opérations aériennes autres que leur sécurité et il continuera à examiner les opérations aériennes lors des audits futurs.

Planification des opérations aériennes

Analyse des opérations aériennes

119. Nous avons effectué une analyse des activités relatives aux opérations aériennes de certaines des missions où ces opérations étaient considérées comme importantes, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-après. Notre analyse a montré que, pour les missions sélectionnées, 59,1 millions de dollars (soit 22 %) sur les crédits ouverts de 270,2 millions de dollars n'avaient pas été dépensés au 30 juin 2003. Les économies étaient dues principalement à des améliorations apportées au cours de l'exercice 2002/03 à la gestion des opérations aériennes. Un système interne a été mis au point par le Groupe du transport aérien pour contrôler le coût par heure de vol, qui est passé de 2 754 dollars au cours de l'exercice 2000/01 à 2 139 dollars au cours de l'exercice 2002/03, soit une baisse de 22 % du coût par heure de vol.

120. Les heures de vol effectives (45 501) étaient inférieures de 44 183 heures (soit 49 %) au total de 89 684 heures prévues dans le budget. Les besoins des missions ayant été largement surévalués, le Département des opérations de maintien de la paix a mis en place des mécanismes plus stricts d'examen et d'orientation afin

d'assurer que les besoins des missions en matière d'heures de vol soient déterminés d'une manière plus réaliste. Le Département des opérations de maintien de la paix et la Division des achats ont également examiné le système de tarification des coûts relatifs aux contrats pour les opérations aériennes, ce qui a abouti à un nouveau système de tarification des coûts qui élimine les heures de base et les heures optionnelles de la plupart des contrats futurs. Le nouveau système de tarification des coûts a été établi à partir d'un coût de base (le coût de fourniture d'aéronefs et d'équipages du contractant) et d'un coût par heure de vol, qui varie selon le nombre d'heures de vol prévues. Ainsi, on n'aurait pas à payer pour des heures qui ne sont pas utilisées. Étant donné la méthode appliquée par le secteur commercial, qui repose sur le système de tarification des coûts fondé sur des heures de base, certains contrats peuvent encore être conclus sur cette base.

Tableau II.11
Statistiques concernant les opérations aériennes

		<i>MONUC</i>	<i>MINUSIL</i>	<i>MINUEE</i>	<i>FINUL</i>	<i>MONUG</i>	<i>MINUK</i>	<i>MONUIK</i>	<i>UNFICYP</i>	Total
	Crédits ouverts (dollars É.-U.)	155 000 000	73 916 700	27 916 700	1 339 600	4 106 300	3 370 700	3 150 000	1 433 400	270 233 400
	Dépenses effectives	116 094 400	61 322 000	21 344 200	1 538 600	2 879 400	2 595 100	3 058 000	1 457 400	210 289 100
	Écart	38 905 600	12 594 700	6 572 500	(199 000)	1 226 900	775 600	92 000	(24 000)	59 100 700
	Écart en pourcentage	25 %	17 %	24 %	-15 %	30 %	23 %	3 %	-2 %	22 %
	Prévues au budget	29 640	16 068	8 268	2 888	1 860	1 020	2 088	1 188	63 020
Heures de vol de base	Nombre effectif	14 526	11 290	^a	–	1 254	843	1 394	1 186	30 493
	Écart	15 114	4 778	8 268	2 888	606	177	694	2	31 654
	Écart en pourcentage	51 %	30 %	100 %	100 %	33 %	17 %	33 %	0,2 %	50 %
	Prévues au budget	18 660	6 300	4 140	–	1 860	900	–	–	31 860
Heures de vol optionnelles	Nombre effectif	9 082	2 009	^a	–	–	–	–	–	11 091
	Écart	9 578	4 291	4 140	–	1 860	900	–	–	19 869
	Écart en pourcentage	51 %	68 %	100 %		100 %	100 %			62 %
	Prévues au budget	48 300	22 368	12 408	2 888	3 720	1 920	2 088	1 188	89 684
Nombre total d'heures de vol	Nombre effectif	23 608	13 299	7 340	–	1 254	843	1 394	1 186	45 501
	Écart	24 692	9 069	5 068	2 888	2 466	1 077	694	2	44 183
	Écart en pourcentage	51 %	41 %	41 %	100 %	66 %	56 %	33 %	0,2 %	49 %
Nombre d'aéronefs (variable au cours de l'exercice)	Prévus au budget	46	28	17	5	4	2	2	2	106
	Nombre effectif	39	27	14	4	3	2	2	2	93
	Écart	7	1	3	1	1	0	0	–	13
	Écart en pourcentage	15 %	4 %	18 %	20 %	25 %	0 %	0 %	0 %	12 %

^a Chiffre non disponible.

121. Le Comité des commissaires aux comptes recommande que le Département des opérations de maintien de la paix poursuive ses efforts en vue d'établir sur une base plus réaliste le budget des opérations aériennes et ses initiatives visant à renégocier les contrats concernant les opérations aériennes de manière à ne payer que les heures de vol utilisées.

122. Le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Comité qu'il avait demandé à toutes les missions de maintien de la paix d'évaluer avec précision l'utilisation antérieure des aéronefs pour l'établissement du budget concernant les heures de vol et qu'il avait indiqué que les besoins devraient être fondés sur des hypothèses solides. Cette question a également été soulignée lors de la conférence des directeurs et chefs de l'administration, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies en juin 2003. Le Groupe du transport aérien du Département des opérations de maintien de la paix exige désormais que les missions justifient des heures de vol prévues dans les contrats.

Formation dans le domaine de l'aviation

123. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé dans son rapport précédent [A/57/5, vol. II, chap. II, par. 85 a)] que les administrateurs des services aériens reçoivent la formation structurée prévue par le Manuel d'opérations aériennes. Le Comité a relevé que la formation dispensée au personnel des opérations aériennes dans les missions était parfois inadéquate et incohérente. Le Programme de formation des Nations Unies dans le domaine de l'aviation comprenait plusieurs aspects, à savoir des stages initiaux et de mise à jour organisés au Siège, une formation en cours d'emploi fournie par la mission pour les assistants des services d'aviation et une formation spécialisée en matière d'aviation portant sur les enquêtes en cas d'accident, la gestion des opérations aériennes, et la manutention des marchandises dangereuses, qui est fournie par les institutions et organismes accrédités.

124. Certaines missions, comme la MINURSO et la MONUG, ne transmettaient pas toujours les formulaires de certification de la formation en cours d'emploi au Groupe du transport aérien du Département des opérations de maintien de la paix après la fin du stage de formation. À la MANUTO, il n'y avait pas de coordonnateur permettant de vérifier que la formation en cours d'emploi avait été achevée et contrôlée.

125. À la MONUC et à la MONUG, le personnel de l'aviation ne suivait pas tous les stages de formation prévus. En outre, 14 membres du personnel qui avaient été transférés d'autres missions à la MONUC n'ont pas participé aux stages de mise à jour, comme il est prévu dans le Manuel d'opérations aériennes, au cours de l'exercice considéré. L'insuffisance de la formation pourrait avoir des effets négatifs sur la capacité de l'Organisation de parvenir à ses objectifs.

126. La Division du soutien logistique du Département des opérations de maintien de la paix a informé le Comité qu'une nouvelle approche structurée, sous la forme d'une base de données, avait été adoptée afin d'obliger les missions à soumettre des formulaires dûment remplis concernant l'achèvement de la formation en cours d'emploi. Ces informations transmises par les missions seraient tirées de la base de données et permettraient au Siège de suivre et de contrôler les activités de formation d'une manière appropriée et structurée.

127. Le Comité des commissaires aux comptes recommande à nouveau que l'Administration veille à ce que le personnel des opérations aériennes reçoive une formation appropriée, comme il est prévu dans le Manuel d'opérations aériennes.

128. Le Département des opérations de maintien de la paix a indiqué qu'il s'était engagé à satisfaire les besoins en matière de formation de son personnel afin d'assurer un appui efficace à ses opérations sur le terrain et qu'un nouveau chapitre sur la formation dans le domaine de l'aviation avait été inclus dans le projet de révision du Manuel d'opérations aériennes. Ce projet a élargi le concept de formation initiale et en cours d'emploi et il stipulait que le personnel de l'aviation devait recevoir une formation spécialisée au moins tous les deux ans. Le Département prévoyait d'achever la mise à jour du Manuel en mars 2004 et il avait également pris des mesures pour créer une base de données sur la formation du personnel des opérations aériennes.

Gestion des opérations aériennes

Formulaires de décharge de responsabilité

129. Le Comité a recommandé dans son rapport précédent [A/57/5, vol. II, chap. II, par. 85 e)] que les formulaires de décharge de responsabilité soient remplis dans toutes les missions, comme le prévoit le Manuel d'opérations aériennes. Le Comité a constaté des améliorations dans les missions à cet égard.

130. Toutefois, à la MINURSO et à l'UNFICYP, les formulaires de décharge de responsabilité n'étaient pas toujours remplis. Par conséquent, le Comité craignait que l'Organisation puisse être tenue pour responsable en cas de demandes d'indemnisation dans certaines missions parce que les formulaires n'avaient pas été remplis.

131. Le Comité des commissaires aux comptes recommande à nouveau que l'Administration veille à ce que les formulaires de décharge de responsabilité soient remplis dans toutes les missions, comme le prévoit le Manuel d'opérations aériennes.

132. L'Administration a accepté la recommandation du Comité et a indiqué que le Bureau de l'appui aux missions rappellerait aux missions qu'elles doivent respecter strictement les règles relatives aux formulaires de décharge de responsabilité.

Application des normes en matière d'aviation

133. Conformément à la recommandation de l'OACI visant à assurer des opérations de transport aérien sûres, efficaces et adaptées du plus haut niveau, facilitant la coopération interinstitutions entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Programme alimentaire mondial (PAM) et renforçant la capacité de satisfaire mutuellement leurs besoins spéciaux et d'urgence afin de parvenir à la rentabilité des opérations sur le terrain, des normes aéronautiques applicables au transport aérien du maintien de la paix et des opérations humanitaires ont été élaborées conjointement par le Département et le PAM et communiquées en février 2003 à toutes les missions. Ces normes ont été mises au point afin d'assurer des opérations de transport aérien sûres, efficaces et adaptées du plus haut niveau, conformément aux recommandations précises de l'OACI. Le Département des

opérations de maintien de la paix a informé le Comité que ces normes facilitaient également l'interopérabilité entre le PAM et le Département.

134. Le Comité des commissaires aux comptes recommande que l'Administration évalue l'application des nouvelles normes aéronautiques ainsi que leurs effets sur l'amélioration de la gestion des moyens aériens et de la sécurité aérienne.

135. Le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Comité qu'il avait actualisé son Manuel d'aviation afin de tenir compte des normes aéronautiques. En outre, conformément à ces normes, le Département a élaboré un formulaire révisé concernant les critères d'évaluation technique et opérationnelle et l'a affiché sur le site Web de la Division des achats de l'ONU. Le formulaire décrit les conditions techniques qui doivent être remplies par les prestataires éventuels lors de la location de services aériens, et il fait partie du processus de préqualification pour être enregistré comme opérateur de services aériens auprès de l'Organisation des Nations Unies.

136. Le Département des opérations de maintien de la paix a sélectionné un candidat qualifié de la classe P-5 à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) qui a une vaste expérience en matière d'aviation commerciale pour les opérations internationales de transport aérien. La nomination d'un expert qui a une telle expérience est conforme aux normes aéronautiques pour les fonctions de gestion du transport aérien. Une nouvelle évaluation sera entreprise par le Groupe technique de l'aviation, qui a été constitué pour donner des orientations pertinentes au Département et au PAM en vue de l'application des normes aéronautiques grâce à des procédures appropriées.

Contrat relatif aux services aéroportuaires à la MONUC

137. Depuis l'exercice financier précédent, le contrat pour la fourniture de services aéroportuaires à la MONUC a été annulé et remplacé par un contrat plus complet. Le Département des opérations de maintien de la paix et la MONUC ont appliqué des mesures pour combler les lacunes identifiées dans l'ancien contrat. Ces mesures comprenaient un nouvel appel d'offres pour le contrat et la réalisation d'une analyse commerciale, qui a permis de déterminer que la meilleure option pour la fourniture de services aéroportuaires à la MONUC consistait à faire intervenir à la fois les pays fournisseurs de contingents, le personnel des Nations Unies et des services contractuels.

138. Avant de lancer l'appel d'offres, le Département des opérations de maintien de la paix a élaboré un tableau d'évaluation détaillé; il a organisé des séances d'information et des visites sur le terrain dans la zone de la Mission à l'intention des prestataires potentiels; et il a engagé un consultant extérieur chargé d'une évaluation indépendante des soumissions. Comme moyen de contrôle supplémentaire, une équipe intégrée comprenant du personnel du Siège et de la Mission a été constituée et a procédé à une évaluation des soumissions. Cela a permis un processus transparent et équitable pour l'attribution du nouveau contrat, d'une valeur de 30,3 millions de dollars, qui est entré en vigueur le 1er avril 2003 pour une période de 18 mois, en ce qui concerne cinq aérodromes.

139. Le Comité des commissaires aux comptes s'est félicité du nouveau contrat fondé sur les coûts et le degré d'exécution qui, contrairement à l'ancien contrat à

« prix fixe », prévoyait des ajustements à la prime d'exécution payée au prestataire en cas de non-exécution ou de prestations insatisfaisantes.

140. Le Comité a examiné le suivi des recommandations faites dans son rapport précédent (A/57/5, vol. II, chap. II, par. 92) en ce qui concerne la fourniture de services aéroportuaires à la MONUC.

141. L'Administration avait achevé la révision du contrat relatif à la fourniture de services aéroportuaires à la MONUC et renégocié un accord avec le prestataire. Le Département des opérations de maintien de la paix avait obtenu de celui-ci une réduction du prix demandé, pour tenir compte à la fois de la révision du contrat et des frais facturés pour du matériel fourni par l'ONU. Un programme d'assurance de la qualité prévoyant des procédures pour les réclamations de la clientèle avait été mis en place. Les factures du prestataire avaient été minorées en fonction des écarts constatés entre les services fournis et ceux prévus dans le contrat.

142. La MONUC a continué à exhorter le Siège à conclure un accord officiel afin de tenir compte des résultats des négociations. Toutefois, au moment de l'audit, cet accord n'avait pas encore été conclu, ce qui entraînait des difficultés opérationnelles pour la MONUC.

143. Le Comité des commissaires aux comptes recommande que l'Administration intensifie ses efforts pour conclure un accord officiel concernant la fourniture de services aéroportuaires à la MONUC afin de tenir compte des résultats des négociations tenues en novembre 2002.

144. L'Administration a indiqué que la conclusion du contrat relatif à la fourniture de services aéroportuaires à la MONUC faisait l'objet de négociations en cours menées par le Bureau des affaires juridiques et la Division des achats avec le prestataire, et qu'une solution était attendue du Bureau des affaires juridiques concernant ce différend.

Avion à réaction privé

145. Les opérations aériennes de la MINUEE utilisent quatre avions, dont deux avions à hélices Antonov 26 d'une capacité de 35 passagers et un avion à réaction privé HS-125 d'une capacité de huit passagers. Le Comité a noté que le coût par heure et par passager effectif de l'avion à réaction privé était environ 16 fois supérieur à celui de l'avion à hélices. Le Comité a déterminé que, pour un vol aller retour entre Asmara et Addis-Abeba, le coût de l'avion à réaction était d'environ 60 % plus élevé que celui de l'Antonov. Du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, l'Antonov a effectué 1 123 heures de vol avec une moyenne de 26 passagers par vol, et l'avion à réaction privé a effectué 352 heures de vol avec une moyenne de six passagers par vol, sur un total de 4 409 vols, représentant 7 340 heures de vol. Sur la base de ces variables, de juillet 2002 à juin 2003, le coût d'une heure de vol par passager s'est élevé en moyenne à 41 dollars pour l'Antonov et à 647 dollars pour l'avion à réaction.

146. Au cours des huit premiers mois de 2003, alors que tous les vols de l'avion à réaction privé avaient été dûment autorisés par les responsables de l'Administration, quatre vols n'ont transporté qu'un seul passager (à un coût de 8 220 dollars pour un aller simple entre les deux capitales) et plusieurs d'entre eux n'ont transporté que deux ou trois passagers. L'avion à hélices effectuait à peu près le même trajet – Asmara-Addis-Abeba (via Assab) – que l'avion à réaction, parfois au cours de la

même journée, et avec des sièges non occupés. Dans un cas, l'objectif d'un voyage en avion à réaction était indiqué comme « familiarisation » et, dans un autre cas, « visite ».

147. La MINUEE a indiqué que les quatre vols avaient tous été demandés, planifiés et exécutés selon les principes stricts des instructions permanentes de la Mission et des directives appropriées reçues du Siège de l'ONU. La MINUEE a déclaré que l'avion à réaction privé était nécessaire pour effectuer les évacuations médicales dans de bonnes conditions techniques et médicales, que les hélicoptères et les avions à hélices à la pressurisation instable ne pouvaient pas offrir. Le Comité a noté qu'entre le 22 décembre 2000 et le 14 septembre 2003, l'avion à réaction avait été utilisé pour 7 évacuations médicales, sur un total de 204.

148. Le Comité des commissaires aux comptes recommande que la MINUEE évalue la rentabilité de l'utilisation d'un avion à réaction par rapport à celle d'un avion à hélices et à l'affrètement d'avions pour les évacuations médicales, et qu'elle réexamine les besoins.

149. L'Administration a informé le Comité que la MINUEE avait donné suite à cette recommandation. L'une des principales responsabilités du Groupe des opérations aériennes de la MINUEE est de fournir en permanence des services spéciaux et rapides pour appuyer les évacuations médicales et autres. L'enquête effectuée par la Mission a montré qu'il n'y avait aucun service d'affrètement aérien médical qui pouvait offrir les mêmes prestations, sans entraîner un plus grand risque médical et à un coût inférieur. En outre, l'avion à réaction n'avait été utilisé que pour 7 des 204 évacuations médicales parce que les 197 autres évacuations concernaient des sites sans aérodrome. La Mission utilise l'avion à réaction privé pour les déplacements du chef de la Mission et d'autres hauts fonctionnaires afin de faciliter l'exécution efficace de leurs principales fonctions. Néanmoins, le Département des opérations de maintien de la paix et la Mission examineraient à nouveau s'il existait d'autres options viables.

Suivi des opérations aériennes

Enquête portant sur l'aviation

150. Les enquêtes portant sur l'aviation, qui devaient être effectuées conformément au Manuel d'opérations aériennes, avaient pour objet d'évaluer en détail les facteurs qui influençaient la gestion de la sécurité et elles constituaient la base des mesures correctives. Toutefois, le Manuel d'opérations aériennes n'attribuait pas une responsabilité précise pour la réalisation de ces enquêtes. L'Administration a informé le Comité que l'intention initiale était que l'enquête devait servir de base aux visites sur le terrain de responsables du Siège et que, par conséquent, l'enquête ne relevait pas de la responsabilité des chefs ou des directeurs de l'Administration.

151. Le Comité a constaté qu'à la MONUG et à la MINURSO, les dernières enquêtes avaient été effectuées en septembre 2001 et en avril 2002, respectivement. En raison de cette situation, il se pourrait que les missions utilisent pour leurs opérations aériennes du matériel vétuste et des procédures dépassées, qui pourraient entraîner des accidents aériens et une gestion inefficace des ressources.

152. L'Administration a accepté la recommandation du Comité selon laquelle elle doit veiller à ce que toutes les enquêtes portant sur l'aviation dans les

missions soient effectuées conformément au Manuel d'opérations aériennes et qu'une responsabilité précise soit attribuée.

153. L'Administration a informé le Comité que la version révisée du Manuel d'opérations aériennes indiquerait clairement que les chefs de l'administration des missions seraient responsables de la réalisation de l'enquête au cours des six premiers mois de l'existence d'une nouvelle mission et ensuite tous les deux ans, bien qu'il soit possible de demander au Siège d'effectuer l'enquête pour le compte de la mission.

Rapport d'évaluation des prestations des fournisseurs

154. Selon le Manuel d'opérations aériennes, le rapport d'évaluation des prestations devrait servir à vérifier le respect des clauses du contrat par le fournisseur de services aériens et à évaluer son niveau d'exécution global. Ce rapport doit être établi tous les six mois pour les contrats relatifs à des lettres d'attribution et tous les trois mois pour les autres contrats, à compter de la date d'entrée en vigueur de chaque contrat, et être envoyé au Groupe du transport aérien. Ce rapport d'évaluation porte notamment sur le respect des clauses du contrat conclu avec l'ONU, des normes de l'OACI et des procédures de l'entreprise dans les domaines suivants : compétence du responsable et sa connaissance du travail sur le terrain; coopération avec le Groupe de l'aviation de l'ONU; aspects financiers; performances quotidiennes des aéronefs; et application par l'équipage des procédures de contrôle des vols de l'ONU.

155. Les missions ne soumettaient pas toujours des rapports d'évaluation des prestations au Siège, comme cela était exigé. Une base de données a été mise au point il y a plus de deux ans par le Groupe du transport aérien afin de suivre la présentation de ces rapports. Par la suite, il y a environ un an, un système électronique de présentation des rapports a été introduit, tout d'abord à titre expérimental à la MONUC, et il a ensuite été approuvé et étendu à toutes les missions.

156. Le Comité des commissaires aux comptes recommande que l'Administration :

a) Veille à ce que les missions élaborent et présentent des rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs de services aériens d'une manière régulière, afin d'assurer un contrôle approprié des services fournis; et

b) Indique à tout le personnel chargé de l'aviation l'importance et les objectifs de l'élaboration et de la présentation de rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs de services aériens.

157. L'Administration a informé le Comité que, bien que les missions aient été informées de la nécessité d'élaborer ces rapports, le Groupe du transport aérien continuerait à suivre la présentation des rapports pour veiller à ce qu'ils le soient dans les délais.

4. Passation de marchés et gestion des contrats

Code de déontologie et déclaration reconnaissant l'obligation d'indépendance

158. Dans son précédent rapport (A/57/5, vol. II, chap. II, par. 119), le Comité a recommandé que l'Administration accélère la promulgation et la mise en application

d'un code de déontologie et de règles concernant la signature de déclarations reconnaissant l'obligation d'indépendance.

159. Le Bureau des services centraux d'appui a réaffirmé qu'à son avis ce sont tous les fonctionnaires qui interviennent dans le cycle des achats, et pas seulement les fonctionnaires chargés des achats, qui devraient signer une déclaration attestant leur indépendance et qui devraient être en mesure de justifier de leurs actes et pouvoir en être tenus responsables, le cas échéant. Lorsque les commissaires aux comptes se sont penchés sur la question, en octobre 2003, le Bureau des services centraux d'appui était en train de mettre la dernière touche à un code de déontologie énonçant les principes auxquels doivent se conformer les fonctionnaires des Nations Unies intervenant dans les activités d'achat.

160. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été informé de cas où des fonctionnaires qui avaient quitté l'Organisation avaient été engagés par la suite par des fournisseurs dont ils avaient contribué à assurer les services pendant qu'ils travaillaient pour l'Organisation (A/57/772, par. 118). La Division des achats a par ailleurs indiqué qu'elle avait constaté à plusieurs reprises que des informations confidentielles concernant des achats étaient connues d'États Membres ou de tierces parties extérieures à la Division.

161. Le Comité recommande de nouveau que l'Administration, après que toutes les parties intéressées auront dûment examiné la question, mette au point un code de déontologie et accélère la promulgation et la mise en application de ce code de même que la signature de déclarations reconnaissant l'obligation d'indépendance.

162. La Division des achats a publié un mémorandum intérieur sur les conflits d'intérêts et les informations confidentielles dans lequel elle rappelle aux fonctionnaires qu'ils doivent éviter les situations susceptibles de créer des conflits d'intérêts et s'abstenir de divulguer des renseignements confidentiels sans y avoir été autorisés. Les directives à l'intention des fonctionnaires travaillant dans les services d'achat, qui comprennent des directives sur l'acceptation de cadeaux et d'invitations par le personnel de la Division des achats et le mémorandum intérieur relatif aux conflits d'intérêts et à la confidentialité des informations, sont affichées sur le réseau intranet de l'ONU. Le Comité a toutefois noté que le personnel de la MINUSIL, de la MANUTO, de la FNUOD et de la MONUC intervenant dans les opérations d'achat n'était pas au courant de ces directives.

163. Le Comité recommande que l'Administration prenne des mesures pour s'assurer que tous les fonctionnaires intervenant dans les opérations d'achat aient connaissance des directives relatives aux achats et que ces directives leur soient régulièrement rappelées.

Qualifications et expérience des fonctionnaires chargés des achats dans les bureaux extérieurs

164. Il semble que dans plusieurs missions, le personnel chargé des achats ne possède pas toujours l'expérience et les qualifications voulues. Cette situation peut avoir une incidence négative sur les coûts, la qualité et les délais, ainsi que sur l'objectivité, l'intégrité et la transparence qui doivent caractériser le processus d'achat. Selon la Division des achats et le Service de la gestion du personnel du Département des opérations de maintien de la paix, cette situation est due à la rémunération et au type de contrat proposés dans les bureaux extérieurs aux fonctionnaires chargés des achats par rapport à ce qu'ils peuvent espérer dans le secteur privé et ailleurs dans le secteur public ainsi que dans d'autres organisations des Nations Unies.

165. L'Administration a expliqué au Comité que par le passé, le Département des opérations de maintien de la paix nommait de jeunes cadres n'ayant aucune connaissance du fonctionnement de l'ONU ni de son règlement financier et de ses règles de gestion financière à des postes de fonctionnaires chargés du budget, des finances ou des ressources humaines, à l'une des classes les moins élevées de la catégorie des administrateurs, et leur faisait suivre une formation intensive dans ces domaines ainsi que dans d'autres domaines importants intéressant leur groupe professionnel, avant de les envoyer sur le terrain. L'Administration estimait que cette méthode s'était avérée efficace puisque la majorité des fonctionnaires ainsi recrutés étaient toujours employés par l'ONU.

166. Les missions de maintien de la paix ayant un mandat de durée limitée, le Département des opérations de maintien de la paix ne pouvait proposer aux futures recrues des contrats à plus long terme. Le Département avait été autorisé à proposer des contrats d'une durée maximum d'un an dans les missions en expansion. La Division des achats, en coopération avec le Département, négociait actuellement pour obtenir l'autorisation de signer des contrats de travail d'une durée pouvant aller jusqu'à deux ans.

167. Il y a peu de temps encore, la Division des achats n'intervenait pas dans la nomination des fonctionnaires chargés des achats dans les différentes missions de maintien de la paix. Aujourd'hui, toutes les demandes de recrutement passent par la Division, qui les examine et les approuve. En outre, avant d'être envoyés dans des missions, les fonctionnaires chargés des achats font un stage de formation pouvant aller jusqu'à trois mois à la Division des achats pour se familiariser avec les procédures et le processus d'achat. La Division des achats a par ailleurs suggéré au Département des opérations de maintien de la paix et au Bureau de la gestion des ressources humaines de recruter les chefs de service des achats parmi les fonctionnaires de la Division et d'envisager de mettre en place un programme d'échange de personnel.

Formation en matière d'achats

168. Dans ses deux précédents rapports (A/57/5, vol. II, chap. II, par. 121 et A/56/5, vol. II, chap. II, par. 173), le Comité a indiqué qu'il fallait renforcer la fonction de fonctionnaire chargé des achats en formant les intéressés. Il a de nouveau relevé que dans les missions de maintien de la paix, en dehors des chefs de services des achats, les fonctionnaires chargés des achats ne recevaient pas une formation suffisante. La MINUSIL, la MANUTO, la MONUG et la MONUC n'avaient pas mis au point de

plans de formation pour les fonctionnaires chargés des achats et n'avaient aucune formation formelle à leur proposer.

169. Depuis septembre 2002, la Division des achats est responsable de la formation en matière d'achats dans les missions sur le terrain. Elle s'est mise en rapport avec les chefs des services d'achat de toutes les missions afin de déterminer les besoins en matière de formation, à la suite de quoi elle a mis au point un plan de formation pour 2003. Un module de formation aux achats correspondant à un stage de cinq jours devait être mis en place dans six lieux d'affectation à partir du dernier trimestre de 2003. Par ailleurs, l'École des cadres des Nations Unies a mis au point un projet de formation commune aux opérations d'achat pour l'ensemble du système des Nations Unies. Ce projet a été élaboré dans le cadre de l'initiative de réforme des achats de l'ONU; il s'agit d'introduire dans l'ensemble du système des Nations Unies un programme commun de formation aux opérations d'achat débouchant sur un certificat qui serait reconnu par toutes les organisations. Ce projet sera concrétisé dès que les fonds nécessaires auront été réunis.

Planification des achats

170. Dans son précédent rapport (A/57/5, vol. II, chap. II, par. 126), le Comité a recommandé que toutes les missions de maintien de la paix soumettent leurs plans d'achat dans des délais permettant d'accélérer la mise au point d'un plan d'achat global. Pour faciliter la planification des achats, les plans d'achat des missions étaient soumis à la Division des achats après examen par le Bureau de l'appui aux missions. Le Bureau avait pris les dispositions voulues pour que les plans d'achat soient progressivement établis non plus sur la base de l'exercice budgétaire des missions, mais sur la base de l'année civile afin de les aligner sur l'exercice budgétaire de l'ONU. La Division des achats avait cependant autorisé les missions à continuer à établir et à présenter des plans d'achat correspondant à leur exercice budgétaire et au mois de juillet 2003, toutes les missions de maintien de la paix avaient reçu pour instructions de remettre leur plan d'achat pour la deuxième moitié de l'exercice se terminant le 31 décembre 2003.

171. La Division des achats avait demandé que les prévisions d'achat des missions de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 lui soient remises avant le 30 juin 2003. Sur les 14 missions de maintien de la paix qui devaient remettre leurs plans, seules quatre (soit 29 %) ont respecté la date limite; les 10 autres missions (soit 71 %) ont remis leurs plans d'achat après cette date. Le Département des opérations de maintien de la paix a indiqué que les retards dans la présentation des plans d'achat pour l'année budgétaire n'avaient pas eu d'incidence sur l'appui qu'il assure aux missions et n'avaient pas nui non plus à l'efficacité de la gestion des actifs de l'Organisation par le Département.

172. Le Comité encourage l'Administration à veiller à ce que toutes les missions de maintien de la paix soumettent leurs plans d'achat à la Division des achats dans des délais permettant d'accélérer la mise au point définitive d'un plan d'achat global.

173. Pour tirer parti des avantages que présente une bonne planification des achats, encore faut-il que les missions de maintien de la paix suivent leurs plans d'achat. Le Comité a évalué les activités d'achat des missions et noté ce qui suit :

a) La MONUC n'a pu remettre ses plans d'achat pour 2002/03 à l'équipe de contrôleurs alors qu'elle avait bel et bien présenté un plan d'achat à la Division des achats. Apparemment, la mission opérait sans se reporter au plan d'achat;

b) À la MINUEE, 25 commandes ayant trait à l'achat de matériel informatique pour un montant total de 1 148 935 dollars ont été passées au cours des trois dernières semaines de l'exercice budgétaire. Un fournisseur a reçu en l'espace de sept jours cinq commandes représentant un montant total de 368 920 dollars et un autre a reçu en l'espace de trois jours quatre commandes représentant un montant total de 460 945 dollars;

c) Après avoir quitté l'immeuble de la Commission économique pour l'Afrique pour s'installer dans de nouveaux locaux à Addis-Abeba, la MINUEE a signé quatre contrats successifs portant sur des services de sécurité mais ces contrats, qui étaient soit de nouveaux contrats soit des renouvellements, ont été signés après leur date d'entrée en vigueur.

174. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que les missions se servent des plans d'achat afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de leurs opérations d'achat.

Cycle d'approvisionnement

175. Dans son précédent rapport (A/57/5, vol. II, chap. II, par. 130), le Comité a demandé à l'Administration de prendre des mesures pour ramener les délais d'approvisionnement à un niveau raisonnable. Le Comité a noté que malgré les mesures prises par le Département pour améliorer la situation, les délais demeuraient longs dans certaines missions (Base de soutien logistique, MINUSIL et MONUC notamment) ainsi qu'au Siège. On trouvera dans le tableau II.12 ci-après des exemples de délais importants au Siège. Le Comité a mesuré la durée du cycle d'approvisionnement pour 21 commandes d'un montant total de 39,5 millions de dollars émanant du Siège, c'est-à-dire le nombre de jours écoulés entre la date de dépôt de la demande de fourniture initiale et la date de règlement de la facture.

Tableau II.12

Délais d'approvisionnement excessifs au Siège

<i>No du bon de commande</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Valeur nette (dollars É.-U.)</i>	<i>(a) Date de la demande</i>	<i>(b) Date de règlement</i>	<i>Nombre de jours écoulés entre (a) et (b)</i>
PG-12586	1	3 618 100	19/06/02	26/02/03	253
PG-13267	2	2 150 517	20/11/02	29/08/03	283
PG-12710	3	1 690 975	29/07/02	21/03/03	236
PG-12414	4	1 279 484	20/02/02	24/01/03	339
PG-12426	5	916 084	03/01/02	17/09/02	258
PG-13261	6	707 355	07/10/02	30/04/03	206
PS-6938	7	500 000	27/06/02	23/04/03	301
PG-12603	8	123 000	15/02/02	15/11/02	274
PG-12472	9	115 630	26/06/02	27/12/02	185

176. Les raisons des retards étaient diverses : demandes de fourniture incomplètes; prolongement des délais de fabrication; commandes mises en attente en raison de retards enregistrés au niveau de la logistique et de la coordination à la Base de Brindisi et imputables à la nécessité de renégocier plusieurs clauses qui risquaient de mettre en danger les intérêts de l'Organisation; réception des mauvais bordereaux ou bordereaux non reçus; factures non reçues. Des délais trop longs se traduisant notamment par des retards dans la réception des biens et des services peuvent nuire à la réalisation des objectifs de l'Organisation.

177. Le Comité recommande de nouveau que la Division des achats, en liaison avec le Département des opérations de maintien de la paix, détermine et étudie les raisons des délais excessifs exigés par les opérations d'approvisionnement et prenne des mesures pour que la durée du cycle soit raisonnable.

178. Le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Comité qu'il avait établi un diagramme détaillé décrivant le processus d'achat pour mettre en évidence les principales lacunes afin de les analyser et de réduire les délais. Le Département examinera les conclusions de l'étude avec la Division des achats et réfléchira avec elle aux mesures à prendre.

Enregistrement des fournisseurs potentiels

179. La procédure et les règles à suivre pour l'enregistrement des fournisseurs potentiels sont décrites dans la section 5.00 du Manuel des achats de l'ONU. Il y est notamment indiqué que la Division des achats doit tenir à jour un fichier informatique dans lequel sont enregistrés les fournisseurs du monde entier auxquels l'ONU est susceptible de faire appel. Pour que leur nom puisse figurer dans le fichier dans la catégorie des biens et services qu'ils fournissent, ceux-ci doivent franchir avec succès toutes les étapes du processus d'enregistrement telles qu'elles sont décrites dans les sections 5.04 et 5.05 du Manuel.

180. Le Comité a noté que les fichiers informatiques de la MANUTO, de la MONUG et de la MONUC comportaient le nom de fournisseurs potentiels qui n'avaient pas été présélectionnés conformément aux dispositions de la section 5.04 du Manuel des achats. En outre, ces missions n'avaient pas de comité d'examen des fournisseurs, ce qui est pourtant exigé dans la section 5.03 du Manuel. Il y a donc un risque que le fichier informatique comporte le nom de fournisseurs ne répondant pas aux critères de présélection.

181. Le Comité recommande que l'Administration prenne les mesures voulues pour s'assurer que les fournisseurs réunissent les conditions nécessaires avant de les inscrire sur la liste des fournisseurs/prestataires éventuels, conformément aux dispositions du Manuel des achats de l'ONU.

182. La Division des achats a fait savoir au Comité qu'elle était sur le point de publier la version révisée du Manuel des achats et qu'elle avait l'intention de rappeler aux missions qu'il était indispensable de mettre en place des mécanismes d'examen des fournisseurs potentiels permettant de s'assurer qu'ils remplissent les conditions requises. L'Administration prévoyait d'engager un consultant pour étudier le système de gestion du registre des fournisseurs afin d'accroître l'utilité de la base de données commune des Nations Unies sur les fournisseurs (United Nations Common Supply Database), qui était appelée à devenir dans un avenir proche la base de données centrale du système des Nations Unies sur les fournisseurs. Le

Département des opérations de maintien de la paix a également informé le Comité qu'il avait à plusieurs reprises insisté auprès des missions sur l'importance de constituer des comités d'examen des fournisseurs conformément au Manuel des achats. Le Bureau de l'appui aux missions adressera de nouveau des rappels aux missions à ce sujet.

183. Le Comité a également recommandé dans son précédent rapport (A/57/5, vol. II, chap. II, par. 139) que les fournisseurs soient priés de soumettre leurs états financiers les plus récents aux fins d'évaluation. Le Comité a examiné 16 fournisseurs éventuels enregistrés par la Division des achats pendant l'exercice budgétaire considéré. Il a constaté que sur les 16 fournisseurs et prestataires en question, quatre (soit 25 %) n'avaient pas remis leurs états financiers les plus récents au moment du dépôt de leur demande d'inscription, ce qui signifie que leur situation financière n'a pas été évaluée sur la base des états financiers les plus récents.

184. À la MINUK, la Section des achats avait recommandé qu'un marché de services de nettoyage et d'entretien portant sur un montant de 1,4 million de dollars soit réparti entre un fournisseur étranger et un fournisseur local car elle estimait que le fournisseur local présentait des carences sur le plan financier. Le Comité des marchés du Siège a finalement retenu le fournisseur local pour l'ensemble du contrat, ce qui permettait de réaliser des économies d'un montant de 500 000 dollars. L'analyse financière préalable à la passation du marché s'est limitée à l'examen de deux relevés bancaires mensuels remis par le fournisseur sans l'information financière voulue.

185. Le Comité recommande que l'Administration prenne les mesures voulues pour que les fournisseurs soient évalués sur la base de leurs états financiers les plus récents avant d'être retenus comme fournisseurs potentiels.

186. La Division des achats a indiqué au Comité qu'elle s'efforçait d'obtenir aux fins d'évaluation les états financiers les plus récents, dans la mesure où ces états étaient disponibles au moment du dépôt des demandes d'enregistrement. Elle a précisé par ailleurs que conformément aux dispositions de la section 5.07.01 du Manuel des achats, elle exigeait que les fournisseurs présentent des états financiers qui puissent être convenablement évalués.

Système Mercure

187. Les sections des achats des missions de maintien de la paix traitent électroniquement les demandes de fourniture à l'aide du système Mercure. Le système Mercure permet de gérer des bases de données locales sur les marchés mais cette fonction n'est pas utilisée. Les missions tiennent généralement des bases de données manuelles qui ont l'inconvénient de prendre beaucoup de temps et de ne pas être accessibles à tous les utilisateurs.

188. L'administration approuve la recommandation du Comité selon laquelle il conviendrait d'étudier la possibilité d'exploiter le système Mercure pour la gestion locale des marchés.

189. Le Département des opérations de maintien de la paix a fait savoir au Comité qu'il inclurait cette proposition dans les spécifications qu'il souhaitait voir figurer dans la prochaine mise à jour du système Mercure, qui devait sortir en juin 2004.

Rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs

190. Dans son précédent rapport (A/57/5, vol. II, chap. II, par. 135), le Comité a recommandé que les missions établissent des rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs pendant l'exécution du marché et à la fin du contrat et transmettent ces rapports à la Division des achats dans les meilleurs délais. La MANUTO, la MONUG et la MONUC n'établissent ni l'une ni l'autre à intervalles réguliers, ni systématiquement à la fin des contrats, des rapports d'évaluation sur les prestations des fournisseurs. Le Comité craint que des contrats ne soient maintenus avec des fournisseurs dont les prestations sont médiocres ou insuffisantes, compromettant ainsi la réalisation des objectifs de l'Organisation. Sur un échantillon de 16 marchés d'un montant total de 170,9 millions de dollars, 9 avaient été prorogés ou renouvelés avant l'établissement du rapport d'évaluation.

191. La Division des achats a indiqué qu'elle partageait les préoccupations du Comité mais qu'à son avis, les règles et les pratiques en place permettaient de protéger de façon satisfaisante les intérêts de l'Organisation, d'autant que le personnel de la Division était de plus en plus sensibilisé au fait qu'il importait de vérifier les prestations des fournisseurs avant de renouveler ou de proroger un contrat.

192. Le Comité a de nouveau recommandé que les missions de maintien de la paix établissent des rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs pendant l'exécution des marchés et à la fin des contrats et transmettent ces rapports à la Division des achats dans les meilleurs délais afin d'éviter qu'un contrat ne soit maintenu, prorogé et/ou renouvelé alors que les prestations du fournisseur n'ont pas été évaluées.

193. La Division des achats a approuvé cette recommandation et indiqué qu'elle avait déjà commencé à la mettre en oeuvre en s'assurant qu'aucun marché n'était maintenu, prorogé ou renouvelé sans un examen soigneux de la prestation du fournisseur. Le Bureau de l'appui aux missions a fait savoir qu'au cours de la période de 15 mois terminée le 30 septembre 2003, il avait envoyé six télécopies à toutes les missions pour leur rappeler qu'il était important de tenir des réunions pour évaluer la prestation des fournisseurs et d'établir des rapports d'évaluation. Le Bureau assurera un suivi et vérifiera que les rapports sont présentés.

Amélioration des passations de marchés sur le terrain

194. La Division des achats, en liaison avec le Département des opérations de maintien de la paix, a pris plusieurs mesures pour régler les carences des passations de marchés sur le terrain, accroître la qualité dans ce domaine et assurer un meilleur appui aux missions de maintien de la paix en plus des dispositions déjà mentionnées dans le présent rapport. Il s'agit notamment de renforcer la coordination et la coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix de manière que l'Organisation soit mieux à même de déployer les missions de maintien de la paix et d'en assurer le service; d'instaurer des communications directes entre les fonctionnaires chargés des achats sur le terrain et la Division des achats (les comités locaux des marchés des différentes missions de maintien de la paix peuvent désormais adresser directement leurs recommandations à la Division des achats en vue de leur examen par le Comité des marchés du Secrétariat); d'établir un service d'assistance téléphonique fonctionnant 24 heures sur 24; d'augmenter le nombre de contrats-cadres accessibles aux bureaux sur le terrain; et d'organiser des visites de

responsables sur le terrain. Le Département estimait que les missions devaient continuer de rendre compte au Département de l'ensemble de leur gestion opérationnelle et de l'informer de l'appui dont elles avaient besoin.

195. Le Comité prend note des mesures prévues et invite l'Administration à contrôler l'effet des mesures prises pour régler les carences de la passation des marchés sur le terrain, accroître la qualité des procédures d'achats sur le terrain et renforcer l'appui aux opérations de maintien de la paix.

Contrats de fourniture de rations

196. Au cours de l'exercice biennal considéré, la MONUC a rencontré des problèmes dans l'exécution d'un contrat de fourniture de rations. Par suite de la faible fréquence des vols ainsi que de retards et d'annulations de vols et d'autres difficultés surgissant dans la chaîne de livraison, les vivres étaient gâtées lorsqu'elles parvenaient à leur destination finale.

197. Le fournisseur proposait de livrer lui-même les rations au point de consommation final (livraison porte à porte). Le principal intérêt de cette disposition était que les rations seraient inspectées au point d'arrivée final et non au premier point d'entrée. Si un problème se produisait en un point quelconque de la chaîne de livraison, le coût serait à la charge du fournisseur et non de la MONUC comme c'est le cas à l'heure actuelle compte tenu des termes du contrat. Selon la mission, cette disposition présenterait d'autres avantages : de précieuses ressources en transport aérien seraient libérées pour d'autres tâches, on pourrait escompter des économies d'un montant annuel de 1,2 million de dollars et la qualité des rations servies aux contingents serait améliorée, ce qui aurait un effet positif sur le moral des soldats.

198. Le Comité prend note des enseignements tirés de l'expérience d'anciennes missions comme l'UNAVEM et la MONUA qui ont vu la qualité des services et de la nourriture s'améliorer considérablement dès l'instant où la responsabilité de la livraison des vivres jusqu'au point de destination final a été confiée au fournisseur.

199. Le contrat n'avait pas encore été modifié dans ce sens. Le Département des opérations de maintien de la paix a indiqué au Comité que le marché expirait le 12 mars 2004 et qu'un nouvel appel d'offre avait été lancé.

5. Bureaux des opérations de maintien de la paix

200. Le siège de la MINUEE est situé à Asmara, en Érythrée, et la Mission dispose également depuis 2000 d'un bureau à Addis-Abeba, en Éthiopie. Dans l'accord sur le statut des forces signé en 2001, le gouvernement du pays hôte s'était engagé à mettre gracieusement à la disposition de la Mission des locaux adéquats, ce qu'il n'a pas fait. Le bureau de la Mission à Addis-Abeba a d'abord été installé dans le complexe de la Commission économique pour l'Afrique, à raison d'un coût de 1 666 dollars par mois pour une superficie de 518 mètres carrés, services de sécurité compris. Malgré les réserves exprimées par le Bureau des services de contrôle interne, le Siège de l'ONU a donné son accord, en février 2002, pour le déménagement du bureau dans de nouveaux locaux d'une superficie de 2 863 mètres carrés et d'un coût mensuel de 30 000 dollars environ. Le Département des opérations de maintien de la paix a indiqué que ce transfert n'entraînerait pas de surcoût important étant donné qu'il serait financé au moyen de l'enveloppe budgétaire existante, une affirmation qui suppose que le budget sera dépensé dans sa

totalité. Le Comité souscrit aux réserves exprimées par le Bureau des services de contrôle interne.

201. Le Comité s'est par ailleurs informé de la suite donnée à la recommandation qu'il avait formulée dans son précédent rapport (A/57/5, vol. II, chap. II, par. 192) au sujet de la conclusion d'un accord avec la République fédérale de Yougoslavie concernant le bureau de liaison de la MINUK à Belgrade avant la liquidation de la MINUBH, en 2003. L'Administration l'a informé que le projet d'accord entre la MINUK et la Serbie-et-Monténégro sur le statut de la Mission était toujours à l'examen et que par conséquent aucun nouvel accord n'avait encore été conclu. Le bureau de liaison de la MINUK à Belgrade continuait toutefois de fonctionner dans le cadre de l'accord conclu en juin 2001 entre l'ONU et la République fédérale de Yougoslavie. Le Département des opérations de maintien de la paix continuait de réfléchir à la question avec le Bureau des affaires juridiques.

6. Matériel appartenant aux contingents

202. Au paragraphe 63 de son rapport sur le financement des opérations de maintien de la paix (A/57/772), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, se référant au précédent rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/57/5, vol. II), a demandé à celui-ci de continuer d'examiner dans le cadre de ses activités d'audit régulières diverses questions relatives au matériel appartenant aux contingents – mémorandums d'accord, visites d'inspection avant déploiement, inspection à l'arrivée, rapports d'inspection et ressources en personnel, notamment. Les commissaires aux comptes ont constaté que l'application de leurs recommandations avait permis des améliorations.

Mémorandums d'accord

203. La Section des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement est principalement chargée de faciliter la négociation des mémorandums d'accord avec les pays fournisseurs de contingents qui participent aux opérations de maintien de la paix et de traiter les demandes présentées par les États Membres en vue du remboursement du matériel déployé. Lorsque les commissaires aux comptes ont examiné la question, la Section avait certifié toutes les demandes de remboursement allant jusqu'à décembre 2002 et examinait les demandes de remboursement pour la période de janvier à juin 2003. La Section rencontrait surtout des difficultés dans la formation et l'intégration du nouveau personnel, le traitement des demandes de remboursement et la coordination des négociations relatives aux mémorandums d'accord concernant la MONUC.

204. Au cours de l'exercice considéré, sur 16 mémorandums d'accord, 5 seulement, soit 31 % du total, avaient signés préalablement au déploiement de matériel ou de contingents. Le Comité a relevé que les mesures suivantes avaient été prises pour améliorer les négociations relatives aux mémorandums d'accord et, d'une manière générale, le traitement des demandes de remboursement concernant le matériel appartenant aux contingents :

- a) Des négociations préalables ont été menées avec les pays, avec le concours de plusieurs autres services;
- b) Des réunions d'information sur les procédures de remboursement ont été organisées : deux réunions sur les questions relatives au matériel appartenant aux

contingents, auxquelles ont participé 103 représentants des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies; 30 séances d'information concernant le groupe de travail de 2004 sur le matériel appartenant aux contingents;

c) Deux mémorandums d'accord génériques avaient déjà été adoptés au mois d'avril 2003 et deux autres étaient à l'examen;

d) Un projet de document sur le taux de remboursement spécial a déjà été établi et sera examiné par le groupe de travail de 2004 sur le matériel appartenant aux contingents;

e) La Section s'est servie d'un mémorandum d'accord type et a négocié au cas par cas toutes les variantes et les dispositions qui ont été ajoutées.

205. Le Comité recommande que l'Administration continue d'améliorer le dispositif relatif au matériel appartenant aux contingents, notamment en veillant à ce que les mémorandums d'accord soient conclus à temps.

206. Le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Comité qu'il s'efforçait de faire en sorte que les mémorandums d'accord soient conclus avant le déploiement des contingents sur le lieu des missions. Cependant, du fait des délais nécessaires pour mener à bien ce type de négociations, la plupart des déploiements intervenaient avant la signature des mémorandums d'accord.

Procédures de vérification

207. Dans son rapport précédent (A/57/5, vol. II, chap. II, par. 62), le Comité a recommandé que l'Administration veille à mieux faire respecter les dispositions concernant le matériel appartenant aux contingents afin d'améliorer le processus de vérification.

208. Un contrôle efficace du processus de communication des rapports de vérification et l'automatisation de ce processus à partir des missions permettaient de recevoir ces rapports en temps utile. Le Département des opérations de maintien de la paix a mis en place un système de présentation des rapports de vérification dans plusieurs missions (MANUTO, MINUEE, MINUK, MINUSIL, MONUC et FINUL). Les rapports de vérification de ces missions sont transmis au Siège par voie électronique, depuis avril 2003. La mise en place de ce mécanisme dans d'autres missions était toujours en cours au moment de l'examen par les commissaires aux comptes. La Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD) était la seule mission où les rapports de vérification n'étaient toujours pas établis mensuellement.

209. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la FNUOD se conforme au processus de vérification du matériel appartenant aux contingents.

210. Par la suite, le Département a informé le Comité que la FNUOD transmettait désormais ses rapports de vérification au Siège électroniquement par le biais du mécanisme susmentionné. Le Bureau de l'appui aux missions s'en assurera, de manière que le traitement des demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents ne soit pas retardé.

Visites d'inspection avant déploiement

211. Le Comité a examiné dans quelle mesure l'Administration avait tiré parti au mieux des avantages que présentent les visites d'inspection avant déploiement, comme elle l'avait recommandé dans son précédent rapport (A/57/5, vol. II, chap. II, par. 56). Des visites d'inspection avant déploiement ont été effectuées pour quatre seulement (soit 40 %) des 10 unités déployées au cours de l'exercice considéré.

212. L'Administration a informé le Comité qu'elle continuait d'améliorer les procédures d'inspection préalables au déploiement et de prendre une part active aux visites chaque fois que nécessaire. C'est désormais la Division militaire qui coordonne les visites d'inspection avant déploiement, et non plus le Bureau de l'appui aux missions. Un document d'orientation a déjà été élaboré à ce sujet à l'intention de la Division de l'appui administratif, pour examen.

213. Le Comité recommande que l'Administration achève rapidement la mise au point des procédures d'inspection avant déploiement et continue d'effectuer des visites d'inspection préalables afin d'améliorer le processus de vérification du matériel appartenant aux contingents.

Évaluation des ressources en personnel

214. Le Département des opérations de maintien de la paix a accepté la recommandation du Comité relative à l'élaboration d'une méthode qui permette de déterminer le nombre optimal de fonctionnaires nécessaires pour gérer efficacement le dispositif relatif au matériel appartenant aux contingents, compte tenu de l'évolution de la charge de travail associée à cette fonction dans les missions (A/57/5, vol. II, chap. II, par. 67).

215. Le Département des opérations de maintien de la paix a réalisé une étude sur la structure et les compétences dont il faut doter les unités chargées du matériel appartenant aux contingents, dans les missions de maintien de la paix. Cependant, lorsque les commissaires aux comptes se sont penchés sur la question, le Bureau de l'appui aux missions n'avait toujours pas fini de coordonner et d'intégrer ses activités dans ce domaine et une définition type des attributions et compétences souhaitables pour le personnel de ces unités était toujours en cours d'élaboration.

216. Le Comité recommande que l'Administration finalise la définition type des attributions et qualifications souhaitables et prenne ensuite les dispositions nécessaires pour rééquilibrer les effectifs des groupes chargés du matériel appartenant aux contingents ou leur affecter du personnel.

217. Le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Comité que, depuis, le Bureau de l'appui aux missions avait élaboré un profil d'emploi type pour les postes de chef de groupe chargé du matériel appartenant aux contingents et de fonctionnaire chargé de ce matériel dans les missions. Ces profils d'emploi seraient inclus dans les nouveaux répertoires de vacances de poste concernant les missions hors Siège.

218. L'Administration a informé le Comité qu'elle continuerait de s'employer à donner pleinement suite aux recommandations qu'il avait formulées en vue d'améliorer le processus de remboursement du matériel appartenant aux contingents. La mise en oeuvre des recommandations du Comité se poursuivait.

7. Assurance du parc automobile

219. Le parc automobile des opérations de maintien de la paix est actuellement couvert par la police mondiale d'assurance responsabilité des Nations Unies, qui est une police à prime garantie. Le montant total de la prime pour la période allant du 1er juillet 2002 au 1er juillet 2003 s'est élevé à 4,3 millions de dollars.

220. Le Comité a examiné la suite donnée à la recommandation qu'il avait formulée dans son précédent rapport [A/57/5, vol. II, chap. II, par.115 a)] à savoir que l'Administration devait veiller à ce que la composition exacte du parc de véhicules soit communiquée dans les meilleurs délais au Service des assurances.

221. Le Groupe des transports terrestres a mis en place un ensemble de procédures permettant de suivre et d'actualiser chaque mois le décompte des véhicules. Un récapitulatif des décomptes pour toutes les missions était envoyé chaque mois au Service des assurances avec un décalage de 30 jours.

222. Le Comité a également examiné la suite donnée à la recommandation figurant au paragraphe 115 b) de son précédent rapport, à savoir que l'Administration devait procéder à une analyse coûts-avantages sur laquelle elle pourrait s'appuyer pour prendre une décision sur d'autres formules de couverture des risques.

223. Le Service des assurances et des décaissements a étudié les différentes options possibles et les offres de plusieurs compagnies d'assurance dans le monde et établi une note de position sur les diverses formules envisageables pour la couverture des risques. Il a ensuite recommandé de maintenir la police mondiale d'assurance responsabilité du parc automobile sous sa forme actuelle (formule à prime garantie) et a renouvelé le contrat d'assurance, le montant estimatif de la prime étant de 4 124 929 dollars pour la période du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004.

8. Projets à effet rapide

224. Les projets à effet rapide visent à répondre à des besoins humanitaires ou des besoins d'infrastructure qui revêtent un caractère d'urgence et à faciliter l'acheminement des secours dans des délais aussi courts que possible ainsi qu'à promouvoir et faciliter les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ils peuvent être entrepris directement par les missions ou par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales et des partenaires d'exécution locaux. Le Représentant spécial du Secrétaire général est habilité à approuver des décaissements à concurrence de 15 000 dollars par projet en se fondant sur les recommandations écrites que lui adresse le Comité des projets à effet rapide.

Période d'exécution

225. La période d'exécution varie d'un projet à un autre et est fonction de la situation sur le terrain, de la nature du projet et des conditions imposées par les donateurs. Il convient de souligner que certains projets n'ont pas pu être exécutés selon le calendrier initialement prévu, comme le montrent les exemples ci-dessous.

Tableau II.13
Retards dans l'exécution des projets à effet rapide

<i>Projet</i>	<i>Date d'approbation</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Durée prévue</i>	<i>Observations</i>
CVP/13/2002/DF (MINUSIL) – Construction d'un poste de police	8 mai 2002	14 528	2,5 mois	5 mois ont été nécessaires pour mener le projet à bien
CVA/40/2002/DF (MINUSIL) – Construction d'une salle de classe	20 août 2002	10 188	3 mois	Le projet n'était pas terminé au moment de l'audit
CVA/35/2002/DF (MINUSIL) – Formation professionnelle	14 août 2002	11 185	6 mois	Le projet n'était pas terminé au moment de l'audit
Remise en état d'un bloc opératoire	20 décembre 2002	13 640		Le projet n'était pas terminé au moment de l'audit

226. Les retards tiennent notamment au fait que les missions n'ont pas suffisamment planifié les projets et ne les ont pas suivis régulièrement, ce qui aurait permis de déceler les éventuels problèmes de nature à en retarder l'exécution.

227. Le Comité s'est intéressé à la suite donnée à la recommandation formulée dans son rapport précédent (A/57/5, vol. II, chap. II, par. 164) qui tendait à ce que l'Administration prenne les mesures voulues pour mettre un terme aux projets de mise en état du matériel pour l'hiver 1999 à la MINUK. La question n'était toujours pas réglée du fait que la MINUK ne disposait pas des ressources nécessaires pour rembourser à l'UNOPS un montant s'élevant à 192 178 dollars. Le Comité a noté que la Division du financement des opérations de maintien de la paix avait accepté de débloquer des fonds afin de régler le montant en question, à la suite de quoi il sera possible de classer le projet.

228. En ce qui concerne le projet à effet rapide 1 020 (chemins de fer), la MINUK a versé une avance de 30 000 dollars aux forces d'un État Membre en septembre 1999, afin qu'elles puissent faire l'acquisition d'un système de contrôle par satellite de la circulation ferroviaire (41 000 dollars). Les forces de l'État Membre ont reversé ce montant au fournisseur, lequel a conservé le matériel au lieu de l'installer lorsque le Département des transports du Kosovo (qui à l'époque dépendait de la MINUK) a conclu que le matériel en question était trop perfectionné pour l'infrastructure existante. Le fournisseur a refusé de rembourser la somme qui lui avait été versée. Pour éviter de gaspiller les 30 000 dollars, les missions du Département des opérations de maintien de la paix ont été invitées le 23 juillet 2003 à faire savoir si le matériel en question les intéressait. Elles avaient jusqu'au 15 août 2003 pour donner une réponse. Aucune réponse n'ayant été reçue à la date fixée, une demande de passation par pertes et profits a été adressée au Contrôleur le 19 août 2003.

229. **Le Comité recommande que l'Administration évalue les raisons des retards et prenne les mesures voulues pour veiller à ce que les projets à effet rapide soient exécutés dans les délais prescrits.**

230. L'Administration estime que les mécanismes de suivi et de contrôle des obligations liées aux responsabilités qui sont mis en place permettront de mieux gérer les projets à effet rapide. Le Bureau de l'appui aux missions du Département des opérations de maintien de la paix a communiqué à toutes les missions des directives détaillées concernant l'utilisation des fonds d'affectation spéciale dans les opérations de maintien de la paix, notamment pour ce qui était du financement des projets à effet rapide. Ces directives portent sur les procédures d'établissement de rapports et sur le choix, l'approbation, l'évaluation, le contrôle de l'exécution et le suivi des projets.

9. Gestion des ressources humaines

Gestion des congés

231. Le Bureau de la gestion des ressources humaines a chapeauté la mise en service au Siège d'un nouveau module du SIG qui permet d'assurer le suivi des congés annuels, des congés de maladie, des congés spéciaux et des heures supplémentaires autorisées. Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2002, ce sont les missions qui enregistrent chaque mois dans le SIG des données détaillées sur le temps de travail et les jours de présence des fonctionnaires, notamment. Des séances de formation à l'utilisation du module ont été organisées dans sept missions.

232. Les missions ont cependant continué de recourir à des procédures manuelles pour assurer le suivi des congés au lieu de se servir du SIG comme le souhaitait le Siège, d'où des inexactitudes dans les états informatiques, qui n'étaient pas actualisés régulièrement.

233. Le Département des opérations de maintien de la paix a expliqué que la raison pour laquelle les congés continuaient de faire l'objet d'un suivi manuel tenait à ce que le SIG n'était pas programmé pour calculer correctement les droits à congé des fonctionnaires dont le statut était régi par la série 300 du Règlement du personnel. Il a prié le Bureau de la gestion des ressources humaines de reprogrammer la table relative au temps de travail et aux jours de présence afin que le SIG calcule automatiquement les congés de tous les membres du personnel, pour toutes les séries du règlement. L'Administration a informé le Comité qu'elle continuerait à suivre la manière dont les missions enregistraient les congés et qu'elle insisterait de nouveau sur l'importance pour les missions de tenir à jour les états des congés.

234. **Le Comité recommande que l'Administration apporte les aménagements voulus au Système intégré de gestion afin que les états des congés de tous les membres du personnel des missions soient tenus à jour avec précision et efficacité.**

235. Le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Comité que le Bureau de la gestion des ressources humaines avait reprogrammé la table relative au temps de travail et aux jours de présence en novembre 2003 et que la nouvelle version serait disponible à partir du 1er janvier 2004. Par ailleurs, à la même date, le SIG permettrait également de calculer le solde annuel des congés du personnel relevant de la série 300.

Classement des postes

236. Le Comité a déjà fait état (A/57/5, vol. II, chap. II, par. 186) des incohérences relevées dans l'application des règles relatives aux niveaux de recrutement et au classement des postes. Le Département des opérations de maintien de la paix l'a informé en retour qu'il était remédié aux incohérences au moyen des profils d'emploi types, à mesure qu'ils étaient établis, et du classement fonctionnel des postes des nouveaux titulaires.

237. La raison d'être des profils d'emploi types mis au point par le Bureau de la gestion des ressources humaines était de remédier aux incohérences et disparités dans les critères de sélection des candidats postulant à un emploi de la même classe et d'aligner les avis de vacance de poste sur les profils. Toutefois, du fait que les traitements doivent être déterminés conformément aux directives du Bureau sur le classement des postes, le classement de certains postes ne concordait pas encore avec les critères définis dans les profils d'emploi types. Le Service de la gestion du personnel, au Département des opérations de maintien de la paix, avait du mal à faire coïncider les compétences requises pour chaque poste et les profils types.

238. Le Service de la gestion du personnel a approuvé un bon nombre de profils d'emploi types et devrait donner son aval à tous ceux qui restent. Le projet devrait être terminé d'ici à mars 2004. Le Bureau de la gestion des ressources humaines examine par ailleurs les directives relatives au classement des postes afin de les faire coïncider avec les critères énoncés dans les profils d'emploi et les dispositions de l'instruction administrative ST/AI/2002/4 et devrait achever ses travaux dans le courant du troisième trimestre 2004.

239. Le Comité recommande que l'Administration achève rapidement l'établissement et la mise en correspondance des profils d'emploi types et des directives relatives au classement des postes afin de remédier aux incohérences et disparités relevées dans l'application des règles relatives aux niveaux de recrutement et au classement des postes.

Recrutement à des postes de classe inférieure

240. Le Comité a constaté que les membres du personnel des missions étaient souvent amenés à s'acquitter de fonctions plus complexes que celles correspondant à la classe à laquelle ils étaient engagés.

241. Le Département des opérations de maintien de la paix a expliqué au Comité que cela tenait au fait que les postes inscrits au budget des missions étaient changés alors que le personnel avait déjà été recruté à une classe inférieure. En principe, les postes reclassés devraient faire l'objet d'avis de vacance de poste pour que les agents employés par les missions puissent postuler. Toutefois, on préférerait ne pas publier d'avis de vacance pour la plupart des postes en question car il valait mieux, par des raisons opérationnelles, ne pas se séparer des agents qui les occupaient. Par ailleurs, avant l'adoption dans les missions de méthodes de sélection privilégiant la mise en concurrence des candidats, le personnel, fréquemment muté d'un lieu d'affectation à un autre et d'un poste à un autre, exerçait parfois des fonctions plus complexes que celles correspondant à la classe du poste qui était le sien. Faute de mécanisme de promotion en bonne et due forme, une indemnité de fonction était le plus souvent octroyée aux membres du personnel amenés à exercer des fonctions correspondant à un poste d'une classe plus élevée que la leur.

242. L'Administration a informé le Comité que le Service de la gestion du personnel du Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau de la gestion des ressources humaines mettaient actuellement au point un système qui permettrait aux membres du personnel des missions dont la candidature à un poste d'une classe supérieure à la leur avait été retenue d'être promus à cette classe. Le projet devrait aboutir dans le courant du troisième trimestre 2004.

243. Le Comité recommande que l'Administration examine les classes auxquelles sont nommés les titulaires des postes inscrits au budget des missions afin de s'assurer qu'elles correspondent aux fonctions attachées à ces postes ou afin de réévaluer le classement des postes, et qu'elle prenne les mesures voulues pour éliminer les incohérences.

10. Formation

244. Le Département des opérations de maintien de la paix a créé un service spécialisé dans la formation du personnel civil – la Section de la formation des civils – et a fait savoir que dans le cadre du nouveau système budgétaire entré en vigueur en 2002, les missions avaient reçu des pouvoirs accrus pour gérer et suivre l'exécution des budgets, y compris les fonds destinés aux programmes de formation, ajoutant qu'il était rendu compte dans les rapports sur l'exécution du budget de chaque mission et dans les rapports présentés par le Secrétaire général à l'Assemblée générale des dépenses de formation financées au moyen de contributions spéciales.

Rapports relatifs aux activités de formation

245. Les rapports consacrés aux activités de formation des missions ne couvraient pas tous les aspects relatifs à la question. Il était tenu compte dans les dépenses de formation des droits d'inscription et des indemnités journalières de subsistance, mais non de dépenses telles que celles liées aux traitements, aux heures de travail consacrées à la formation et aux salles de cours. Le Département des opérations de maintien de la paix était d'avis que s'il était envisageable de suivre ces dépenses avec précision dans des contextes plus classiques, cela devenait plus difficile dans les opérations de maintien de la paix où les dépenses spécifiquement consacrées à la formation et au perfectionnement étaient moins faciles à cerner. Il serait cependant possible de mieux rendre compte des normes de formation, des critères de comparaison et des activités de suivi et de contrôle dans les rapports consacrés à la formation.

246. Le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Comité que le premier rapport consacré aux activités de formation avait été publié pendant l'exercice 2001/02, six mois à peine après la création de la Section de la formation des civils, et que, faute de directives relatives à la collecte de l'information, les données avaient été rassemblées de façon rétrospective. Il sera remédié aux défaillances dont il est fait état dans les paragraphes précédents dans les futurs rapports.

247. L'information communiquée par les missions à la Section de la formation des civils était parfois sujette à caution et on ne pouvait donc pas s'y fier totalement pour prendre des décisions.

248. **Le Département des opérations de maintien de la paix approuve la recommandation du Comité selon laquelle la Section de la formation des civils du Département devrait formuler et publier des directives concernant les renseignements que les missions doivent faire figurer dans leurs rapports relatifs aux activités de formation afin qu'elle puisse disposer de l'information voulue et afin de normaliser le mécanisme d'établissement des rapports.**

249. Le Département des opérations de maintien de la paix a ultérieurement informé le Comité que la Section de la formation des civils évaluait une application vendue dans le commerce qui pourrait être adaptée aux besoins du projet et a estimé qu'un mécanisme d'établissement de rapports normalisé pourrait entrer en vigueur d'ici à la fin du mois d'août 2004.

Coordonnateurs des questions de formation dans les missions

250. La publication en 2002 des directives de formation et de perfectionnement du personnel civil des opérations de maintien de la paix a incité un plus grand nombre de missions à désigner un fonctionnaire chargé de coordonner sur le plan local les questions relatives à la formation et/ou à mettre sur pied un comité chargé des questions de formation.

251. Dans six des missions, il n'y avait pas de coordonnateur permanent pour s'occuper des questions de formation. De façon générale, le chef de l'administration confiait à un fonctionnaire engagé à titre permanent le soin d'exercer pendant un temps les fonctions de coordonnateur en sus de ses activités habituelles, et devait donc en nommer un nouveau chaque fois que le coordonnateur en exercice était amené à donner la priorité aux fonctions pour lesquelles il avait été recruté. Cela expliquait en partie que les plans de formation et les rapports sur les activités de formation communiqués au Siège aient parfois pêché par manque de fiabilité et aient été présentés en retard.

252. **L'Administration approuve la recommandation du Comité tendant à ce qu'elle évalue les ressources dont ont besoin les coordonnateurs des activités de formation dans les missions et à ce qu'elle envisage de déléguer la responsabilité de la formation à un seul et même fonctionnaire qualifié, afin que la formation soit gérée avec efficience et efficacité.**

253. Le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Conseil qu'il s'attachait à revoir les directives de formation et de perfectionnement du personnel civil afin de tenir compte du fait que les missions doivent confier à des fonctionnaires ayant toutes les qualifications requises le soin de gérer les activités de formation. Les directives révisées devraient paraître au début de 2004.

Évaluation des programmes de formation

254. Rien n'a été prévu pour évaluer les connaissances récemment acquises dans le cadre d'un programme de formation et s'assurer que le personnel les met à profit.

255. **Le Comité recommande que l'Administration évalue l'efficacité des activités de formation afin de s'assurer qu'elles coïncident avec les objectifs des fonctionnaires et avec ceux de l'Organisation.**

256. Le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Comité que la Section de la formation des civils avait élaboré des directives générales

concernant l'évaluation des activités de formation et que celles-ci étaient actuellement examinées par le Bureau de l'appui aux missions. Ces directives seront communiquées à toutes les opérations de maintien de la paix une fois que la version définitive en aura été établie au début de 2004.

257. Le système d'évaluation et de notation des fonctionnaires est un outil de gestion fondé sur l'établissement de liens entre les plans de travail individuels et ceux des départements et services, qui implique que des objectifs soient arrêtés, que le travail soit planifié et que chacun soit tenu au courant de la manière dont son apport est perçu. L'un de ses buts principaux est d'amener les fonctionnaires et leurs supérieurs hiérarchiques à conduire un dialogue sur les objectifs à atteindre et sur les critères d'évaluation de la contribution individuelle. Il a aussi pour fonction d'encourager la formation continue, de promouvoir le travail en équipe et de faciliter l'organisation des carrières.

258. Bien que le système d'évaluation et de notation prévoie que le fonctionnaire et son superviseur s'entretiennent l'un avec l'autre afin de mieux cerner les domaines à perfectionner, il y a eu plusieurs cas où l'on a négligé de s'intéresser aux progrès effectivement accomplis pendant la période d'évaluation. Le système d'évaluation et de notation a surtout servi à décider de reconduire ou non dans leurs fonctions les fonctionnaires en poste dans les missions. De ce fait, il n'a pas été possible d'aborder le problème posé par des prestations insuffisantes de façon juste et équitable, ce qui a nuit à la capacité de l'Organisation de remplir sa mission.

259. Le Comité recommande que l'Administration prenne des mesures pour veiller à ce que le système d'évaluation et de notation des fonctionnaires soit utilisé pour déterminer les besoins de formation et évaluer les progrès accomplis, afin que l'Organisation puisse savoir s'il y a des domaines dans lesquels le personnel doit encore se perfectionner.

260. Le Comité s'est également intéressé aux questions de formation dans les domaines des achats et des opérations aériennes, qui sont examinées dans les sections correspondantes.

11. Stratégie en matière de technologies de l'information et des communications

261. Le Comité a procédé à une analyse horizontale de la stratégie en matière de technologies de l'information et des communications à l'ONU et dans les fonds et programmes. Le Département des opérations de maintien de la paix a été associé à cette analyse, à un niveau élevé, dans la mesure où il était prévu que le Bureau des services de contrôle interne évalue les mesures qu'il avait prises en vue d'élaborer et de mettre en oeuvre une stratégie informatique globale permettant d'intégrer les missions dans la stratégie d'ensemble du Secrétariat, comme suite à la résolution 56/241 de l'Assemblée générale, en date du 24 décembre 2001, sur la restructuration du Département. La stratégie informatique pour les opérations de maintien de la paix a été définie au niveau central par le Département. Le Comité a noté que :

a) Des structures de gestion appropriées étaient en place dans le domaine de l'informatique et les politiques définies pour l'ensemble de l'Organisation étaient appliquées;

b) Les ressources et les processus budgétaires dans le domaine de l'informatique faisaient l'objet de contrôles suffisants;

c) Des mécanismes de concertation interorganisations concernant les stratégies informatiques étaient en place; le Département évaluait les synergies et recensait les domaines d'intérêt commun et les possibilités de projets ou d'investissements communs;

d) Le Département veillait à ce que le personnel chargé de l'informatique soit au courant des tendances et des progrès technologiques les plus récents en recensant chaque année les programmes de formation portant sur des questions techniques ou sur des questions de gestion;

e) Depuis 2000, le Département utilisait l'Information Technology Infrastructure Library (ITIL) pour mieux gérer les services informatiques fournis.

262. Toutefois, le Département des opérations de maintien de la paix n'a pas officiellement adopté les directives du système de contrôle des services informatiques CobiT. Ces directives sont considérées comme généralement applicables et constituent la norme acceptée en matière de sécurité et de contrôle informatiques; elles forment un cadre de référence pour les gestionnaires et les utilisateurs, ainsi que pour les auditeurs des systèmes informatiques.

263. Le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Comité qu'il avait décidé de ne pas adopter le système CobiT parce que son service des communications et des technologies de l'information coopérait de près avec ses partenaires stratégiques au sein de la Division de l'informatique aux fins de l'élaboration de normes par le Conseil de l'informatique et de la télématique et ses groupes de travail. Le Service utilisait aussi les outils de développement de logiciels Rational Software pour normaliser le processus, que la Division de l'informatique avait accepté d'adapter. Le Département disposait ainsi d'une méthode normalisée de gestion des initiatives informatiques qui remplaçait CobiT.

12. Liquidation des missions

264. Le Comité a examiné la suite donnée aux recommandations qu'il avait faites dans son rapport précédent (A/57/5, vol. II, chap. II, par. 146, 158 et 161) et a constaté avec satisfaction que l'Administration les avait intégralement appliquées.

265. La MINUSIL comptait procéder à une liquidation par phases jusqu'à sa clôture, prévue pour décembre 2004. La Mission n'avait pas établi de plan de liquidation mais avait pris des mesures pour que l'opération se déroule sans problème. Dans ses résolutions 1498 (2003) et 1509 (2003), le Conseil de sécurité avait approuvé la création de deux nouvelles missions, la MINUCI en Côte d'Ivoire et la MINUL au Libéria.

266. Au moment de l'audit, la MINUSIL servait de base pour les activités d'évaluation et de déploiement préliminaires à la création de l'opération de maintien de la paix au Libéria. Cela se justifiait par la proximité des deux pays et par le bon fonctionnement des structures de soutien logistique de la MINUSIL, dont les hauts responsables, tant civils que militaires, étaient très satisfaits.

267. Dans la mesure où l'ONU devrait mettre en place rapidement pour la MINUCI des structures de soutien logistique efficaces, il semblait judicieux d'utiliser les structures déjà créées pour la MINUSIL afin d'établir la nouvelle mission au Libéria de la façon la plus efficace possible et au moindre coût pour les États Membres. Toutefois, une décision tendant à procéder de la sorte pourrait avoir des incidences

sur les activités de liquidation de la MINUSIL, et par exemple influencer sur le moment où ses biens seraient écoulés.

268. Le Comité recommande que l'Administration évalue dès que possible, avec le Département des opérations de maintien de la paix, le rôle que la MINUSIL pourrait jouer dans la mise en place et le développement de nouvelles missions de maintien de la paix en Asie de l'Ouest, et notamment dans l'élaboration de plans logistiques à l'échelle régionale, et tienne compte de cette évaluation lors de l'établissement du plan de liquidation de la Mission.

269. Le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Comité que les plans de réduction des effectifs et de liquidation de la Mission entraient en ligne de compte dans la stratégie qu'il était en train d'élaborer pour répondre aux besoins de matériel et de services associés au démarrage de missions au Soudan, au Burundi et au Cameroun et à l'expansion de la MINUCI.

270. La MINUBH, dont dépendait la MONUP, a été mise en liquidation au cours de l'exercice financier 2002/03. Les activités de liquidation ont officiellement pris fin sur le terrain le 30 juin 2003. La Mission a confié les tâches d'administration et d'appui restantes au Bureau de l'appui aux missions à compter du 1er juillet 2003. Le Comité n'a pas fait d'audit sur le terrain à la MINUBH au cours de l'exercice considéré dans la mesure où le Bureau des services de contrôle interne avait entrepris un audit des activités préliminaires à la liquidation de la Mission en 2003. Toutefois, il a vérifié les comptes de la MINUBH à partir du Siège.

271. Le Bureau des services de contrôle interne a communiqué son rapport sur la MINUBH au Département des opérations de maintien de la paix en mai 2003. Les principaux problèmes mis en évidence par le Bureau étaient que le plan de liquidation de la Mission était trop rigide et qu'il aurait été préférable de mieux tenir compte du risque d'imprévus, que le reclassement des avoirs n'était pas conforme à la pratique en vigueur, approuvée par l'Assemblée générale, et que le transfert de membres importants de la Mission, dont le chef de l'Administration, à qui avaient été confiés des fonctions provisoires au premier stade de la liquidation, avait nui au processus de liquidation.

272. Le Bureau des services de contrôle interne a aussi pris note de certaines façons de procéder qu'il considérait comme des pratiques optimales : la nomination d'un conseiller en matière de personnel chargé d'aider à rationaliser les demandes de personnel et les mouvements de personnel international et local; l'utilisation pendant la période de liquidation d'un système de suivi des avoirs indiquant la situation des biens à écouler; et le maintien, pendant la phase de liquidation, d'un bon système de contrôle interne mis en place pendant la phase opérationnelle.

Situation fiscale des agents de la MINUBH recrutés sur le plan local

273. Dans son rapport précédent (A/57/5, vol. II, chap. II, par. 155), le Comité a recommandé que l'Administration continue de suivre la situation fiscale du personnel local avec le gouvernement hôte, conformément à l'article V de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies.

274. Le Département des opérations de maintien de la paix a informé le Comité que la situation fiscale du personnel local n'avait pas changé, malgré de nombreuses démarches auprès de la Mission permanente du gouvernement hôte, et qu'il continuerait d'examiner la question avec le Bureau des affaires juridiques.

13. Cas de fraude ou de fraude présumée

275. Ainsi que l'exigent le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU, l'Administration a signalé au Comité huit cas de fraude ou de fraude présumée pour l'exercice clos le 30 juin 2003. Il se peut que ce chiffre ne comprenne pas tous les cas examinés par les différents bureaux, services ou organes de contrôle du système des Nations Unies.

276. L'Administration a informé le Comité que les six cas énumérés ci-dessous aux alinéas a), b), e) et f) n'avaient pas entraîné de pertes financières pour l'Organisation mais qu'elle devait encore déterminer le préjudice qui pourrait découler des cas exposés aux alinéas c) et d) :

a) À la MINUK, il y a eu deux tentatives de fraude par chèque, mais la banque est intervenue avant que les fonds, qui s'élevaient à un total de 78 996 dollars, puissent être détournés.

b) Une banque a reçu un mémorandum lui donnant ordre de virer 8 900 dollars à partir du compte de la MONUC, mais elle s'est tout de suite rendu compte qu'il s'agissait d'un faux et n'a pas viré les fonds.

c) Le coordonnateur de projets d'une organisation non gouvernementale internationale a falsifié des documents qu'il a présentés à la MONUC pour obtenir le versement de fonds destinés à des projets à effet rapide. Un montant de 33 484 dollars lui a été versé. Le projet a été partiellement exécuté, mais la comptabilité du projet demeure incomplète et il reste des discordances dans les comptes. Considérant que la fraude était imputable à une défaillance de son système de contrôle interne, l'organisation non gouvernementale a lancé des poursuites civiles contre la personne en question, mais il reste à savoir quelle part des fonds détournés pourra être recouvrée.

d) Au démarrage de la MONUC, d'importantes quantités de matériaux de construction et de fournitures ont été achetées auprès de plusieurs fournisseurs et le fonctionnaire responsable n'a pas appliqué les procédures les plus élémentaires de réception et de vérification. Plusieurs fournisseurs ont envoyé des factures et se sont plaints quand celles-ci n'ont pas été payées. Après enquête, la MONUC a décidé de leur verser un montant total de 75 172 dollars. Le fonctionnaire a été relevé de ses fonctions de gestionnaire des biens de la Mission en février 2003, mais il n'a, à ce jour, rien remboursé.

e) Dans deux cas (à la MINUBH et à l'ATNUTO), des fonctionnaires ont essayé d'obtenir des indemnités auxquelles ils n'avaient pas droit. Les indemnités n'ont pas été versées.

f) Au quartier général de la MINUSIL, à Freetown, un fonctionnaire aurait, sans succès, essayé de voler du carburant pour groupe électrogène.

277. L'Administration a informé le Comité que des mécanismes de contrôle avaient été mis en place pour que les cas de ce type ne se reproduisent pas et que, dans la mesure du possible, des mesures avaient été prises à l'encontre des fonctionnaires en faute.

14. Versements à titre gracieux

278. L'Administration a informé le Comité que deux versements à titre gracieux d'un montant total de 43 597 dollars avaient été effectués au cours de l'exercice clos le 30 juin 2003 :

a) Un montant de 3 597 dollars a été versé, au titre de frais médicaux posthospitaliers, à la victime d'un accident de la circulation dans lequel un véhicule des Nations Unies était impliqué;

b) Un montant de 40 000 dollars a été versé, à titre de dédommagement, à la mère d'un fonctionnaire que les contrôleurs de la police civile des Nations Unies avaient mis en situation dangereuse et qui avait été tué.

279. L'Administration a aussi informé le Comité qu'elle avait approuvé le versement d'un montant de 40 000 dollars au père d'une fonctionnaire décédée dans l'exercice de ses fonctions mais que ce versement serait effectué au cours de l'exercice 2003/04.

D. Remerciements

280. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint à la gestion et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, ainsi que leurs collaborateurs et le personnel des missions de maintien de la paix, pour leur coopération et leur assistance.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission
de vérification des comptes des Philippines
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Premier Président de la Cour
des comptes de France
(*Signé*) François **Logerot**

Le 29 janvier 2004

Annexe I

Liste des missions dont les comptes ont été vérifiés

Opérations de maintien de la paix en cours

Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre (UNFICYP)

Force d'urgence des Nations Unies (FUNU, 1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD)

Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)

Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)

Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), y compris la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (MONUP)

Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)

Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)

Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC)

Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)

Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI)

Comptes spéciaux

Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi

Opérations de maintien de la paix clôturées

Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT)

Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH)

Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)

Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)

Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)

Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile

Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL)

Forces de paix des Nations Unies (FPNU)

Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)

Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA)

Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR)

Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) et Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA)

Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)

Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM)

Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge

Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)

Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT)

Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII)

Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU), 1956

Compte spécial de l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)

Missions financées au moyen du budget ordinaire

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)

Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP)

Annexe II

État de l'application des recommandations portant sur l'exercice clos le 30 juin 2002 (A/57/5, vol. II)

<i>Objet</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	Total	Référence dans le présent rapport
A. Questions financières				
Fonds de réserve	–	Par. 21	1	Par. 37 et 38
Passif éventuel	Par. 24	–	1	Par. 39
Fonds d'affectation spéciale	–	Par. 28	1	Par. 41 à 45
Matériel durable	–	Par. 34	1	Par. 46 à 54
Comptes créditeurs	–	Par. 38	1	Par. 55 et 56
Comptes débiteurs	–	Par. 41	1	Par. 57 à 60
Contributions volontaires à recevoir	–	Par. 43	1	Par. 61 à 65
Questions fiscales	–	Par. 45	1	Par. 273 et 274
B. Questions de gestion				
Matériel appartenant aux contingents	Par. 69	Par. 56, 62 et 67	4	Par. 202 à 218
Budgétisation axée sur les résultats	–	Par. 79	1	Par. 100 à 116
Opérations aériennes	–	Par. 85, 88 et 92	3	Par. 117 à 157
Auditeurs résidents	Par. 105 et 109	–	2	–
Assurance du parc de véhicules	Par. 115	–	1	Par. 219 à 223
Achats et gestion des contrats	Par. 126	Par. 119, 121, 130, 135 et 139	6	Par. 158 à 199
Formation	Par. 141		1	Par. 244 à 260
Liquidation des missions	Par. 146, 158 et 161	Par. 155	4	Par. 264 à 274
Exécution des projets	Par. 170	Par. 164	2	Par. 227
Ressources humaines	Par. 173, 176, 180 et 186	Par. 183	5	Par. 231 à 243
MINUK	Par. 190	–	1	–
Accord sur le statut de la mission relatif aux bureaux	–	Par. 192	1	Par. 201
Total				
Nombre	16	23	39	
Pourcentage	41	59	100	

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2003, numérotés de I à XXXIX, ainsi que les tableaux, numérotés de 1.1. à 33.1, et les notes y relatives qui figurent dans le présent document. Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et aux Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste à examiner par sondage les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Secrétaire général, et à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion.

Notre opinion est que les états financiers donnent pour tous les éléments de caractère significatif une image fidèle de la situation financière au 30 juin 2003, ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux conventions comptables énoncées dans la note 2 relative aux états financiers, qui ont été appliquées de la même manière que pour l'exercice précédent.

En outre, nous estimons que les opérations des missions de maintien de la paix des Nations Unies que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects de caractère significatif, conformes au Règlement financier et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre vérification des états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Premier Président de la Cour des comptes de la France
(*Signé*) François **Logerot**

N. B. : Les membres du Comité des commissaires aux comptes n'ont signé que l'original anglais de l'opinion ci-dessus.

Le 29 janvier 2004

Chapitre IV

Attestation du Contrôleur

1. Les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 ont été établis conformément à la règle financière 106.10.
2. Les principales conventions comptables ayant servi à établir les comptes de l'exercice sont récapitulées dans les notes afférentes aux états financiers. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières que l'Organisation a menées au cours de l'exercice considéré en relation avec les opérations de maintien de la paix et dont la responsabilité administrative incombe au Secrétaire général.
3. Je certifie que les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies figurant en annexe et numérotés de I à XXXIX sont exacts.

Le Sous-Secrétaire général,
Contrôleur
(*Signé*) Jean-Pierre **Halbwachs**

Le 26 septembre 2003

Chapitre V

États financiers pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

État I

Opérations de maintien de la paix : état récapitulatif^a

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total, opérations en cours	Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix et appui aux programmes et Base de soutien logistique	Total, opérations terminées	Élimination des opérations réciproques	Total pour l'exercice allant du	
					1er juillet 2002 au 30 juin 2003	1er juillet 2001 au 30 juin 2002
Recettes						
Quotes-parts	2 472 257	46 902	–		2 519 159	2 679 850
Contributions volontaires	60 393	–	–		60 393	57 292
Ressources provenant d'autres fonds	–	94 644	–	(94 644)	–	–
Allocations provenant d'autres fonds	–	112 984	–	(112 984)	–	–
Prélèvements sur les réserves ou les soldes des fonds	–	2 333	12 458		14 791	24 113
Intérêts créditeurs	47 233	15 476	20 067		82 776	79 012
Autres recettes/recettes accessoires	22 330	5 038	(2 301)		25 067	6 711
Total des recettes	2 602 213	277 377	30 224	(207 628)	2 702 186	2 846 978
Total des dépenses	2 400 542^b	200 807	12 458^b	(112 984)	2 500 823	2 571 642
Excédent (déficit)	201 671	76 570	17 766	(94 644)	201 363	275 336
Ajustements sur exercices antérieurs	(666)	(6)	(504)	–	(1 176)	(636)
Excédent (déficit) net	201 005	76 564	17 262	(94 644)	200 187	274 700
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	56 722	1 470	15 275		73 467	115 527
Sommes portées au crédit des États Membres	(267 635)	–	(101 735)		(369 370)	(422 946)
Virements depuis les réserves ou les soldes des fonds	–	(2 333)	(12 458)		(14 791)	(24 113)
Virements depuis (à) d'autres fonds	–	(14 138)	(80 506)	94 644	–	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	626 842	212 234	769 012	–	1 608 088	1 664 920
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	616 934	273 797	606 850	–	1 497 581	1 608 088

^a Voir note 5.^b Voir tableau 1.1.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 1.1
Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état récapitulatif

État au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 afférentes aux opérations en cours
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	Dépenses						Dépenses totales	Solde inutilisé
	Crédits ouverts	Militaires et personnel de police	Personnel civil	Dépenses réparties afférentes à la Base de soutien logistique opérationnelles et au compte d'appui	Contributions volontaires (inscrites au budget)	Dépenses totales		
UNFICYP	46 954	22 583	10 016	11 045	1 980	1 271	46 895	59
FNUOD	40 760	19 309	6 893	12 774	1 768	–	40 744	16
FINUL	117 456	51 099	34 835	21 663	5 081	–	112 678	4 778
MONUIK	55 634	17 527	15 847	9 105	2 293	25	44 797	10 837
MINURSO	47 084	6 214	18 192	14 003	1 884	2 567	42 860	4 224
MINUBH	82 176	16 294	42 677	11 336	3 562	48	73 917	8 259
MONUG	33 144	3 346	14 595	10 881	1 438	–	30 260	2 884
MINUSIL	699 838	371 634	49 426	182 025	30 362	–	633 447	66 391
MINUK	344 966	115 209	170 595	44 164	14 966	–	344 934	32
MONUC	611 072	156 971	93 522	229 457	26 392	1 780	508 122	102 950
ATNUTO/MANUTO	305 303	131 110	64 806	92 025	13 243	60	301 244	4 059
MINUEE	230 845	102 878	31 042	75 699	10 015	–	219 634	11 211
MINUCI	–	110	324	576	–	–	1 010	(1 010)
MONUA	12 458	12 458	–	–	–	–	12 458	–
Total partiel	2 627 690	1 026 742	552 770	714 753	112 984	5 751	2 413 000	214 690
Base de soutien logistique – constitution des stocks stratégiques ^a	141 546	–	–	88 902	–	–	88 902	52 644
Base de soutien logistique – reconstitution des stocks stratégiques	3 001 ^b	–	–	311	–	–	311	2 690
Total	2 772 237	1 026 742	552 770	803 966	112 984	5 751	2 502 213^c	270 024

^a Achats effectués pour constituer des stocks stratégiques conformément à la résolution 56/292 de l'Assemblée générale, en date du 27 juin 2002.

^b Valeur des livraisons effectuées à des missions de maintien de la paix et à d'autres organismes des Nations Unies, dont le remboursement à la Base servira à reconstituer les stocks.

(Suite des notes du tableau 1.1)

(Milliers de dollars É.-U.)

^c Dépenses totales indiquées dans le tableau 1.1	
À déduire : dépenses réparties afférentes à la Base de soutien logistique et au compte d'appui (tableau 1.1)	2 502 213
À ajouter : dépenses effectives afférentes à la Base de soutien logistique et au compte d'appui (tableaux 18.1 et 19.1)	(112 984)
À ajouter : dépenses effectives afférentes au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix (état XVII)	<u>111 593</u>
Dépenses totales indiquées dans l'état I	2 500 823

État II

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état récapitulatif^a

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total, opérations en cours	Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, Appui aux programmes et Base de soutien logistique	Total, opérations terminées	Élimination des comptes et opérations réciproques	Total	
					2003	2002
Actif						
Encaisse et dépôts à terme	38 468	1 401	4 958		44 827	42 860
Trésorerie commune ^b	1 007 472	289 076	376 018		1 672 566	1 688 119
États Membres – quotes-parts à recevoir ^c	508 272	38 550	530 703		1 077 525	1 248 910
Comptes spéciaux pour les quotes-parts non acquittées	55 552	–	11 962		67 514	67 514
Contributions volontaires à recevoir	37 571	–	–		37 571	11 905
États Membres – soldes débiteurs	3 850	–	135 850 ^d		139 700	140 100
Débiteurs divers	15 839	3 955	1 658		21 452	17 391
Soldes débiteurs interfonds	5 353	–	1 793		7 146	5 309
Fonds d'opérations de maintien de la paix – soldes débiteurs	–	12 820	12 816	(25 636)	–	–
Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie – solde débiteur	–	–	2 000		2 000	–
Comptes de régularisation – actif	1 999	541	128		2 668	3 461
Comptes transitoires – opérations internes	642	4	13		659	601
Autres éléments d'actif	–	–	2 849		2 849	2 849
Total de l'actif	1 675 018	346 347	1 080 748	(25 636)	3 076 477	3 229 019
Passif						
Contributions et autres paiements reçus d'avance	3 467	99	419		3 985	4 518
Engagements non réglés	794 734	60 354	25 871		880 959	904 525
États Membres – soldes créditeurs	194 587	–	227 147		421 734	421 151
Créditeurs divers	37 140	8 727	4 206		50 073	55 289
Soldes créditeurs interfonds	14 715	2 955	1 016		18 686	32 579
Fonds d'opérations de maintien de la paix – soldes créditeurs	–	–	25 636	(25 636)	–	–
Dû au Compte spécial de l'ONU	–	–	3 329		3 329	3 329
Dû au compte Produit de la vente des obligations de l'ONU	–	–	44 048		44 048	44 048
Contributions volontaires inscrites sur un compte d'attente	11 984	–	–		11 984	11 178
Comptes de régularisation – passif	1 261	415	128 317 ^d		129 993	130 082

	<i>Total, opérations en cours</i>	<i>Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, Appui aux programmes et Base de soutien logistique</i>	<i>Total, opérations terminées</i>	<i>Élimination des comptes et opérations réciproques</i>	<i>Total</i>	
					<i>2003</i>	<i>2002</i>
Comptes transitoires – opérations internes	196	-	-		196	323
Autres éléments de passif		-	13 909		13 909	13 909
Total du passif	1 058 084	72 550	473 898	(25 636)	1 578 896	1 620 931
Réserves et soldes des fonds						
Fonds de roulement	-	150 000			150 000	150 000
Excédent reporté	118 865	-	79 009		197 874	184 081
Excédent en attente de virement ^e	-	-	43 750		43 750	141 546
Excédent cumulé – Stocks stratégiques	-	55 334	-		55 334	-
Excédent cumulé	498 069	68 463	484 091		1 050 623	1 132 461
Total des réserves et des soldes des fonds	616 934	273 797	606 850	-	1 497 581	1 608 088
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	1 675 018	346 347	1 080 748	(25 636)	3 076 477	3 229 019

^a Voir note 5.

^b Voir note 2 l) ii).

^c Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^d Conformément à la résolution 51/12 A de l'Assemblée générale, en date du 4 novembre 1996, ce montant comprend 127 379 954 dollars de dépenses, qui doivent être remboursées par des États Membres (voir détails dans le rapport du Secrétaire général A/54/803). Un montant identique est également comptabilisé à la rubrique Comptes de régularisation – passif.

^e Conformément à la résolution 56/292 de l'Assemblée générale, en date du 27 juin 2002, un montant de 43 750 015 dollars sera reversé à des États Membres lorsque ceux-ci auront réglé les contributions mises en recouvrement pour financer les stocks stratégiques.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État III
**État récapitulatif des opérations de maintien de la paix
des Nations Unies^a**

État au 30 juin 2003 des flux nets de trésorerie de l'exercice
allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Flux de trésorerie provenant du (affecté au) fonctionnement		
Excédent net des recettes sur les dépenses (déficit) (état I)	200 187	274 700
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	145 719	1 105 613
(Augmentation) diminution des comptes de débiteurs divers	(3 661)	14 344
(Augmentation) diminution des autres éléments d'actif	(1 265)	(576)
Augmentation (diminution) des contributions et autres paiements reçus d'avance	(533)	2 614
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	(23 566)	(164 016)
Augmentation (diminution) des comptes de créditeurs divers	(4 633)	(256 945)
Augmentation (diminution) des autres éléments de passif	590	(1 187)
À déduire : intérêts créditeurs	(82 776)	(79 012)
Flux net de trésorerie provenant du (affecté au) fonctionnement	230 062	895 535
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) activités de placement et de financement		
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs interfonds	(1 837)	(2 607)
Augmentation (diminution) des soldes créditeurs interfonds	(13 893)	(38 620)
(Augmentation) diminution de la trésorerie commune	15 553	(598 248)
À ajouter : intérêts créditeurs	82 776	79 012
Flux net de trésorerie provenant des (affecté aux) activités de placement et de financement	82 599	(560 463)
Flux de trésorerie provenant (affecté à) d'autres opérations		
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	73 467	115 527
Sommes portées au crédit des États Membres	(369 370)	(422 946)
Virements depuis les réserves ou les soldes des fonds	(14 791)	(24 113)
Flux net de trésorerie provenant (affecté à) d'autres opérations	(310 694)	(331 532)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	1 967	3 540
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	42 860	39 320
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	44 827	42 860

^a Voir note 5.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Opérations de maintien de la paix en cours

État IV

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)^a

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	24 554	22 324
Contributions volontaires ^c	22 350	21 422
Intérêts créditeurs	687	822
Autres recettes/recettes accessoires	149	191
Total des recettes	47 740	44 759
Total des dépenses (tableau 4.1)	46 895	43 015
Excédent (déficit)	845	1 744
Ajustements sur exercices antérieurs ^d	(77)	–
Excédent (déficit) net	768	1 744
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	1 166	3 638
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(5 382)	(2 742)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	26 920	24 280
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice^f	23 472	26 920

État IV (*fin*)**Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)^a**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	2 374	2 633
Trésorerie commune ^g	5 444	18 075
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	13 665	13 663
États Membres – contributions volontaires à recevoir ^h	15 198	6 415
États Membres – soldes débiteurs	537	971
Débiteurs divers	417	221
Comptes de régularisation – actif	141	192
Comptes transitoires – opérations internes	7	–
Total de l'actif	37 783	42 170
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	245	310
Engagements non réglés – exercice considéré	10 619	7 931
Engagements non réglés – exercices antérieurs	543	2 127
États Membres – soldes créditeurs ⁱ	2 153	4 514
Créditeurs divers	411	132
Soldes créditeurs interfonds	271	200
Comptes de régularisation – passif	69	36
Total du passif	14 311	15 250
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	23 472	26 920
Total des réserves et du solde du fonds	23 472	26 920
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	37 783	42 170

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Y compris 14 578 900 dollars provenant de Chypre et 6,5 millions de dollars provenant de la Grèce, contributions dont il a été tenu compte dans le budget de la Force. Celle-ci a également reçu des contributions volontaires en nature de Chypre (1 211 175 dollars) et de l'Australie (60 000 dollars), qui ont également été prises en compte dans le budget.^d Comprend une créance de 68 938 dollars sur un État Membre, qui a fait l'objet d'une compensation avec un engagement non comptabilisé le concernant (voir note *f* relative à l'insuffisance des contributions volontaires versées pour la période antérieure au 16 juin 1993), un montant de 88 629 dollars porté au crédit de nouveaux États Membres et divers ajustements d'un montant de 364 dollars.

(Suite des notes de l'état IV)

^e Conformément à la résolution 57/332 de l'Assemblée générale en date du 18 juin 2003, les États Membres ont été crédités d'un montant global de 5 381 600 dollars, représentant l'excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice clos le 30 juin 2002 (1 743 600 dollars) et les économies réalisées au titre de cet exercice du fait de la réduction d'engagements d'exercices antérieurs (3 638 000 dollars). Sur ce total, 2 747 000 dollars ont été déduits des contributions mises en recouvrement pour l'exercice clos le 30 juin 2003. Le solde a été réparti entre Chypre (1 781 200 dollars) et la Grèce (853 400 dollars) en remboursement de leurs contributions volontaires.

^f Pour la période allant du 27 mars 1964 au 15 juin 1993, les engagements imputés au compte de la Force sont limités au montant des contributions volontaires versées au compte spécial. Pour la période allant de la création de la Force au 30 juin 2003, le montant cumulé des engagements non comptabilisés s'élève à 188 862 303 dollars. Le chiffre correspondant au 30 juin 2002 était de 167 254 245 dollars. La variation est due aux fluctuations des taux de change, dont l'incidence a été réduite de 68 938 dollars du fait de la compensation visée à la note *d*.

^g Part de la trésorerie commune. Comprend 832 744 dollars de dépôts à vue ou à terme, 19 490 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 20 144 dollars), 4 559 460 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 4 591 695 dollars) et 32 694 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^h Soit 8 782 917 dollars à recevoir au titre de l'exercice clos le 30 juin 2003 (6 115 483 dollars de Chypre et 2 667 434 dollars de la Grèce) et 6 414 505 dollars au titre de la période antérieure au 16 juin 1993 (2 707 500 dollars de l'Autriche, 2 059 209 dollars du Danemark, 125 000 dollars des Pays-Bas et 1 522 796 dollars de la Suède).

ⁱ Dont 724 700 dollars de demandes de remboursement en attente, qui ont été virés de la rubrique Engagements non réglés – exercices antérieurs à la rubrique États Membres – soldes créditeurs.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 4.1
**Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
 (UNFICYP)**

État au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002
 au 30 juin 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Militaires et personnel de police	23 237	14 798	7 785	22 583	654
Personnel civil	9 431	9 940	76	10 016	(585)
Dépenses opérationnelles	10 985	8 287	2 758	11 045	(60)
Total partiel	43 653	33 025	10 619	43 644	9
Dépenses réparties					
Base de soutien logistique des Nations Unies	212	212	–	212	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 768	1 768	–	1 768	–
Total partiel	1 980	1 980	–	1 980	–
Contributions volontaires en espèces (budgétisées)	1 321	1 271	–	1 271	50
Total	46 954	36 276	10 619	46 895	59

État V

**Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1973)
et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD)^a**

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	40 760	35 690
Intérêts créditeurs	1 190	1 292
Autres recettes/recettes accessoires	240	214
Total des recettes	42 190	37 196
Total des dépenses (tableau 5.1)	40 744	35 576
Excédent (déficit)	1 446	1 620
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(9)	126
Excédent (déficit) net	1 437	1 746
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	454	869
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(2 488)	(2 839)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	59 033	59 257
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	58 436	59 033

État V (*fin*)**Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) (1973)****et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD)**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme ^d	2 054	1 267
Trésorerie commune ^e	21 270	20 204
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	14 098	15 420
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 36/116 A de l'Assemblée générale)	35 987	35 987
États Membres – soldes débiteurs	319	275
Débiteurs divers	215	197
Soldes débiteurs interfonds	–	196
Comptes de régularisation – actif	70	114
Comptes transitoires – opérations internes	11	6
Total de l'actif	74 024	73 666
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	76	330
Engagements non réglés – exercice considéré	10 495	7 922
Engagements non réglés – exercices antérieurs	1 597	1 190
États Membres – soldes créditeurs	1 292	4 743
Créditeurs divers	410	301
Soldes créditeurs interfonds	1 647	–
Comptes de régularisation – passif	71	147
Total du passif	15 588	14 633
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^f	35 987	35 987
Excédent cumulé	22 449	23 046
Total des réserves et du solde du fonds	58 436	59 033
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	74 024	73 666

^a Voir notes 2 à 4.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 57/324 de l'Assemblée générale en date du 18 juin 2003, les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres ont été réduites d'un montant global de 2 488 400 dollars représentant l'excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice clos le 30 juin 2002 (1 619 400 dollars) et les économies réalisées au titre de cet exercice du fait de la réduction d'engagements d'exercices antérieurs (869 000 dollars).^d Y compris l'équivalent de 247 956 dollars en livres syriennes non convertibles.

(Suite des notes de l'état V)

^e Part de la trésorerie commune. Comprend 3 253 270 dollars de dépôts à vue ou à terme, 76 140 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 78 695 dollars), 17 812 372 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 17 938 305 dollars) et 127 723 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^f Voir note 6.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 5.1

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD)

État au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Militaires et personnel de police	19 451	15 656	3 653	19 309	142
Personnel civil	6 630	6 858	35	6 893	(263)
Dépenses opérationnelles	12 911	5 967	5 807	12 774	137
Total partiel	38 992	28 481	10 495	38 976	16
Dépenses réparties					
Base de soutien logistique des Nations Unies	189	189	–	189	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 579	1 579	–	1 579	–
Total partiel	1 768	1 768	–	1 768	–
Total	40 760	30 249	10 495	40 744	16

État VI

Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)^a

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	117 124	143 908
Contributions volontaires	–	201
Intérêts créditeurs	6 637	6 718
Autres recettes/recettes accessoires	1 603	305
Total des recettes	125 364	151 132
Total des dépenses (tableau 6.1)	112 678	138 405
Excédent (déficit)	12 686	12 727
Ajustement sur exercices antérieurs ^c	(68)	–
Excédent (déficit) net	12 618	12 727
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	3 171	8 135
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(20 862)	(35 825)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	169 627	184 590
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	164 554	169 627

État VI (*fin*)**Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	583	1 306
Trésorerie commune ^e	125 966	145 978
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	71 834	84 324
Compte spécial pour les contributions non acquittées (résolution 36/116 A de l'Assemblée générale)	19 565	19 565
États Membres – soldes débiteurs	1 740	1 554
Débiteurs divers	1 124	995
Soldes débiteurs interfonds	135	–
Comptes de régularisation – actif	382	476
Comptes transitoires – opérations internes	23	149
Total de l'actif	221 352	254 347
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	573	21
Engagements non réglés – exercice considéré	21 360	35 444
Engagements non réglés – exercices antérieurs	9 827	9 881
États Membres – soldes créditeurs	11 744	25 139
Créditeurs divers	1 212	1 801
Contributions volontaires placées dans un compte d'attente ^f	11 984	11 178
Soldes créditeurs interfonds	–	1 158
Comptes de régularisation – passif	96	82
Comptes transitoires – opérations internes	2	16
Total du passif	56 798	84 720
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^g	82 878	82 878
Excédent cumulé	81 676	86 749
Total des réserves et du solde du fonds	164 554	169 627
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	221 352	254 347

^a Voir notes 2 à 4.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Sommes d'un montant total de 67 726 dollars portées au crédit de nouveaux États Membres au titre de l'exercice clos le 30 juin 2002.

(Suite des notes de l'état VI)

^d Conformément à la résolution 57/325 de l'Assemblée générale en date du 18 juin 2003, les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres ont été réduites d'un montant global de 20 861 900 dollars représentant l'excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice clos le 30 juin 2002 (12 726 900 dollars) et les économies réalisées au titre de cet exercice du fait de la réduction d'engagements d'exercices antérieurs (8 135 000 dollars)

^e Part de la trésorerie commune. Comprend 19 267 129 dollars de dépôts à vue ou à terme, 450 928 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 466 062 dollars), 105 491 784 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 106 237 612 dollars) et 756 428 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^f Contributions reçues de Chypre, du Koweït, du Luxembourg, d'Oman, des Seychelles et de la Suisse.

^g Voir note 7.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 6.1
Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)

État au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002
 au 30 juin 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Militaires et personnel de police	53 585	40 320	10 779	51 099	2 486
Personnel civil	34 289	32 359	2 476	34 835	(546)
Dépenses opérationnelles	24 168	13 558	8 105	21 663	2 505
Total partiel	112 042	86 237	21 360	107 597	4 445
Dépenses réparties					
Base de soutien logistique des Nations Unies	543	543	–	543	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	4 538	4 538	–	4 538	–
Total partiel	5 081	5 081	–	5 081	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	333	–	–	–	333
Total	117 456	91 318	21 360	112 678	4 778

État VII

Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)^a

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	19 308	19 163
Contributions volontaires ^c	33 583	33 699
Intérêts créditeurs	2 545	2 910
Autres recettes/recettes accessoires	946	109
Total des recettes	56 382	55 881
Total des dépenses (tableau 7.1)	44 797	50 389
Excédent (déficit)	11 585	5 492
Ajustements sur exercices antérieurs	(6)	–
Excédent (déficit) net	11 579	5 492
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	1 078	952
Sommes portées au crédit des États Membres	–	(6 585)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	48 744	48 885
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	61 401	48 744

État VII (*fin*)**Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 190	345
Trésorerie commune ^d	37 011	52 566
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	9 632	12 199
États Membres – contributions volontaires à recevoir ^c	22 373	5 490
États Membres – soldes débiteurs	4	3
Débiteurs divers	166	132
Comptes de régularisation – actif	34	82
Comptes transitoires – opérations internes	9	–
Total de l'actif	70 419	70 817
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	12	5
Engagements non réglés – exercice considéré	4 259	11 429
Engagements non réglés – exercices antérieurs	3 992	3 000
États Membres – soldes créditeurs	449	6 666
Créditeurs divers	202	54
Soldes créditeurs interfonds	28	846
Comptes de régularisation – passif	16	13
Comptes transitoires – opérations internes	60	60
Total du passif	9 018	22 073
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	61 401	48 744
Total des réserves et du solde du fonds	61 401	48 744
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	70 419	70 817

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c La Mission a reçu du Koweït des contributions volontaires d'un montant de 33 583 700 dollars, dont 1 186 233 dollars en espèces et 25 000 dollars en nature, un solde de 22 372 467 dollars restant à verser au 30 juin 2003. Les contributions volontaires en nature ont été inscrites au budget, au titre des fournitures médicales.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 5 661 018 dollars de dépôts à vue ou à terme, 132 491 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 136 937 dollars), 30 995 324 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 31 214 461 dollars) et 222 252 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 7.1
Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)

État au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002
 au 30 juin 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Militaires et personnel de police	20 464	15 816	1 711	17 527	2 937
Personnel civil	15 737	15 610	237	15 847	(110)
Dépenses opérationnelles	14 373	6 794	2 311	9 105	5 268
Total partiel	50 574	38 220	4 259	42 479	8 095
Dépenses réparties					
Base de soutien logistique des Nations Unies	245	245	–	245	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	2 048	2 048	–	2 048	–
Total partiel	2 293	2 293	–	2 293	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	2 767	25	–	25	2 742
Total	55 634	40 538	4 259	44 797	10 837

État VIII

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)^a

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	43 413	50 481
Contributions volontaires ^c	2 567	1 806
Intérêts créditeurs	177	910
Autres recettes diverses/recettes accessoires	170	51
Total des recettes	46 327	53 248
Total des dépenses (tableau 8.1)	42 860	42 528
Excédent (déficit)	3 467	10 720
Ajustements sur exercices antérieurs	(36)	(2)
Excédent (déficit) net	3 431	10 718
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	2 522	1 567
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(12 290)	(5 810)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	38 666	32 191
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	32 329	38 666

État VIII (*fin*)**Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme ^e	894	1 224
Trésorerie commune ^f	1 624	5 273
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	41 643	48 499
États Membres – soldes débiteurs	65	221
Débiteurs divers	141	338
Comptes de régularisation – actif	120	105
Comptes transitoires – opérations internes	22	1
Total de l'actif	44 509	55 661
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	3	1
Engagements non réglés – exercice considéré	5 829	3 421
Engagements non réglés – exercices antérieurs	766	2 273
États Membres – soldes créditeurs	3 651	1 679
Créditeurs divers	526	441
Soldes créditeurs interfonds	1 336	1 127
Dû à la Mission des Nations Unies en Haïti	–	8 000
Comptes de régularisation – passif	54	31
Comptes transitoires – opérations internes	15	22
Total du passif	12 180	16 995
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	32 329	38 666
Total des réserves et du solde du fonds	32 329	38 666
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	44 509	55 661

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Représente des contributions volontaires en nature du Maroc, de l'Algérie et du Front POLISARIO, s'élevant à 2 050 001 dollars, 317 394 dollars et 200 000 dollars, respectivement, qui ont été inscrites au budget au titre des repas, des transports, des opérations aériennes et d'autres services divers.^d Conformément à la résolution 57/331 de l'Assemblée générale, en date du 18 juin 2003, les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres ont été réduites d'un montant global de 12 289 500 dollars représentant l'excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice clos le 30 juin 2002 (10 720 400 dollars) et les économies réalisées au titre de cet exercice du fait de la réduction d'engagements d'exercices antérieurs (1 567 000 dollars) et d'ajustements sur des exercices antérieures (2 100 dollars).

(Suite des notes de l'état VIII)

^e Y compris un montant en dirhams marocains non convertibles équivalant à 173 642 dollars.

^f Part de la trésorerie commune. Comprend 248 429 dollars de dépôts à vue ou à terme, 5 814 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 6 009 dollars), 1 360 203 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 1 369 819 dollars) et 9 753 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 8.1
**Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum
au Sahara occidental (MINURSO)**

État au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002
au 30 juin 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Militaires et personnel de police	7 300	5 405	809	6 214	1 086
Personnel civil	21 635	18 099	93	18 192	3 443
Dépenses opérationnelles	12 594	9 076	4 927	14 003	(1 409)
Total partiel	41 529	32 580	5 829	38 409	3 120
Dépenses réparties					
Base de soutien logistique des Nations Unies	202	202	–	202	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 682	1 682	–	1 682	–
Total partiel	1 884	1 884	–	1 884	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	3 671	2 567	–	2 567	1 104
Total	47 084	37 031	5 829	42 860	4 224

État IX

Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)^a

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	82 106	144 677
Contributions volontaires ^c	48	104
Intérêts créditeurs	591	1 994
Autres recettes/recettes accessoires	6 713	602
Total des recettes	89 458	147 377
Total des dépenses (tableau 9.1)	73 917	135 499
Excédent (déficit) net	15 541	11 878
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	1 299	3 143
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(15 020)	(18 069)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	57 875	60 923
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	59 695	57 875

État IX (*fin*)**Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	2 988	2 485
Trésorerie commune ^e	25 199	14 492
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	46 484	53 353
États Membres – soldes débiteurs	12	15
Débiteurs divers	1 238	499
Soldes débiteurs interfonds	1 131	3 361
Comptes de régularisation – actif	47	117
Comptes transitoires – opérations internes	163	28
Total de l'actif	77 262	74 350
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	70	513
Engagements non réglés – exercice considéré	3 918	4 874
Engagements non réglés – exercices antérieurs	2 312	1 940
États Membres – soldes créditeurs	10 645	7 869
Créditeurs divers	443	1 011
Comptes de régularisation – passif	174	258
Comptes transitoires – opérations internes	5	10
Total du passif	17 567	16 475
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	59 695	57 875
Total des réserves et du solde du fonds	59 695	57 875
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	77 262	74 350

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Correspond à une contribution volontaire en nature fournie par la Bosnie-Herzégovine, d'un montant de 48 000 dollars, destinée à couvrir des taxes aéroportuaires inscrites au budget.^d Conformément à la résolution 57/334 de l'Assemblée générale, en date du 18 juin 2003, les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres ont été réduites d'un montant global de 15 020 400 dollars représentant l'excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice clos le 30 juin 2002 (11 877 400 dollars) et les économies réalisées au titre de cet exercice du fait de la réduction d'engagements d'exercices antérieurs (3 143 000 dollars).^e Part de la trésorerie commune. Comprend 3 854 231 dollars de dépôts à vue ou à terme, 90 205 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 93 232 dollars), 21 102 765 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 21 251 962 dollars) et 151 317 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 9.1
Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)
 État au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002
 au 30 juin 2003
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Militaires et personnel de police	19 175	16 162	132	16 294	2 881
Personnel civil	40 684	41 856	821	42 677	(1 993)
Dépenses opérationnelles	18 685	8 371	2 965	11 336	7 349
Total partiel	78 544	66 389	3 918	70 307	8 237
Dépenses réparties					
Base de soutien logistique des Nations Unies	381	381	–	381	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	3 181	3 181	–	3 181	–
Total partiel	3 562	3 562	–	3 562	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	70	48	–	48	22
Total	82 176	69 999	3 918	73 917	8 259

État X

Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)^a

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	33 144	27 896
Intérêts créditeurs	271	372
Autres recettes/recettes accessoires	220	37
Total des recettes	33 635	28 305
Total des dépenses (tableau 10.1)	30 260	26 186
Excédent (déficit)	3 375	2 119
Ajustements sur exercices antérieurs	(9)	–
Excédent (déficit) net	3 366	2 119
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	730	568
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(2 687)	(5 766)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	8 504	11 583
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	9 913	8 504

État X (*fin*)**Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 047	2 061
Trésorerie commune ^d	7 157	6 321
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	7 982	6 548
Débiteurs divers	141	102
Comptes de régularisation – actif	42	14
Comptes transitoires – opérations internes	13	12
Total de l'actif	16 382	15 058
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	3	4
Engagements non réglés – exercice considéré	3 652	2 491
Engagements non réglés – exercices antérieurs	346	270
États Membres – soldes créditeurs	1 320	2 599
Créditeurs divers	812	702
Soldes créditeurs interfonds	312	476
Comptes de régularisation – passif	24	12
Total du passif	6 469	6 554
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	9 913	8 504
Total des réserves et du solde du fonds	9 913	8 504
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	16 382	15 058

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 57/333 de l'Assemblée générale, en date du 18 juin 2003, les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres ont été réduites d'un montant global de 2 687 000 dollars représentant l'excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice clos le 30 juin 2002 (2 119 000 dollars) et les économies réalisées au titre de cet exercice du fait de la réduction d'engagements d'exercices antérieurs (568 000 dollars).^d Part de la trésorerie commune. Comprend 1 094 757 dollars de dépôts à vue ou à terme, 25 622 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 26 482 dollars), 5 994 039 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 6 036 417 dollars) et 42 980 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 10.1
Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)
 État au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002
 au 30 juin 2003
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Militaires et personnel de police	3 441	3 165	181	3 346	95
Personnel civil	15 101	14 447	148	14 595	506
Dépenses opérationnelles	13 164	7 558	3 323	10 881	2 283
Total partiel	31 706	25 170	3 652	28 822	2 884
Dépenses réparties					
Base de soutien logistique des Nations Unies	154	154	–	154	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 284	1 284	–	1 284	–
Total partiel	1 438	1 438	–	1 438	–
Total	33 144	26 608	3 652	30 260	2 884

État XI

**Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL)
et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)^a**

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	622 469	676 603
Intérêts créditeurs	16 517	9 888
Autres recettes/recettes accessoires	3 265	616
Total des recettes	642 251	687 107
Total des dépenses (tableau 11.1)	633 447	643 249
Excédent (déficit)	8 804	43 858
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(179)	–
Excédent (déficit) net	8 625	43 858
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	7 620	12 703
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(56 561)	(34 951)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	58 883	37 273
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	18 567	58 883

État XI (*fin*)**Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL)
et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme ^e	2 728	688
Trésorerie commune ^f	321 522	349 950
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	93 669	141 097
États Membres – soldes débiteurs	7	92
Débiteurs divers	1 002	1 183
Comptes de régularisation – actif	206	233
Comptes transitoires – opérations internes	93	–
Total de l'actif	419 227	493 243
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	71	13
Engagements non réglés – exercice considéré	209 257	251 782
Engagements non réglés – exercices antérieurs	123 164	109 588
États Membres – soldes créditeurs	59 164	60 316
Créditeurs divers	7 558	10 636
Soldes créditeurs interfonds	1 303	1 872
Comptes de régularisation – passif	139	150
Comptes transitoires – opérations internes	4	3
Total du passif	400 660	434 360
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	18 567	58 883
Total des réserves et du solde du fonds	18 567	58 883
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	419 227	493 243

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Sommes d'un montant total de 178 548 dollars portées au crédit de nouveaux États Membres au titre de l'exercice clos le 30 juin 2002.^d Conformément à la résolution 57/291 B de l'Assemblée générale en date du 18 juin 2003, les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres ont été réduites d'un montant global de 56 560 600 dollars représentant l'excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice clos le 30 juin 2002 (43 857 600 dollars) et les économies réalisées au titre de cet exercice du fait de la réduction d'engagements d'exercices antérieurs (12 703 000 dollars).^e Comprend l'équivalent de 38 249 dollars en leones sierra-léonais non convertibles.^f Part de la trésorerie commune. Comprend 49 178 360 dollars de dépôts à vue et à terme, 1 150 973 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 1 189 599 dollars), 269 262 379 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 271 166 066 dollars) et 1 930 743 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 11.1
Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL)

État au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice
 allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Militaires et personnel de police	408 358	261 096	110 538	371 634	36 724
Personnel civil	60 653	49 117	309	49 426	11 227
Dépenses opérationnelles	200 465	83 615	98 410	182 025	18 440
Total partiel	669 476	393 828	209 257	603 085	66 391
Dépenses réparties					
Base de soutien logistique des Nations Unies	3 248	3 248	–	3 248	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	27 114	27 114	–	27 114	–
Total partiel	30 362	30 362	–	30 362	–
Total	699 838	424 190	209 257	633 447	66 391

État XII

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK^a)

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	344 966	413 362
Contributions volontaires à recevoir ^c	5	–
Intérêts créditeurs	3 145	7 623
Autres recettes/recettes accessoires	2 639	1 478
Total des recettes	350 755	422 463
Total des dépenses (tableau 12.1)	344 934	373 610
Excédent (déficit) net	5 821	48 853
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 983	14 773
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(63 626)	(95 579)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	67 204	99 157
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	14 382	67 204

État XII (*fin*)**Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme ^e	1 558	1 456
Trésorerie commune ^f	46 441	118 671
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	51 388	48 697
États Membres – soldes débiteurs	14	14
Débiteurs divers	1 156	1 992
Compte de régularisation – actif	102	208
Comptes transitoires – opérations internes	50	22
Total de l'actif	100 709	171 060
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	2 322	76
Engagements non réglés – exercice considéré	22 317	33 431
Engagements non réglés – exercices antérieurs	6 655	4 773
États Membres – soldes créditeurs	48 916	48 000
Créditeurs divers	1 514	6 086
Soldes créditeurs interfonds	4 378	11 116
Comptes de régularisation – passif	219	366
Comptes transitoires – opérations internes	6	8
Total du passif	86 327	103 856
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	14 382	67 204
Total des réserves et du solde du fonds	14 382	67 204
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	100 709	171 060

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Représente des contributions volontaires en espèces du Luxembourg d'un montant de 5 319 dollars, qui n'ont pas été inscrites au budget.^d Conformément à la résolution 57/326 de l'Assemblée générale en date du 18 juin 2003, les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres ont été réduites d'un montant global de 63 626 000 dollars représentant l'excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice clos le 30 juin 2002 (48 853 000 dollars) et les économies réalisées au titre de cet exercice du fait de la réduction d'engagements d'exercices antérieurs (14 773 000 dollars).^e Comprend l'équivalent de 27 975 dollars en dinars macédoniens non convertibles et l'équivalent de 3 865 dollars en dinars yougoslaves non convertibles.^f Part de la trésorerie commune. Comprend 7 103 300 dollars de dépôts à vue et à terme, 166 246 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 171 825 dollars), 38 892 135 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 39 167 103 dollars) et 278 876 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 12.1
Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)

État au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice
 allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Militaires et personnel de police	118 916	102 464	12 745	115 209	3 707
Personnel civil	166 309	169 539	1 056	170 595	(4 286)
Dépenses opérationnelles	44 775	35 648	8 516	44 164	611
Total partiel	330 000	307 651	22 317	329 968	32
Dépenses réparties					
Base de soutien logistique des Nations Unies	1 601	1 601	–	1 601	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	13 365	13 365	–	1 365	–
Total partiel	14 966	14 966	–	14 966	–
Total	344 966	322 617	22 317	344 934	32

État XIII
**Mission de l'Organisation des Nations Unies
 en République démocratique du Congo (MONUC)^a**

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice
 allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves
 et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	608 325	462 475
Contributions volontaires à recevoir ^c	1 780	–
Intérêts créditeurs	6 547	4 114
Autres recettes/recettes accessoires	2 464	450
Total des recettes	619 116	467 039
Total des dépenses (tableau 13.1)	508 122	401 302
Excédent (déficit)	110 994	65 737
Ajustements sur exercices antérieurs ^d	(136)	–
Excédent (déficit) net	110 858	65 737
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	22 581	18 421
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(43 158)	(30 784)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	43 324	(10 050)
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	133 605	43 324

État XIII (*fin*)
**Mission de l'Organisation des Nations Unies
 en République démocratique du Congo (MONUC)**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	12 999	12 001
Trésorerie commune ^f	254 012	93 287
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	56 102	94 346
États Membres – soldes débiteurs	14	2
Débiteurs divers	8 539	2 546
Comptes de régularisation – actif	690	636
Comptes transitoires – opérations internes	161	193
Total de l'actif	332 517	203 011
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	27	282
Engagements non réglés – exercice considéré	148 251	126 875
Engagements non réglés – exercices antérieurs	9 703	687
États Membres – soldes créditeurs	22 029	12 943
Créditeurs divers ^g	14 634	16 675
Soldes créditeurs interfonds	4 055	2 027
Comptes de régularisation – passif	135	172
Comptes transitoires – opérations internes	78	26
Total du passif	198 912	159 687
Réserves et solde du fonds		
Excédent (déficit) cumulé	133 605	43 324
Total des réserves et du solde du fonds	133 605	43 324
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	332 517	203 011

^a Voir notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Représente des contributions volontaires en nature de la Fondation Hironnelle, qui ont été inscrites au budget au titre de l'aide à la création et au fonctionnement de Radio Okapi.

^d Sommes d'un montant total de 136 050 dollars portées au crédit de nouveaux États Membres au titre de l'exercice clos le 30 juin 2002.

^e Conformément à la résolution 57/335 de l'Assemblée générale, en date du 18 juin 2003, les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres ont été réduites d'un montant global de 43 158 000 dollars représentant l'excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice clos le 30 juin 2002 (65 737 000 dollars) et les économies réalisées au titre de cet exercice du fait de la réduction d'engagements d'exercices antérieurs (18 421 000 dollars), déduction faite d'un montant de 41 000 dollars qui n'avait pas été réparti entre les États Membres pour l'exercice clos le 30 juin 2001.

(Suite des notes de l'état XIII)

^f Part de la trésorerie commune. Comprend 38 852 351 dollars de dépôts à vue et à terme, 909 302 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 939 818 dollars), 212 725 199 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 214 229 167 dollars) et 1 525 344 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^g Y compris 415 869 dollars correspondant à des demandes de remboursement en attente, qui ont été virés de la rubrique Engagements non réglés – exercices antérieurs à la rubrique Crédoiteurs divers.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 13.1
**Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique
du Congo (MONUC)**

État au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice
allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Militaires et personnel de police	189 163	108 066	48 905	156 971	32 192
Personnel civil	97 949	91 204	2 318	93 522	4 427
Dépenses opérationnelles	294 821	132 429	97 028	229 457	65 364
Total partiel	581 933	331 699	148 251	479 950	101 983
Dépenses réparties					
Base de soutien logistique des Nations Unies	2 824	2 824	–	2 824	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	23 568	23 568	–	23 568	–
Total partiel	26 392	26 392	–	26 392	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	2 747	1 780	–	1 780	967
Total	611 072	359 871	148 251	508 122	102 950

État XIV

**Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)/
Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)^a**

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	305 243	476 807
Contributions volontaires ^c	60	60
Intérêts créditeurs	4 334	7 625
Autres recettes/recettes accessoires	2 830	1 642
Total des recettes	312 467	486 134
Total des dépenses (tableau 14.1)	301 244	475 925
Excédent (déficit)	11 223	10 209
Ajustements sur exercices antérieurs ^d	(71)	–
Excédent (déficit) net	11 152	–
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	3 432	11 413
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(21 622)	(64 552)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	24 125	67 055
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	17 087	24 125

État XIV (*fin*)
Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)/
Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	7 683	3 198
Trésorerie commune ^f	51 717	101 424
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	74 111	110 670
États Membres – soldes débiteurs	1 105	1 096
Débiteurs divers	968	3 345
Soldes débiteurs interfonds	4 087	–
Comptes de régularisation – actif	55	120
Comptes transitoires – opérations internes	55	104
Total de l'actif	139 781	219 957
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	21	1 846
Engagements non réglés – exercice considéré	84 645	105 030
Engagements non réglés – exercices antérieurs	25 658	37 976
États Membres – soldes créditeurs	9 179	37 204
Créditeurs divers	2 999	8 681
Soldes créditeurs interfonds	–	4 795
Comptes de régularisation – passif	166	274
Comptes transitoires – opérations internes	26	26
Total du passif	122 694	195 832
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	17 087	24 125
Total des réserves et du solde du fonds	17 087	24 125
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	139 781	219 957

^a Voir notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Représente des contributions volontaires en nature de l'Australie d'un montant de 60 000 dollars, qui ont été inscrites au budget au titre de la fourniture de locaux.

^d Sommes d'un montant total de 70 562 dollars portées au crédit de nouveaux États Membres au titre de l'exercice clos le 30 juin 2002.

^e Conformément à la résolution 57/327 de l'Assemblée générale en date du 18 juin 2003, les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres ont été réduites d'un montant global de 21 622 000 dollars représentant l'excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice clos le 30 juin 2002 (10 209 000 dollars) et les économies réalisées au titre de cet exercice du fait de la réduction d'engagements d'exercices antérieurs (11 413 000 dollars).

(Suite des notes de l'état XIV)

^f Part de la trésorerie commune. Comprend 7 910 428 dollars de dépôts à vue et à terme, 185 136 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 191 349 dollars), 43 311 341 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 43 617 553 dollars) et 310 564 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 14.1
Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)/
Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)

État au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002
au 30 juin 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Militaires et personnel de police	138 560	81 209	49 901	131 110	7 450
Personnel civil	61 572	63 260	1 546	64 806	(3 234)
Dépenses opérationnelles	91 868	58 827	33 198	92 025	(157)
Total partiel	292 000	203 296	84 645	287 941	4 059
Dépenses réparties					
Base de soutien logistique des Nations Unies	1 417	1 417	–	1 417	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	11 826	11 826	–	11 826	–
Total partiel	13 243	13 243	–	13 243	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	60	60	–	60	–
Total	305 303	216 599	84 645	301 244	4 059

État XV

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)^a

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	230 845	206 292
Intérêts créditeurs	4 592	3 601
Autres recettes diverses/recettes accessoires	1 091	390
Total des recettes	236 528	210 283
Total des dépenses (tableau 15.1)	219 634	192 900
Excédent (déficit)	16 894	17 383
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(75)	–
Excédent (déficit) net	16 819	17 383
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	7 686	6 556
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(23 939)	(25 942)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	23 937	25 940
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	24 503	23 937

État XV (*fin*)**Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme ^e	2 370	2 039
Trésorerie commune ^f	110 109	92 463
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	27 664	33 377
États Membres – soldes débiteurs	33	44
Débiteurs divers	729	1 039
Comptes de régularisation – actif	110	244
Comptes transitoires – opérations internes	30	12
Total de l'actif	141 045	129 218
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	44	2
Engagements non réglés – exercice considéré	76 250	60 902
Engagements non réglés – exercices antérieurs	8 778	16 460
États Membres – soldes créditeurs	24 045	24 883
Créditeurs divers	6 265	1 463
Soldes créditeurs interfonds	1 062	1 461
Comptes de régularisation – passif	98	110
Total du passif	116 542	105 281
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	24 503	23 937
Total des réserves et du solde du fonds	24 503	23 937
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	141 045	129 218

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Sommes d'un montant total de 74 978 dollars portées au crédit des nouveaux États Membres au titre de l'exercice clos le 30 juin 2002.^d Conformément à la résolution 57/328 de l'Assemblée générale en date du 18 juin 2003, les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres ont été réduites d'un montant global de 23 939 300 dollars représentant l'excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice clos le 30 juin 2002 (17 383 300 dollars) et les économies réalisées au titre de cet exercice du fait de la réduction d'engagements d'exercices antérieurs (6 566 000 dollars).^e Dont des montants en nakfa érythréens et en birr éthiopiens non convertibles équivalant à 407 770 dollars et à 112 144 dollars respectivement.^f Part de la trésorerie commune. Comprend 16 841 695 dollars de dépôts à vue ou à terme, 394 164 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 407 392 dollars), 92 212 001 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 92 863 940 dollars) et 661 205 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 15.1
Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)

État au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002
 au 30 juin 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Militaires et personnel de police	105 388	65 524	37 354	102 878	2 510
Personnel civil	33 253	30 350	692	31 042	2 211
Dépenses opérationnelles	82 189	37 495	38 204	75 699	6 490
Total partiel	220 830	133 369	76 250	209 619	11 211
Dépenses réparties					
Base de soutien logistique des Nations Unies	1 071	1 071	–	1 071	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	8 944	8 944	–	8 944	–
Total partiel	10 015	10 015	–	10 015	–
Total	230 845	143 384	76 250	219 634	11 211

État XVI

Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI)^{a, b}

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 13 mai 2003 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période du 13 mai au 30 juin 2003</i>
Recettes	
Quotes-parts	–
Total des recettes	–
Total des dépenses (tableau 16.1)^b	1 010
Excédent (déficit) net	(1 010)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	(1 010)

État XVI (*fin*)**Mission des Nations Unies Côte d'Ivoire (MINUCI)**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003
Actif	
Débiteurs divers	3
Comptes transitoires – opérations internes	5
Total de l'actif	8
Passif	
Engagements non réglés – exercice considéré	541
Créditeurs divers	154
Soldes créditeurs interfonds	323
Total du passif	1 018
Réserves et solde du fonds	
Excédent cumulé ^b	(1 010)
Total des réserves et du solde du fonds	(1 010)
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	8

^a Voir notes 2 et 3.

^b Le Conseil de sécurité a créé la MINUCI, pour une période initiale de six mois, dans sa résolution 1479 (2003) du 13 mai 2003. En application de la section IV de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1994, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a, le 11 juin 2003, approuvé la demande du Secrétaire général tendant à ce qu'un montant ne dépassant pas 13 980 600 dollars puisse être engagé au titre de la mise en place de la MINUCI et de son fonctionnement à partir de sa création jusqu'au 31 décembre 2003, en attendant la présentation à l'Assemblée générale d'un rapport détaillé sur les ressources nécessaires. Les dépenses pour la période qui s'est terminée le 30 juin 2003 se chiffrent à 1 009 700 dollars.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 16.1
Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI)

État au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice
 allant du 13 mai 2003 au 30 juin 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Solde inutilisé^a</i>
Militaires et personnel de police	–	63	47	110	(110)
Personnel civil	–	314	10	324	(324)
Dépenses opérationnelles	–	92	484	576	(576)
Total	–	469	541	1 010	(1 010)

^a Le Conseil de sécurité a créé la MINUCI, pour une période initiale de six mois, dans sa résolution 1479 (2003) du 13 mai 2003. En application de la section IV de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1994, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a, le 11 juin 2003, approuvé la demande du Secrétaire général tendant à ce qu'un montant ne dépassant pas 13 980 600 dollars puisse être engagé au titre de la mise en place de la MINUCI et de son fonctionnement à partir de sa création jusqu'au 31 décembre 2003, en attendant la présentation à l'Assemblée générale d'un rapport détaillé sur les ressources nécessaires. Le montant des engagements autorisés pour la période qui se terminera le 30 juin 2003 est de 1 746 200 dollars. Les dépenses pour la période qui s'est terminée le 30 juin 2003 se chiffrent à 1 009 700 dollars.

Comptes spéciaux

État XVII

Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies^a

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Recettes		
Intérêts créditeurs	9 138	6 492
Autres recettes/recettes accessoires	1 911	–
Total des recettes	11 049	6 492
Total des dépenses	1	1
Excédent (déficit) net	11 048	6 491
Virements à d'autres fonds ^b	(14 138)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	197 387	190 896
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	194 297	197 387

État XVII (*fin*)**Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

État au 30 juin 2003 de l'actif et des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2002	2001
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	350	75
Trésorerie commune ^c	181 101	184 466
États Membres – quotes-parts à recevoir ^d	26	26
À recevoir de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine ^e	12 820	12 820
Total de l'actif	194 297	197 387
Réserves et solde du fonds		
Fonds de roulement	150 000	150 000
Excédent cumulé ^f	44 297	47 387
Total des réserves et du solde du fonds	194 297	197 387

^a Voir notes 2 et 3.^b En application de la résolution 56/292 de l'Assemblée générale, en date du 27 juin 2002, un montant de 14 137 444 dollars a été viré au fonds de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour le financement des stocks stratégiques.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 27 700 188 dollars de dépôts à vue ou à terme, 648 297 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 670 053 dollars), 151 664 648 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 152 736 919 dollars) et 1 087 510 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Contributions mises en recouvrement auprès des États qui sont devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies après l'adoption de la résolution 47/217 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1992 portant création du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix.^e Représente une avance pour les frais de mise en place de la MINURCA.^f Dans sa résolution 57/317 du 18 juin 2003, l'Assemblée générale a autorisé le virement d'un montant de 33 250 000 dollars au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XVIII

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix^a

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Recettes		
Imputations de dépenses sur d'autres fonds ^b	100 896	91 950
Prélèvement sur les réserves ou le solde du fonds ^c	128	3 437
Intérêts créditeurs	3 500	1 869
Autres recettes/recettes accessoires	8	3
Total des recettes	104 532	97 259
Total des dépenses (tableau 18.1)	97 145	84 343
Excédent (déficit)	7 387	12 916
Ajustements sur exercices antérieurs	(6)	(1)
Excédent (déficit) net	7 381	12 915
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	1 098	1 255
Virements depuis les réserves ou le solde du fonds ^c	(128)	(3 437)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	10 798	65
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	19 149	10 798

État XVIII (*fin*)**Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	375	520
Trésorerie commune ^d	26 012	23 017
Débiteurs divers	334	459
Charges comptabilisées d'avance	522	792
Total de l'actif	27 243	24 788
Passif		
Engagements non réglés – exercice considéré	3 803	4 987
Créditeurs divers	1 060	1 368
Soldes créditeurs interfonds	2 834	7 338
Comptes de régularisation – passif	397	297
Total du passif	8 094	13 990
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	19 149	10 798
Total des réserves et du solde du fonds	19 149	10 798
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	27 243	24 788

^a Voir notes 2 et 3.^b Le montant réparti entre les missions en cours (100 896 200 dollars) est de 127 800 dollars supérieur au montant approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/293. Un ajustement sera opéré lors d'un exercice ultérieur.^c Conformément à la résolution 56/293 de l'Assemblée générale en date du 27 juin 2002, les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres ont été réduites d'un montant global de 127 800 dollars, représentant les économies réalisées au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 du fait de la réduction d'engagements d'exercices antérieurs (541 000 dollars) moins le déficit enregistré au titre de cet exercice (413 200 dollars).^d Part de la trésorerie commune. Comprend 3 978 729 dollars de dépôts à vue ou à terme, 93 118 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 96 243 dollars), 21 784 420 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 21 938 436 dollars) et 156 205 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 18.1
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

État au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002
 au 30 juin 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Personnel civil	81 540	78 835	875	79 710	1 830
Dépenses opérationnelles	19 356	14 507	2 928	17 435	1 921
Total	100 896	93 342	3 803	97 145	3 751

État XIX

Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)^a

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités relatives aux stocks stratégiques</i>	<i>Autres activités de la Base</i>	<i>Total 2003</i>	<i>Total 2002</i>
Recettes				
Quotes-parts ^{b, c}	46 902	–	46 902	–
Ressources provenant d'autres fonds ^c	94 644	–	94 644	–
Allocations provenant d'autres fonds ^d	–	12 088	12 088	7 923
Prélèvements sur les réserves ou le solde du fonds ^e	–	–	2 205	1 060
Intérêts créditeurs	–	2 838	2 838	289
Autres recettes/recettes accessoires	3 001 ^f	118	3 119	156
Total des recettes	144 547	17 249	161 796	9 428
Total des dépenses (tableau 19.1)	89 213	14 448	103 661	8 971
Excédent (déficit) net	55 334	2 801	58 135	457
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	–	372	0	246
Virements depuis les réserves ou le solde du fonds ^e	–	(2 205)	(2 205)	(1 060)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	4 049	4 049	4 406
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	55 334	5 017	60 351	4 049

État XIX (*fin*)**Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	676	1 456
Trésorerie commune ^g	81 963	2 459
États Membres – quotes-parts à recevoir ^{b, c}	38 524	–
Débiteurs divers ^h	3 621	2 430
Soldes débiteurs interfonds	–	560
Comptes de régularisation – actif	19	–
Comptes transitoires – opérations internes	4	11
Total de l'actif	124 807	6 916
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	99	–
Engagements non réglés – exercice considéré	56 551	2 649
Créditeurs divers	7 667	210
Soldes créditeurs interfonds	121	–
Comptes de régularisation – passif	18	8
Total du passif	64 456	2 867
Réserves et solde du fonds		
Excédent accumulé – Activités relatives aux stocks stratégiques ^f	55 334	–
Excédent accumulé – Autres activités de la Base	5 017	4 049
Total des réserves et du solde du fonds	60 351	4 049
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	124 807	6 916

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Par sa résolution 56/292 du 27 juin 2002, l'Assemblée générale a affecté un montant de 141 546 000 dollars à la constitution de stocks stratégiques pour déploiement rapide. Ce financement a été assuré à hauteur de 94 643 613 dollars par prélèvement sur les réserves et les soldes des fonds de la Force de protection des Nations Unies (54 690 848 dollars), de la Mission des Nations Unies en Haïti (25 815 321 dollars) et du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix (14 137 444 dollars), et à hauteur de 46 902 387 dollars par la mise en recouvrement de contributions auprès des États Membres qui ont opté pour cette formule.^d Conformément à la résolution 56/289 de l'Assemblée générale en date du 27 juin 2002, un montant de 12 087 800 dollars destiné à financer une partie des dépenses de la Base a été réparti entre les opérations de maintien de la paix qui étaient en activité pendant l'exercice.^e Conformément à la résolution 56/289 de l'Assemblée générale en date du 27 juin 2002, un montant de 2 205 400 dollars représentant l'excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice clos le 30 juin 2001 (1 921 100 dollars) et les économies réalisées au titre de cet exercice du fait de la réduction d'engagements d'exercices antérieurs (284 300 dollars) a été affecté au financement des dépenses de la Base.

(Suite des notes de l'état XIX)

^f Valeur de remplacement des stocks stratégiques livrés à des missions de maintien de la paix et à d'autres organismes des Nations Unies.

^g Part de la trésorerie commune. Comprend 12 536 681 dollars de dépôts à vue ou à terme, 293 409 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 302 256 dollars), 68 641 094 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 69 126 387 dollars) et 492 190 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^h Dont 2 690 149 dollars dus au titre des livraisons de stocks stratégiques.

ⁱ Par sa résolution 57/315 du 18 juin 2003, l'Assemblée générale a prorogé jusqu'au 30 juin 2004 la période de validité des crédits approuvés dans sa résolution 56/292 du 27 juin 2002. L'excédent cumulé relatif aux stocks stratégiques comprend le solde des fonds affectés aux achats initiaux, soit 52 643 821 dollars, et le montant demandé aux utilisateurs de ces stocks pour reconstituer ceux-ci, soit 2 690 149 dollars, ce dernier montant représentant la différence entre la valeur des sorties de stocks (3 001 609 dollars) et les achats de remplacement (311 460 dollars).

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 19.1
Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)

État au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002
 au 30 juin 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Activités relatives aux stocks stratégiques					
Achats effectués en application de la résolution 56/292 de l'Assemblée générale	141 546	35 652	53 250	88 902	52 644
Reconstitution des stocks stratégiques à la suite des livraisons effectuées à des missions de maintien de la paix et à d'autres organismes des Nations Unies	3 001 ^a	311	–	311	2 690
Total partiel	144 547	35 963	53 250	89 213	55 334
Autres activités de la Base de soutien logistique					
Personnel civil	6 519	6 746	118	6 864	(345)
Dépenses opérationnelles	7 774	4 401	3 183	7 584	190
Total partiel	14 293	11 147	3 301	14 448	(155)
Total	158 840	47 110	56 551	103 661	55 179

^a Valeur des articles livrés à des missions de maintien de la paix et à d'autres organismes des Nations Unies que les destinataires doivent rembourser pour permettre la reconstitution des stocks stratégiques.

Opérations de maintien de la paix terminées

État XX

Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT)^a

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 16 décembre 1994 au 15 mai 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	16 décembre 1994 au 30 juin 2001	1er juillet 2002 au 30 juin 2003	1er juillet 2001 au 30 juin 2002
Recettes			
Quotes-parts ^b	72 145	–	–
Contributions volontaires	2 057	–	–
Intérêts créditeurs	3 034	405	449
Autres recettes/recettes accessoires	786	3	3
Total des recettes	78 022	408	452
Total des dépenses	59 414	–	–
Excédent (déficit)	18 608	408	452
Ajustements sur exercices antérieurs	(901)	(3)	(197)
Excédent (déficit) net	17 707	405	255
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 402	36	45
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(13 206)	(3 675)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	8 903	8 603
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	8 903	5 669	8 903

État XX (*fin*)**Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT)**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	83	98
Trésorerie commune ^d	8 269	7 865
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	394	1 530
Débiteurs divers	–	3
Soldes débiteurs interfonds	3	19
Total de l'actif	8 749	9 515
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	7	7
Engagements non réglés – exercices antérieurs	163	200
États Membres – soldes créditeurs	2 908	376
Créditeurs divers	2	9
Comptes de régularisation – passif	–	20
Total du passif	3 080	612
Réserves et solde du fonds		
Excédent accumulé ^c	5 669	8 903
Total des réserves et du solde du fonds	5 669	8 903
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	8 749	9 515

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 57/323 de l'Assemblée générale en date du 18 juin 2003, la moitié du solde disponible au 30 juin 2002, soit 3 675 443 dollars, a été reversée aux États Membres, le remboursement de l'autre moitié ayant été reporté au 31 mars 2004. Voir également note 9.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 1 264 817 dollars de dépôts à vue ou à terme, 29 602 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 30 595 dollars), 6 925 151 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 6 974 112 dollars) et 49 657 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXI

**Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH),
Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH)
et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH)^a**

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période
allant du 1er juillet 1996 au 15 mars 2000 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	1er juillet 1996 au 30 juin 2002	1er juillet 2002 au 30 juin 2003	1er juillet 2001 au 30 juin 2002
Recettes			
Quotes-parts ^b	133 035	–	–
Contributions volontaires	4 766	–	–
Intérêts créditeurs	3 410	76	419
Autres recettes/recettes accessoires	3 912	–	30
Total des recettes	145 123	76	449
Total des dépenses	123 566	–	–
Excédent (déficit)	21 557	76	449
Ajustements sur exercices antérieurs	(235)	(25)	(21)
Excédent (déficit) net	21 322	51	428
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	3 991	203	14
Sommes portées au crédit des États Membres	(14 127)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	11 186	10 744
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	11 186	11 440	11 186

État XXI (*fin*)

**Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH),
Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH)
et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH)**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	41	602
Trésorerie commune ^c	1 731	1 261
États-Membres – quotes-parts à recevoir ^b	19 809	19 820
États Membres – soldes débiteurs	50	50
Soldes débiteurs interfonds	19	28
Total de l'actif	21 650	21 761
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	53	188
Engagements non réglés – exercices antérieurs	383	569
États Membres – soldes créditeurs ^d	366	422
Créditeurs divers	23	–
Dû à la Mission des Nations Unies en Haïti	9 366	9 366 ^e
Comptes de régularisation – passif	19	30
Total du passif	10 210	10 575
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^f	11 440	4 000
Excédent cumulé	–	7 186
Total des réserves et du solde du fonds	11 440	11 186
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	21 650	21 761

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 264 792 dollars de dépôts à vue ou à terme, 6 197 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 6 405 dollars), 1 449 793 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 1 460 043 dollars) et 10 396 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Dont 54 159 dollars de demandes de remboursement en attente, qui ont été virés de la rubrique Engagements non réglés – exercices antérieurs à la rubrique États Membres – soldes créditeurs.^e Reclassé à la suite d'un changement de présentation.^f Voir note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXII

Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)^a

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 avril 1998 au 15 février 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>15 avril 1998 au 30 juin 2002</i>	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	123 075	–	–
Contributions volontaires	4 527	–	–
Intérêts créditeurs	964	3	10
Recettes diverses	758	5	8
Total des recettes	129 324	8	18
Total des dépenses	121 423	–	–
Excédent (déficit)	7 901	8	18
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(38)	(56)	(36)
Excédent (déficit) net	7 863	(48)	(18)
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 657	1 997	38
Sommes portées au crédit des États Membres	(6 284)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	6 236	6 216
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	6 236	8 185	6 236

État XXII (*fin*)**Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	276	274
Trésorerie commune	1	1
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	35 937	35 950
Débiteurs divers	–	24
Comptes transitoires – opérations internes	7	4
Total de l'actif	36 221	36 253
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	58	68
Engagements non réglés – exercices antérieurs	3 407	5 559
États Membres – soldes créditeurs ^d	7 750	8 084
Créditeurs divers	–	25
Soldes créditeurs interfonds	551	10
Dû au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix	12 820	12 820
Dû à la Mission des Nations Unies en Haïti	3 200	3 200
Dû aux Forces de paix des Nations Unies	250	250
Comptes transitoires – opérations internes	–	1
Total du passif	28 036	30 017
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^e	8 185	–
Excédent cumulé	–	6 236
Total des réserves et du solde du fonds	8 185	6 236
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	36 221	36 253

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Traitements relatifs à des exercices antérieurs (49 761 dollars) et autres dépenses (6 687 dollars).^d Dont 176 386 dollars de demandes de remboursement en attente, qui ont été virés de la rubrique Engagements non réglés – exercices antérieurs à la rubrique États Membres – soldes créditeurs.^e Voir note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXIII

**Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA)
et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)^a**État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période
allant du 3 janvier 1989 au 26 février 1999 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	3 janvier 1989 au 30 juin 2002	1er juillet 2002 au 30 juin 2003	1er juillet 2001 au 30 juin 2002
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 267 792	–	–
Prélèvements sur les réserves et le solde du fonds ^c	–	12 458	–
Intérêts créditeurs	33 737	2 468	2 686
Autres recettes/recettes accessoires	30 464	10	211
Total des recettes	1 331 993	14 936	2 897
Total des dépenses (tableau 23.1)	1 190 901	12 458	–
Excédent (déficit)	141 092	2 478	2 897
Ajustements sur exercices antérieurs	(21 941)	12	(119)
Excédent (déficit) net	119 151	2 490	2 778
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	49 422	2 087	3 319
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(53 481)	(21 100)	–
Virement depuis les réserves ou le solde du fonds ^c	–	(12 458)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	115 092	108 995
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	115 092	86 111	115 092

État XXIII (*fin*)
**Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA)
et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	650	269
Trésorerie commune ^e	61 409	58 347
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	43 418	51 572
États-Membres – soldes débiteurs	8 141	8 146
Débiteurs divers	618	711
Soldes débiteurs interfonds	136	5
Total de l'actif	114 372	119 050
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	2	2
Engagements non réglés – exercice considéré	12 073	–
Engagements non réglés – exercices antérieurs	231	1 189
États Membres – soldes créditeurs ^f	15 082	1 754
Créditeurs divers ^g	725	854
Comptes de régularisation – passif	148	159
Total du passif	28 261	3 958
Réserves et solde du fonds		
Excédent cummulé ^d	86 111	115 092
Total des réserves et du solde du fonds	86 111	115 092
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	114 372	119 050

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Financement additionnel approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/329 du 18 juin 2003 pour régler les sommes dues à des États Membres.^d Conformément à la résolution 57/323 de l'Assemblée générale en date du 18 juin 2003, la moitié du solde disponible au 30 juin 2002, soit 21 100 024 dollars, a été reversée aux États Membres, le remboursement de l'autre moitié ayant été reporté au 31 mars 2004. Voir également note 9.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 9 392 787 dollars de dépôts à vue ou à terme, 219 829 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 227 207 dollars), 51 427 582 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 51 791 175 dollars) et 368 761 dollars d'intérêts courus à recevoir.^f Dont 25 000 dollars de demandes de remboursement en attente, qui ont été virés de la rubrique Engagements non réglés – exercices antérieurs à la rubrique États Membres – soldes créditeurs.^g Dont 697 385 dollars de demandes de remboursement en attente, qui ont été virés de la rubrique Engagements non réglés – exercices antérieurs à la rubrique Créditeurs divers.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 23.1
Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA)
et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)

État au 30 juin 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002
 au 30 juin 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Militaires et personnel de police	12 458	385	12 073	12 458	–
Total	12 458	385	12 073	12 458	–

État XXIV

Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)^a

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 1er janvier 1996 au 15 octobre 1999 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>1er janvier 1996 au 30 juin 2002</i>	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	166 563	–	172
Contributions volontaires	2	–	–
Prélèvement sur les réserves ou le solde du fonds	904	–	–
Intérêts créditeurs	17 371	1 243	2 598
Autres recettes/recettes accessoires	3 984	–	–
Total des recettes	188 824	1 243	2 770
Total des dépenses	152 276	–	–
Excédent (déficit)	36 548	1 243	2 770
Ajustements sur exercices antérieurs	(195)	(5)	(4)
Excédent (déficit) net	36 353	1 238	2 766
Réduction ou annulation d'engagements sur exercices antérieurs	6 685	655	335
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(32 088)	(3 200)	(18 410)
Virement depuis les réserves ou le solde du fonds	(904)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	10 046	25 355
Réserves et soldes du fonds en fin d'exercice	10 046	8 739	10 046

État XXIV (*fin*)**Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	354	403
Trésorerie commune ^d	22 240	25 500
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	2 637	3 637
Débiteurs divers	–	2
Soldes débiteurs interfonds	4	6
Total de l'actif	25 235	29 548
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	174	170
Engagements non réglés – exercices antérieurs	3 448	3 448
États Membres – soldes créditeurs	12 872	15 875
Comptes de régularisation - passif	2	9
Total du passif	16 496	19 502
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé ^c	8 739	10 046
Total des réserves et du solde du fonds	8 739	10 046
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	25 235	29 548

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 57/323 de l'Assemblée générale en date du 18 juin 2003, la moitié du solde disponible au 30 juin 2002, soit 3 200 462 dollars, a été reversée aux États Membres, le remboursement de l'autre moitié ayant été reporté au 31 mars 2004. Voir également note 9.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 3 401 646 dollars de dépôts à vue ou à terme, 79 612 dollars de placement à court terme (valeur du marché : 82 284 dollars), 18 624 763 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 18 756 440 dollars) et 133 549 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXV

Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile^d

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 1er janvier 1996 au 30 novembre 1998 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>1er janvier 1996 au 30 juin 2002</i>	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	517 546	–	–
Contributions volontaires	298	–	–
Intérêts créditeurs	26 560	2 050	2 379
Autres recettes/recettes accessoires	4 155	–	67
Total des recettes	548 559	2 050	2 446
Total des dépenses	461 345	–	–
Excédent (déficit)	87 214	2 050	2 446
Ajustements sur exercices antérieurs	(1 414)	(42)	(31)
Excédent (déficit) net	85 800	2 008	2 415
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	27 905	3 487	4 769
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(86 042)	(6 596)	(35 806)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	27 663	56 285
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	27 663	26 562	27 663

État XXV (*fin*)
**Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale,
la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO)
et Groupe d'appui de la police civile**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	551	767
Trésorerie commune ^d	35 289	42 744
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	12 326	14 426
Soldes débiteurs interfonds	43	45
Total de l'actif	48 209	57 982
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	18	16
Engagements non réglés – exercices antérieurs	–	4 849
États Membres – soldes créditeurs ^e	21 584	25 405
Créditeurs divers	2	7
Comptes de régularisation – passif	43	42
Total du passif	21 647	30 319
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé ^c	26 562	27 663
Total des réserves et du solde du fonds	26 562	27 663
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	48 209	57 982

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 57/323 de l'Assemblée générale en date du 18 juin 2003, la moitié du solde disponible au 30 juin 2002, soit 6 595 943 dollars, a été reversée aux États Membres, le remboursement de l'autre moitié ayant été reporté au 31 mars 2004. Voir également note 9.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 5 397 675 dollars de dépôts à vue ou à terme, 126 327 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 130 567 dollars), 29 553 460 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 29 762 403 dollars) et 211 913 dollars d'intérêts courus à recevoir.^e Dont 1 500 000 dollars de demandes de remboursement en attente, qui ont été virés de la rubrique Engagements non réglés – exercices antérieurs à la rubrique États Membres – soldes créditeurs.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXVI

Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL)^a

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 22 septembre 1993 au 30 juin 1998 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>22 septembre 1993 au 30 juin 2002</i>	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	141 984	–	–
Intérêts créditeurs	3 943	542	635
Autres recettes/recettes accessoires	1 233	2	1
Total des recettes	147 160	544	636
Total des dépenses	97 401	–	–
Excédent (déficit)	49 759	544	636
Ajustements sur exercices antérieurs	(156)	(13)	88
Excédent (déficit) net	49 603	531	724
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	5 302	–	349
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(38 399)	(6 465)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	16 506	15 433
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	16 506	10 572	16 506

État XXVI (*fin*)**Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL)**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	233	217
Trésorerie commune ^d	13 281	12 741
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	1 534	3 542
Débiteurs divers	6	19
Soldes débiteurs interfonds	–	11
Comptes transitoires – opérations internes	1	4
Total de l'actif	15 055	16 534
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	4 481	20
Créditeurs divers	2	1
Comptes de régularisation – passif	–	5
Comptes transitoires – opérations internes	–	2
Total du passif	4 483	28
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé ^c	10 572	16 506
Total des réserves et du solde du fonds	10 572	16 506
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	15 055	16 534

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 57/323 de l'Assemblée générale en date du 18 juin 2003, la moitié du solde disponible au 30 juin 2002, soit 6 464 962 dollars, a été reversée aux États Membres, le remboursement de l'autre moitié ayant été reporté au 31 mars 2004. Voir également note 9.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 2 031 329 dollars de dépôts à vue ou à terme, 47 541 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 49 137 dollars), 11 121 975 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 11 200 607 dollars) et 79 750 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXVII

Forces de paix des Nations Unies (FPNU)^a

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 12 janvier 1992 au 30 juin 1997 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>12 janvier 1992 au 30 juin 2002</i>	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	5 082 587	–	–
Contributions volontaires	37 360	–	–
Prélèvements sur les réserves ou le solde du fonds	181 093	–	–
Intérêts créditeurs	52 661	6 729	6 084
Autres recettes/recettes accessoires	90 666	165	979
Total des recettes	5 444 367	6 894	7 063
Total des dépenses	4 867 418	–	–
Excédent (déficit)	576 949	6 894	7 063
Ajustements sur exercices antérieurs	(312)	(3)	(86)
Excédent (déficit) net	576 637	6 891	6 977
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	270 162	–	12 553
Sommes portées au crédit des États Membres ^{c,d}	(301 874)	(17 614)	(39 286)
Virements depuis les réserves ou le solde du fonds	(181 093)	–	–
Virements à d'autres fonds ^c	(63 312)	(54 691)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	300 520	320 276
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	300 520	235 106	300 520

État XXVII (*fin*)**Forces de paix des Nations Unies (FPNU)**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	154	3 532
Trésorerie commune ^e	110 245	155 033
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	155 244	191 985
États Membres – soldes débiteurs ^f	127 449	127 405
Soldes débiteurs interfonds	467	15
Débiteurs divers	444	338
Dû par la Mission des Nations Unies en République centrafricaine	250	250
Total de l'actif	394 253	478 558
Passif		
Contributions ou paiements reçus d'avance	6	–
Engagements non réglés – exercices antérieurs	6 166	18 829
États Membres – soldes créditeurs ^g	24 953	31 194
Créditeurs divers	564	564
Comptes de régularisation – passif ^f	127 458	127 451
Total du passif	159 147	178 038
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^h	–	61 216
Excédent en attente de virement ^c	29 638	95 979
Excédent cumulé ^d	205 468	143 325
Total des réserves et du solde du fonds	235 106	300 520
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	394 253	478 558

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Par sa résolution 56/292 du 27 juin 2002, l'Assemblée générale a autorisé l'affectation d'une partie du solde des FPNU (95 978 945 dollars) au financement des stocks stratégiques. Un montant de 54 690 848 dollars a été directement viré au compte de la Base. Un montant de 11 649 854 dollars a été porté au crédit des États Membres qui, ayant opté pour la mise en recouvrement de leur quote-part de financement des stocks, ont versé leur dû. Le solde de 29 638 243 dollars sera porté au crédit des autres États Membres ayant choisi la même formule lorsqu'ils se seront acquittés de leur quote-part. Voir aussi note 10.^d Conformément à la résolution 57/323 de l'Assemblée générale en date du 18 juin 2003, la moitié du solde disponible au 30 juin 2002, soit 5 964 069 dollars, a été reversée aux États Membres, le remboursement de l'autre moitié ayant été reporté au 31 mars 2004. Voir aussi note 9.

(Suite des notes de l'état XXVI)

- ^e Part de la trésorerie commune. Comprend 16 862 502 dollars de dépôts à vue ou à terme, 394 651 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 407 895 dollars), 92 325 924 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 92 978 669 dollars) et 662 022 dollars d'intérêts courus à recevoir.
- ^f Conformément à la résolution 51/12 A de l'Assemblée générale, en date du 4 novembre 1996, ce montant comprend 127 379 954 dollars de dépenses qui doivent être remboursées par des États Membres (voir détail dans le rapport du Secrétaire général A/54/803). Un montant identique est également comptabilisé à la rubrique Comptes de régularisation – passif.
- ^g Dont 1 152 408 dollars de demandes de remboursement en attente, qui ont été virés de la rubrique Engagements non réglés – exercices antérieurs à la rubrique États Membres – soldes créditeurs.
- ^h Compte tenu de la position de trésorerie des forces, l'Assemblée générale n'a pas renouvelé pour l'exercice clos le 30 juin 2003 l'autorisation de reporter un excédent de 61 215 804 dollars qu'elle avait donnée dans sa résolution 56/500 du 27 juin 2002.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXVIII

Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)^a

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 février au 31 mai 1997 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>15 février 1997 au 30 juin 2002</i>	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	4 000	–	–
Intérêts créditeurs	43	–	–
Autres recettes/recettes accessoires	83	–	–
Total des recettes	4 126	–	–
Total des dépenses	3 946	–	–
Excédent (déficit)	180	–	–
Ajustements sur exercices antérieurs	(8)	–	–
Excédent (déficit) net	172	–	–
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	138	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(292)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	18	18
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	18	18	18

État XXVIII (*fin*)**Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1	–
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	149	150
Total de l'actif	150	150
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1	1
États Membres – soldes créditeurs	8	8
Soldes créditeurs interfonds	123	123
Total du passif	132	132
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^c	18	–
Excédent cumulé	–	18
Total des réserves et du solde du fonds	18	18
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	150	150

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Voir note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXIX

Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA)^a

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 23 septembre 1993 au 31 juillet 1996 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>23 septembre 1993 au 30 juin 2002</i>	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	357 541	–	–
Contributions volontaires	1	–	–
Intérêts créditeurs	30 416	2 669	2 259
Autres recettes/recettes accessoires	3 007	15	–
Total des recettes	390 965	2 684	2 259
Total des dépenses	306 156	–	–
Excédent (déficit)	84 809	2 684	2 259
Ajustements sur exercices antérieurs	(1 080)	(4)	(1)
Excédent (déficit) net	83 729	2 680	2 258
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	33 459	1 342	8 612
Sommes portées au crédit des États Membres ^{c,d}	(44 446)	(7 980)	–
Virement à d'autres fonds ^c	–	(25 815)	–
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	22	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	72 764	61 894
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	72 764	42 991	72 764

État XXIX (*fin*)**Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA)**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	35	737
Trésorerie commune ^e	43 967	63 805
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	1 898	1 941
États Membres – soldes débiteurs	10	10
Débiteurs divers	–	1
Dû par la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	–	8 000
Dû par la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti	9 366	9 366 ^f
Dû par la Mission des Nations Unies en République centrafricaine	3 200	3 200
Total de l'actif	58 476	87 060
Passif		
Contributions ou paiements reçus d'avance	59	53
États Membres – soldes créditeurs	15 408	14 091
Créditeurs divers	–	127
Soldes créditeurs interfonds	18	25
Total du passif	15 485	14 296
Réserves et solde du fonds		
Excédent en attente de virement ^c	14 112	45 567
Excédent cumulé ^d	28 879	27 197
Total des réserves et du solde du fonds	42 991	72 764
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	58 476	87 060

^a Voir notes 2, 3 et 8.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Par sa résolution 56/292 du 27 juin 2002, l'Assemblée générale a autorisé l'affectation d'une partie du solde de la MINUHA (45 567 055 dollars) au financement des stocks stratégiques. Un montant de 25 815 321 dollars a été directement viré au compte de la Base. Un montant de 5 639 962 dollars a été porté au crédit des États Membres qui, ayant opté pour la mise en recouvrement de leur quote-part de financement des stocks, ont versé leur dû. Le solde de 14 111 772 dollars sera porté au crédit des autres États Membres ayant choisi la même formule lorsqu'ils se seront acquittés de leur quote-part. Voir aussi note 10.^d Conformément à la résolution 57/323 de l'Assemblée générale en date du 18 juin 2003, la moitié du solde disponible au 30 juin 2002, soit 2 339 553 dollars, a été reversée aux États Membres, le remboursement de l'autre moitié ayant été reporté au 31 mars 2004. Voir aussi note 9.

(Suite des notes de l'état XXVIII)

^e Part de la trésorerie commune. Comprend 6 725 054 dollars de dépôts à vue ou à terme, 157 394 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 162 676 dollars), 36 821 158 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 37 081 484 dollars) et 264 026 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^f Reclassé à la suite d'un changement de présentation.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXX

**Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR)
 et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR)^a**

 État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période
 allant du 22 juin 1993 au 19 avril 1996 et de la variation des réserves
 et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	22 juin au 30 juin 2006	1er juillet 2002 au 30 juin 2003	1er juillet 2001 au 30 juin 2002
Recettes			
Quotes-parts ^b	512 318	–	–
Contributions volontaires	477	–	–
Intérêts créditeurs	18 554	1 419	1 400
Autres recettes/recettes accessoires	6 979	–	–
Total des recettes	538 328	1 419	1 400
Total des dépenses	435 657	–	–
Excédent (déficit)	102 671	1 419	1 400
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(26 650)	(61)	(1)
Excédent (déficit) net	76 021	1 358	1 399
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	18 881	2 038	1 243
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(11 819)	(12 646)	–
Virement à d'autres fonds	(38 068)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	45 015	42 373
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	45 015	35 765	45 015

État XXX (*fin*)

Mission d'observation des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR)

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	45	205
Trésorerie commune ^e	28 791	32 478
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	15 251	19 430
Débiteurs divers	172	215
Soldes débiteurs interfonds	2	23
Comptes transitoires – opérations internes	4	55
Total de l'actif	44 265	52 406
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1	1
États Membres – soldes créditeurs	8 497	6 744
Créditeurs divers	–	623
Comptes de régularisation – passif	2	23
Total du passif	8 500	7 391
Réserves et solde du fonds		
Excédent accumulé ^d	35 765	45 015
Total des réserves et du solde du fonds	35 765	45 015
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	44 265	52 406

^a Conformément à la résolution 846 (1993) du Conseil de sécurité, en date du 22 juin 1993, les comptes de la MINUAR et de la MONUOR ont été regroupés à partir du 23 décembre 1993. Voir aussi notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Traitements relatifs à des exercices antérieurs (48 774 dollars) et autres dépenses (12 552 dollars).

^d Conformément à la résolution 57/323 de l'Assemblée générale en date du 18 juin 2003, la moitié du solde disponible au 30 juin 2002, soit 12 645 944 dollars, a été reversée aux États Membres, le remboursement de l'autre moitié ayant été reporté au 31 mars 2004. Voir aussi note 9.

^e Part de la trésorerie commune. Comprend 4 403 647 dollars de dépôts à vue ou à terme, 103 063 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 106 522 dollars), 24 110 941 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 24 281 405 dollars) et 172 887 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXI

Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)^a

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 7 novembre 1989 au 31 mai 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>7 novembre 1989 au 30 juin 2002</i>	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	238 987	–	–
Contributions volontaires	1 641	–	–
Intérêts créditeurs	4 028	264	306
Autres recettes/recettes accessoires	2 607	–	–
Total des recettes	247 263	264	306
Total des dépenses	199 484	–	–
Excédent (déficit)	47 779	264	306
Ajustements sur exercices antérieurs	(1 031)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	46 748	263	305
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	5 176	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(42 934)	(2 967)	–
Virement au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix	(258)	–	–
Réserves et solde du Fonds en début d'exercice	–	8 732	8 427
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	8 732	6 028	8 732

État XXXI (*fin*)**Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	541	538
Trésorerie commune ^d	6 554	6 295
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	2 716	2 776
Débiteurs divers	22	22
Soldes débiteurs interfonds	32	–
Comptes transitoires – opérations internes	1	–
Total de l'actif	9 866	9 631
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	9	9
États Membres – soldes créditeurs	3 797	889
Soldes créditeurs interfonds	–	1
Comptes de régularisation – passif	32	–
Total du passif	3 838	899
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé ^c	6 028	8 732
Total des réserves et du solde du fonds	6 028	8 732
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	9 866	9 631

^a Conformément à la résolution 47/223 de l'Assemblée générale en date du 16 mars 1993, les opérations du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale ont été regroupées avec celles de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador. Voir aussi notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Conformément à la résolution 57/323 de l'Assemblée générale en date du 18 juin 2003, la moitié du solde disponible au 30 juin 2002, soit 2 967 075 dollars, a été reversée aux États Membres, le remboursement de l'autre moitié ayant été reporté au 31 mars 2004. Voir aussi note 9.

^d Part de la trésorerie commune. Comprend 1 002 432 dollars de dépôts à vue ou à terme, 23 461 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 24 248 dollars), 5 488 536 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 5 527 340 dollars) et 39 355 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXII

Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)^a

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 octobre 1992 au 31 mars 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>15 octobre 1992 au 30 juin 2002</i>	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	561 098	–	–
Intérêts créditeurs	7 979	24	251
Autres recettes/recettes accessoires	4 291	42	59
Total des recettes	573 368	66	310
Total des dépenses	492 556	–	–
Excédent (déficit)	80 812	66	310
Ajustements sur exercices antérieurs	(9 565)	(1)	(42)
Excédent (déficit) net	71 247	65	268
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	24 203	–	11
Sommes portées au crédit des États Membres	(78 242)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	17 208	16 929
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	17 208	17 273	17 208

État XXXII (*fin*)**Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	403	361
Trésorerie commune ^c	204	194
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	18 748	18 778
États Membres – soldes débiteurs	–	–
Soldes débiteurs interfonds	5	–
Débiteurs divers	9	11
Total de l'actif	19 369	19 344
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	9	4
États Membres – soldes créditeurs ^d	2 074	2 076
Créditeurs divers	–	17
Soldes créditeurs interfonds	–	4
Comptes de régularisation – passif	13	34
Comptes transitoires – opérations internes	–	1
Total du passif	2 096	2 136
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^e	17 273	–
Excédent cumulé	–	17 208
Total des réserves et du solde du fonds	17 273	17 208
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	19 369	19 344

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 31 254 dollars de dépôts à vue ou à terme, 731 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 756 dollars), 171 120 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 172 330 dollars) et 1 227 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Dont 408 985 dollars de demandes de remboursement en attente, qui ont été virés de la rubrique Engagements non réglés – exercices antérieurs à la rubrique États Membres – soldes créditeurs.^e Voir note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXIII

Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM)^a

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 1er mai 1992 au 28 février 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>1er mai 1992 au 30 juin 2002</i>	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 738 202	–	–
Prélèvement sur les réserves ou le solde du fonds	19 616	–	19 616
Intérêts créditeurs	9 024	438	1 503
Autres recettes/recettes accessoires	7 069	1	558
Total des recettes	1 773 911	439	21 677
Total des dépenses	1 668 175	–	19 616
Excédent (déficit)	105 736	439	2 061
Ajustement sur exercices antérieurs ^c	(8 821)	(278)	(254)
Excédent (déficit) net	96 915	161	1 807
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	44 091	2 878	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(83 930)	–	–
Virement depuis d'autres fonds	103	–	–
Virement depuis les réserves ou le solde du fonds	(19 616)	–	(19 616)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	37 563	55 372
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	37 563	40 602	37 563

État XXXIII (*fin*)**Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM)**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	92	113
Trésorerie commune ^d	1 802	10 282
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	61 222	61 365
Débiteurs divers	111	351
Soldes débiteurs interfonds	92	48
Total de l'actif	63 319	72 159
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1	1
Engagements non réglés – exercice considéré	–	19 616
États Membres – soldes créditeurs	19 787	11 584
Créditeurs divers ^e	2 886	3 351
Comptes de régularisation – passif	43	43
Comptes transitoires – opérations internes	–	1
Total du passif	22 717	34 596
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^f	40 602	–
Excédent cumulé	–	37 563
Total des réserves et du solde du fonds	40 602	37 563
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	63 319	72 159

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Dont 41 867 dollars d'ajustements comptables, 38 201 dollars d'autres ajustements relatifs aux exercices antérieurs et 197 796 dollars passés par pertes et profits.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 275 643 dollars de dépôts à vue ou à terme, 6 451 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 6 668 dollars), 1 509 204 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 1 519 874 dollars) et 10 822 dollars d'intérêts courus à recevoir.^e Demandes de remboursement en attente dont le montant (2 886 260 dollars) a été viré de la rubrique Engagements non réglés – exercices antérieurs à la rubrique Créditeurs divers.^f Voir note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXIV

Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge (UNMLT)^a

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période
allant du 15 novembre 1993 au 15 novembre 1994 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>15 novembre 1993 au 30 juin 2002</i>	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	910	–	–
Intérêts créditeurs	89	2	5
Autres recettes/recettes accessoires	91	–	–
Total des recettes	1 090	2	5
Total des dépenses	587	–	–
Excédent (déficit)	503	2	5
Ajustements sur exercices antérieurs	(8)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	495	1	4
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	5	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(375)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	125	121
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	125	126	125

État XXXIV (*fin*)**Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge (UNMLT)**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	225	223
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	12	12
Total de l'actif	237	235
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	2	1
États Membres – soldes créditeurs	109	109
Total du passif	111	110
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	126	125
Total des réserves et du solde du fonds	126	125
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	237	235

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXV

Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)^a

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 1er novembre 1991 au 31 mars 1994 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>1er novembre 1991 au 30 juin 2002</i>	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 599 916	–	–
Contributions volontaires	9 493	–	–
Intérêts créditeurs	7 435	52	56
Autres recettes/recettes accessoires	6 183	90	–
Total des recettes	1 623 027	142	56
Total des dépenses	1 640 831	–	–
Excédent (déficit)	(17 804)	142	56
Ajustements sur exercices antérieurs	(518)	(21)	(51)
Excédent (déficit) net	(18 322)	121	5
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	27 883	552	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(8 743)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	818	813
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	818	1 491	818

État XXXV (*fin*)**Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	93	661
Trésorerie commune ^c	712	1 074
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	42 768	43 057
États Membres – soldes débiteurs	200	202
Débiteurs divers	276	216
Comptes de régularisation – actif	128	128
Total de l'actif	44 177	45 338
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	9	571
Engagements non réglés – exercices antérieurs	–	933
États Membres – soldes créditeurs	41 794	42 409
Créditeurs divers	2	150
Soldes créditeurs interfonds	324	–
Comptes de régularisation – passif	557	457
Total du passif	42 686	44 520
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	1 491	–
Excédent cumulé	–	818
Total des réserves et du solde du fonds	1 491	818
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	44 177	45 338

^a Le compte spécial de la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge a été regroupé avec celui de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge. Voir aussi notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la trésorerie commune. Comprend 108 841 dollars de dépôts à vue ou à terme, 2 547 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 2 633 dollars), 595 927 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 600 140 dollars) et 4 273 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^d Voir note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXVI

Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT)^a

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 1er avril 1988 au 30 juin 1991 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>1er avril 1988 au 30 juin 2002</i>	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	416 162	–	–
Contributions volontaires	23 736	–	–
Intérêts créditeurs	44 709	1 504	1 268
Autres recettes/recettes accessoires	13 387	–	–
Total des recettes	497 994	1 504	1 268
Total des dépenses	374 185	–	–
Excédent (déficit)	123 809	1 504	1 268
Ajustements sur exercices antérieurs	(579)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	123 230	1 503	1 267
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	32 016	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(66 896)	(19 492)	–
Virement au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix	(49 243)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	39 107	37 840
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	39 107	21 118	39 107

État XXXVI (*fin*)**Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT)**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	515	496
Trésorerie commune ^d	37 997	38 499
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	103	122
Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie – solde débiteur	2 000	–
Total de l'actif	40 615	39 117
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	2	2
États Membres – soldes créditeurs	19 495	8
Total du passif	19 497	10
Réserves et solde du fonds		
Excédent accumulé ^c	21 118	39 107
Total des réserves et du solde du fonds	21 118	39 107
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	40 615	39 117

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 57/323 de l'Assemblée générale en date du 18 juin 2003, la moitié du solde disponible au 30 juin 2002, soit 19 492 525 dollars, a été reversée aux États Membres, le remboursement de l'autre moitié ayant été reporté au 31 mars 2004. Voir aussi note 9.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 5 811 777 dollars de dépôts à vue ou à terme, 136 019 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 140 584 dollars), 31 820 760 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 32 045 734 dollars) et 228 170 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXVII

Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII)^a

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 9 août 1988 au 31 mars 1991 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>9 août 1988 au 30 juin 2002</i>	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	199 113	–	–
Contributions volontaires	14 715	–	–
Intérêts créditeurs	12 441	179	185
Autres recettes/recettes accessoires	12 053	1	–
Total des recettes	238 322	180	185
Total des dépenses	177 895	–	–
Excédent (déficit)	60 427	180	185
Ajustements sur exercices antérieurs	226	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	60 653	179	184
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 997	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(43 484)	–	–
Virement au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix	(18 156)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	4 010	3 826
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	4 010	4 189	4 010

État XXXVII (*fin*)
**Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies
pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII)**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	666	610
Trésorerie commune ^c	3 526	3 354
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	18	79
Soldes débiteurs interfonds	–	2
Total de l'actif	4 210	4 045
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	8	21
États Membres – soldes créditeurs	13	14
Total du passif	21	35
Réserves et solde du fonds		
Excédent accumulé	4 189	4 010
Total des réserves et du solde du fonds	4 189	4 010
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	4 210	4 045

^a Voir notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la trésorerie commune. Comprend 539 341 dollars de dépôts à vue ou à terme, 12 623 dollars de placements à court terme (valeur du marché : 13 046 dollars), 2 953 011 dollars de placements à long terme (valeur du marché : 2 973 889 dollars) et 21 175 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXVIII

**Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies^a
(FONU) (1956)**État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période
allant du 5 novembre 1956 au 30 juin 1967 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>5 novembre 1956 au 30 juin 2002</i>	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	166 375	–	–
Contributions volontaires	28 086	–	–
Produit de la vente d'obligations de l'ONU	19 207	–	–
Prélèvement sur le Compte spécial de l'ONU	3 911	–	–
Recettes accessoires, économies réalisées lors du règlement d'engagements et ajustements	8 479	(2 481)	(1 331)
Total des recettes	226 058	(2 481)	(1 331)
Total des dépenses^c	215 540	–	–
Excédent (déficit) net	10 518	(2 481)	(1 331)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	10 518	11 849
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	10 518	8 037	10 518

État XXXVIII (*fin*)**Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1956)**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Quotes-parts non acquittées ^b	42 627	42 627
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)	5 275	5 275
Excédent des dépenses autorisées sur les quotes-parts mises en recouvrement et autres contributions portées en recettes	876	876
Soldes débiteurs interfonds	81	81
Total de l'actif	48 859	48 859
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	19 279	16 798
Montants portés au crédit des États Membres au titre de l'excédent des contributions du personnel sur les remboursements de l'impôt sur le revenu (États autres que les États-Unis d'Amérique)	465	465
Compte spécial relatif aux contributions volontaires reçues pour financer les dépenses autorisées n'ayant pas donné lieu à la mise en recouvrement de quotes-parts – rétrocédées aux États Membres qui ont versé ces contributions	614	614
Sommes mises en recouvrement auprès des pays développés en vue de constituer une réserve ^d	10 415	10 415
Dû au Compte spécial de l'ONU	1 932	1 932
Dû au compte Produit de la vente des obligations de l'ONU	8 117	8 117
Total du passif	40 822	38 341
Réserves et solde du fonds		
Excédent accumulé	8 037	10 518
Total des réserves et du solde du fonds	8 037	10 518
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	48 859	48 859

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement. Les montants dus par les États Membres n'ont pas changé depuis le 30 juin 2001. Le tableau 38.1 du rapport financier et des états financiers vérifiés relatifs aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice clos le 30 juin 2001 en donne la liste détaillée.^c Perte de change due à la réévaluation des sommes à payer en monnaie locale.^d Pour 1965, 3 550 000 dollars conformément à la section II de la résolution 2115 (XX) de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1965; pour 1966, 3 550 000 dollars conformément à la section III de cette résolution; pour 1967, 3 315 000 dollars conformément à la résolution 2194 B (XXI) du 16 décembre 1966.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXIX

Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)^a

État au 30 juin 2003 des recettes et des dépenses de la période allant du 14 juillet 1960 au 30 juin 1964 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>14 juillet 1960 au 30 juin 2002</i>	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	241 549	–	–
Contributions volontaires	36 193	–	–
Produit de la vente d'obligations de l'ONU	110 726	–	–
Intérêts créditeurs	89	–	–
Recettes accessoires, économies réalisées lors du règlement d'engagements et ajustements ^c	45 862	(154)	(118)
Total des recettes	434 419	(154)	(118)
Total des dépenses	397 437	–	–
Excédent (déficit) net	36 982	(154)	(118)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	36 982	37 100
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	36 982	36 828	36 982

État XXXIX (*fin*)**Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)**

État au 30 juin 2003 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Actif		
Quotes-parts non acquittées ^b	73 892	73 892
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)	6 687	6 687
Excédent des dépenses autorisées sur les quotes-parts et les contributions volontaires portées en recettes ^d	1 973	1 973
Soldes débiteurs interfonds	909	909
Total de l'actif	83 461	83 461
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	6 890	6 736
Montants portés au crédit des États Membres au titre de l'excédent des contributions du personnel sur les remboursements de l'impôt sur le revenu (États autres que les États-Unis d'Amérique)	855	855
Compte spécial relatif aux contributions volontaires reçues pour financer les dépenses autorisées n'ayant pas donné lieu à la mise en recouvrement de quotes-parts – rétrocédées aux États Membres qui ont versé ces contributions	1 560	1 560
Dû au Compte spécial de l'ONU	1 397	1 397
Dû au compte Produit de la vente d'obligations de l'ONU	35 931	35 931
Total du passif	46 633	46 479
Réserves et solde du fonds		
Excédent accumulé	36 828	36 982
Total des réserves et du solde du fonds	36 828	36 982
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	83 461	83 461

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Perte de change due à la réévaluation des sommes à payer en monnaie locale.^d Pour 1961, 268 455 dollars; pour le deuxième semestre de 1963, 1 118 712 dollars; pour le premier semestre de 1964, 585 899 dollars.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Notes relatives aux états financiers des opérations de maintien de la paix (exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003)

Note 1

L'Organisation des Nations Unies et ses activités

a) La Charte des Nations Unies, signée le 26 juin 1945, est entrée en vigueur le 24 octobre 1945. Les principaux objectifs de l'Organisation, dont la poursuite est confiée à ses cinq principaux organes, sont les suivants :

- i) Maintenir la paix et la sécurité internationales;
- ii) Favoriser le progrès et le développement socioéconomiques internationaux;
- iii) Assurer le respect universel des droits de l'homme;
- iv) Administrer la justice internationale et veiller au respect du droit international;
- v) Faire accéder les territoires sous tutelle à l'autonomie;

b) L'Assemblée générale se consacre à des problèmes politiques, économiques et sociaux très divers, ainsi qu'aux aspects financiers et administratifs de l'Organisation;

c) Sous la direction du Conseil de sécurité, l'Organisation s'occupe de divers aspects du maintien et du rétablissement de la paix, intervenant notamment pour résoudre des conflits, rétablir la démocratie, favoriser le désarmement, fournir une assistance électorale, faciliter la consolidation de la paix après les conflits, apporter une assistance humanitaire pour assurer la survie de groupes dont les besoins élémentaires ne sont pas satisfaits, et superviser les poursuites exercées à l'encontre des auteurs de violations graves du droit humanitaire international;

d) Le Conseil économique et social a des attributions particulières en matière de développement socioéconomique et joue notamment un rôle de premier plan en encadrant l'action menée par les autres organismes des Nations Unies pour faire face aux problèmes internationaux d'ordre économique, social et sanitaire;

e) La compétence de la Cour internationale de Justice s'étend aux différends entre États Membres que ceux-ci lui soumettent pour qu'elle donne un avis consultatif ou rende un arrêt ayant force obligatoire;

f) Le Conseil de tutelle a achevé l'essentiel de sa tâche en 1994, date à laquelle a pris fin l'Accord de tutelle relatif au dernier territoire sous tutelle de l'Organisation des Nations Unies.

Note 2

Résumé des principales conventions comptables

Les principales conventions comptables appliquées par l'Organisation des Nations Unies sont les suivantes :

a) Les comptes de l'Organisation sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation tel qu'adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière établies par le Secrétaire général en application dudit règlement et aux instructions administratives publiées par le Secrétaire général adjoint à la

gestion ou par le Contrôleur. Ils sont aussi pleinement conformes aux Normes comptables du système des Nations Unies qui ont été adoptées par le Comité administratif de coordination (CAC), devenu depuis le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). L'Organisation applique la norme comptable internationale 1 relative à la publication des méthodes comptables, telle que modifiée et adoptée par le CCS, à savoir :

- i) Continuité des activités, permanence des méthodes et spécialisation des exercices sont les postulats comptables fondamentaux. Lorsqu'ils sont appliqués dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Dans le cas contraire, il faut le préciser en indiquant pourquoi;
 - ii) Prudence, primauté de la substance sur la forme et importance relative sont les principes qui déterminent le choix et l'application des conventions comptables;
 - iii) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;
 - iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers, et toutes lesdites conventions doivent normalement être indiquées au même endroit;
 - v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;
 - vi) Tout changement de convention comptable qui a une incidence significative sur l'exercice considéré, ou peut en avoir une sur des exercices ultérieurs, doit être indiqué et dûment motivé. Si elle est significative, l'incidence du changement doit être indiquée et quantifiée;
- b) Les comptes de l'Organisation sont tenus selon le principe de la comptabilité par fonds. Des fonds distincts à des fins générales ou déterminées peuvent être établis par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité ou le Secrétaire général. Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte, ayant une comptabilité propre en partie double dont les comptes s'équilibrent. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature;
- c) L'exercice des opérations de maintien de la paix est annuel et va du 1er juillet au 30 juin. Pour tous les autres fonds de l'Organisation, l'exercice est biennal et comprend deux années civiles consécutives;
- d) En règle générale, les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés sur la base des engagements (en droits constatés). Pour les recettes provenant des quotes-parts, les règles applicables sont celles énoncées au paragraphe j) ii) ci-après;
- e) Les comptes de l'Organisation sont libellés en dollars des États-Unis. Les montants inscrits dans les comptes tenus dans d'autres monnaies sont convertis en dollars des États-Unis au moment des opérations, aux taux de change fixés par l'Organisation. L'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les soldes débiteurs et créditeurs exprimés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont indiqués en dollars dans les états financiers, leur montant étant

converti aux taux de change opérationnels de l'ONU à la date de l'arrêté des comptes. Si la valeur obtenue en utilisant le taux de change effectif à la date de l'arrêté des comptes s'écarte sensiblement de celle résultant de l'utilisation du taux de change opérationnel de l'ONU pour le dernier mois de l'exercice, le montant de la différence est indiqué dans une note;

f) Les états financiers de l'Organisation sont établis selon la méthode du coût historique et les chiffres ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services;

g) L'état des flux de trésorerie est établi selon la « méthode indirecte » visée dans les Normes comptables du système des Nations Unies;

h) Les états financiers de l'Organisation sont présentés conformément aux recommandations que le Groupe de travail sur les normes de comptabilité formule à l'intention du CCS;

i) Les résultats des opérations de l'Organisation figurant dans les états I à III sont présentés sous forme condensée, par type d'activité, après consolidation, c'est-à-dire après élimination de tous les soldes interfonds et des opérations réciproques pouvant entraîner un double comptage des recettes et des dépenses. Cette présentation consolidée ne suppose nullement que des fonds distincts puissent être confondus en aucune manière, les ressources d'un fonds ne pouvant normalement servir qu'à ce fonds;

j) Recettes :

i) Les montants nécessaires pour financer les activités entreprises au titre des opérations de maintien de la paix sont mis en recouvrement auprès des États Membres après avoir été répartis selon le barème des quotes-parts arrêté par l'Assemblée générale;

ii) Les quotes-parts sont comptabilisées comme recettes lorsque l'Assemblée a autorisé leur mise en recouvrement auprès des États Membres et que le Secréariat a émis les avis de mise en recouvrement correspondant à l'exercice considéré. Ni les ouvertures de crédit ni les autorisations d'engagement de dépenses ne donnent lieu à la constatation de recettes, sauf si l'Assemblée a autorisé la mise en recouvrement des quotes-parts correspondantes auprès des États Membres;

iii) Les sommes mises en recouvrement auprès d'États non membres qui acceptent de rembourser à l'Organisation le coût de leur participation à des traités, organes et conférences des Nations Unies sont comptabilisées comme recettes accessoires;

iv) Les contributions volontaires d'États Membres ou d'autres donateurs sont comptabilisées comme recettes dès lors qu'elles font l'objet d'un engagement écrit de versement à des dates spécifiées pendant l'exercice en cours. Les contributions volontaires versées en espèces ou sous forme de services et de fournitures que le Secrétaire général juge acceptables sont comptabilisées comme recettes ou signalées dans les états financiers;

v) Les allocations provenant d'autres fonds sont des sommes qu'il a été décidé de virer d'un fonds à un autre d'où elles seront décaissées;

vi) Les recettes provenant de services rendus comprennent les sommes remboursées au titre des dépenses de personnel et des autres dépenses afférentes à la fourniture d'un appui technique et administratif à d'autres organisations;

vii) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les dépôts bancaires et les revenus des placements de la trésorerie commune. Sont déduites des revenus des placements toutes les pertes subies et toutes les pertes nettes non réalisées sur les placements à court terme de la trésorerie commune. Les revenus de ces placements et les coûts afférents à leur gestion sont répartis entre les différents fonds participants;

viii) Les recettes accessoires comprennent les loyers perçus, le produit de la vente de matériel usagé ou excédentaire, les remboursements de dépenses passées en charges au cours d'exercices antérieurs, les gains nets réalisés sur les opérations de change, les indemnités versées par les compagnies d'assurances, les sommes mises en recouvrement auprès des nouveaux États Membres pour l'année de leur admission, les sommes perçues auprès des États non membres visées au paragraphe j) iii) ci-dessus, les sommes acceptées sans que leur destination ait été spécifiée et d'autres recettes diverses;

ix) Les recettes se rapportant à des exercices ultérieurs ne sont pas comptabilisées en recettes de l'exercice, mais sont inscrites au passif dans les comptes de régularisation, comme indiqué au paragraphe m) iii);

k) Dépenses :

i) Les dépenses sont imputées sur les crédits ouverts ou sur les autorisations d'engagement de dépenses. Les dépenses totales comprennent les engagements non réglés et les décaissements;

ii) Les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice pendant lequel ces biens ont été acquis et ne sont pas portées en immobilisations. L'inventaire de ces biens est établi au coût historique;

iii) Les dépenses afférentes à des exercices futurs ne sont pas imputées au budget de l'exercice considéré et sont portées à l'actif dans les comptes de régularisation, en tant que charges comptabilisées d'avance, comme indiqué au paragraphe l) v);

l) Actif :

i) L'encaisse et les dépôts à terme sont les fonds déposés dans des comptes à vue ou dans des comptes en banque portant intérêts;

ii) La trésorerie commune comprend les dépôts à vue et à terme et les placements à court terme et à long terme, qui sont gérés centralement, ainsi que les revenus cumulés de ces placements, qui sont tous de même nature. Les placements à court terme sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur du marché; les placements à long terme sont comptabilisés au coût d'acquisition. Le coût est défini comme la valeur nominale augmentée ou diminuée du montant non amorti de la prime d'émission éventuelle. La part de chaque fonds dans la trésorerie commune est indiquée dans l'état financier

pertinent, au bas duquel figure une note donnant sa composition et la valeur de marché des placements;

iii) Les États Membres étant légalement tenus de s'acquitter de leurs quotes-parts, les contributions mises en recouvrement et non acquittées sont comptabilisées quelles que soient les perspectives de recouvrement. L'Organisation a pour politique de ne pas tenir compte des retards qui peuvent intervenir dans le recouvrement des sommes en question;

iv) Les soldes interfonds, qui représentent le résultat des opérations effectuées entre différents fonds, sont compris à la fois dans les montants dus au Fonds général de l'Organisation et dans ceux dus par celui-ci. Ils tiennent également compte des opérations effectuées directement avec le Fonds général. Ils font périodiquement l'objet d'un règlement, en fonction des disponibilités;

v) Les comptes de régularisation inscrits à l'actif comprennent essentiellement les charges comptabilisées d'avance, c'est-à-dire des dépenses qui ne peuvent pas valablement être imputées à l'exercice considéré et qui seront imputées sur un exercice ultérieur. Ce poste comprend notamment les engagements prévisionnels approuvés par le Contrôleur pour des exercices à venir conformément à la règle de gestion financière 106.7. Ces engagements sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère permanent, ainsi qu'aux contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes;

vi) Aux fins des états financiers uniquement, la partie des avances versées aux fonctionnaires au titre de l'indemnité pour frais d'études considérée comme se rapportant à l'année scolaire ou universitaire écoulée à la date de l'état financier est inscrite à l'actif dans les comptes de régularisation. Le montant total de chaque avance reste comptabilisé comme somme à recevoir de l'intéressé tant que celui-ci n'a pas produit les justificatifs requis; à réception de ceux-ci, l'avance est imputée au compte budgétaire approprié et régularisée;

vii) Les frais d'entretien et de réparation des immobilisations sont imputés aux comptes budgétaires appropriés. Le mobilier, le matériel, les autres biens durables et les aménagements apportés aux locaux pris à bail ne sont pas inscrits à l'actif de l'Organisation. Les acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. La valeur des biens durables est indiquée dans les notes relatives aux états financiers;

m) Passif, réserves et solde du fonds :

i) Les réserves opérationnelles ou autres sont incluses dans le montant total indiqué pour les réserves et le solde du fonds dans les états financiers;

ii) Les engagements non réglés afférents à des exercices ultérieurs sont inclus à la fois dans les charges comptabilisées d'avance (comptes de régularisation – actif) et dans les engagements non réglés;

iii) Les comptes de régularisation inscrits au passif comprennent les recettes encaissées au cours d'un exercice qui se rapportent à un exercice ultérieur et les primes de rapatriement payables lors d'exercices ultérieurs;

iv) Les sommes dues par l'Organisation sont indiquées sous la désignation d'engagements non réglés. Les engagements des opérations de maintien de la paix contractés au cours de l'exercice demeurent valables 12 mois après la fin dudit exercice. En vertu de l'article 5.5 du Règlement financier, ceux de ces engagements qui représentent des sommes dues à des États Membres restent normalement valables pendant quatre ans supplémentaires à l'issue de la période de 12 mois visée à l'article 5.3 dudit Règlement;

v) Le cas échéant, les dettes éventuelles sont signalées dans les notes relatives aux états financiers;

vi) L'ONU fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour assurer des pensions de retraite et diverses prestations connexes, notamment en cas de décès ou d'invalidité. Le régime des pensions du personnel des Nations Unies est un régime par capitalisation à prestations définies. Les obligations financières de l'Organisation vis-à-vis de la Caisse sont constituées des cotisations qu'elle doit verser à celle-ci, au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, elles comprennent également sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué ces dispositions.

Note 3

Dispositions concernant la comptabilité des opérations de maintien de la paix

Les comptes des opérations de maintien de la paix sont tenus conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, compte dûment tenu des dispositions ci-après :

a) L'article 1.2 du Règlement financier, dans lequel il est spécifié que l'exercice des opérations de maintien de la paix financées au moyen de comptes spéciaux est annuel et va du 1er juillet au 30 juin;

b) L'article 6.5 du Règlement financier, dans lequel il est spécifié que le Secrétaire général soumet chaque année au Comité des commissaires aux comptes, au plus tard le 30 septembre, les comptes annuels des opérations de maintien de la paix financées au moyen de comptes spéciaux;

c) L'article 5.5 du Règlement financier, qui dispose que les crédits nécessaires pour régler les sommes dues aux gouvernements des pays qui fournissent des contingents militaires ou de police ou d'autres biens ou services à des opérations de maintien de la paix sont conservés à l'expiration de la période de 12 mois prévue à l'article 5.3 si les demandes de remboursement requises n'ont pas été présentées ou traitées durant l'exercice auquel elles se rapportent. Ces engagements restent valables pendant quatre années supplémentaires à l'issue de ladite période de 12 mois. À l'expiration de ce délai supplémentaire de quatre ans, tout engagement non réglé est annulé, de même que le solde de tout crédit reporté pour le couvrir;

d) Contributions volontaires :

i) Dispositions générales :

a. Les contributions volontaires en espèces sont considérées comme des recettes à inscrire au crédit du compte spécial de l'opération de maintien de la paix concernée;

b. Les contributions volontaires en nature portant sur des biens ou services sont inscrites en tant que recettes, sous l'intitulé « Contributions volontaires », au crédit du compte spécial de l'opération de maintien de la paix concernée, au moment où la fourniture des biens ou services a commencé, à condition que des crédits aient été prévus au budget au titre de ces biens ou services. Si aucun crédit n'a été prévu au budget, la contribution n'est pas comptabilisée, mais son montant est indiqué dans une note accompagnant les états financiers. Le coût des installations ou services fournis par un État Membre sur le territoire duquel l'ONU mène une opération ne doit pas être pris en compte dans l'évaluation des contributions volontaires;

ii) Comptes de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre :

a. Avant le 16 juin 1993, le Secrétaire général n'était pas habilité à utiliser d'autres fonds que les contributions volontaires offertes par des gouvernements pour le financement de la Force. Les engagements comptabilisés pour la période antérieure au 16 juin 1993 ne pouvaient donc pas dépasser le montant total des contributions annoncées. De ce fait, les comptes ne font pas apparaître le montant total des engagements de la Force afférents à ladite période, en particulier les dépenses supplémentaires à rembourser au titre de la solde et des indemnités versées aux contingents et du matériel leur appartenant. Le montant total de ces engagements non comptabilisés relatifs à la période antérieure au 16 juin 1993 s'élève à 188 862 303 dollars; il est indiqué dans la note f au bas de l'état relatif à la Force (état IV);

b. Dans sa résolution 47/236 du 14 septembre 1993, l'Assemblée générale a décidé que les dépenses de la Force engagées à compter du 16 juin 1993 seraient traitées comme des dépenses de l'Organisation devant être supportées par les États Membres, selon les termes du paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies. En conséquence, à partir du 16 juin 1993, des crédits ont été ouverts et leur montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée;

e) Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix :

Par sa résolution 47/217 du 23 décembre 1992, l'Assemblée générale a créé un Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix en tant que facilité de trésorerie permettant à l'Organisation de répondre rapidement aux besoins d'opérations de maintien de la paix. Le montant du Fonds de réserve a été fixé à 150 millions de dollars. Conformément à l'alinéa f) de la résolution mentionnée, le Fonds a été alimenté au moyen du solde inutilisé des crédits inscrits aux comptes spéciaux du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (49 242 762 dollars) et du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour

l'Iran et l'Iraq (18 156 200 dollars), et des économies relatives au Fonds général de l'ONU dont le report avait été autorisé (82 601 038 dollars).

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2003, un montant de 14 137 444 dollars a été viré du Fonds au compte de la Base de soutien logistique pour financer les stocks stratégiques, conformément à la résolution 56/292 de l'Assemblée générale en date du 27 juin 2002.

Note 4

Notes explicatives concernant les quotes-parts à recevoir

Les quotes-parts à recevoir qui figurent dans les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2003 ont été comptabilisées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et à la politique de l'Organisation. En ce qui concerne les montants indiqués comme non acquittés, certains États Membres ont fait savoir qu'ils avaient l'intention de retenir une partie de leurs quotes-parts, ou de ne les verser qu'à certaines conditions. Comme indiqué plus haut à la note 2 1) iii), l'Organisation a pour politique de ne pas tenir compte des retards qui peuvent intervenir dans le recouvrement des quotes-parts non acquittés. À ce propos, un certain nombre d'États Membres ont demandé que soit signalée la position qu'ils ont adoptée (et que leurs délégations ont exposée à plusieurs reprises lors des sessions de l'Assemblée), en particulier ce qui suit :

a) S'agissant de montants qui ont trait à des dépenses imputées au Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) (1956) ou au Compte ad hoc de l'Opération des Nations Unies au Congo, certains États Membres estiment qu'ils ne sont pas tenus par les dispositions de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies de contribuer au financement de ces dépenses considérées par eux comme illégales. Les contributions que lesdits États Membres ont refusé de verser sont estimées à 38,6 millions de dollars dans le cas de la FUNU (1956) (état XXXVIII) et à 70,2 millions de dollars dans le cas de l'ONUC (état XXXIX). Ces montants, calculés sur la base des quotes-parts des États concernés, ne comprennent pas les contributions non acquittées dues par la Chine pour la période antérieure au 24 octobre 1971, soit 5,3 millions de dollars au titre de la FUNU (1956) et 6,7 millions de dollars au titre de l'ONUC. Après l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 2758 (XXVI) du 25 octobre 1971, intitulée « Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies », le montant en question a été viré à un compte spécial en application de la résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée en date du 19 décembre 1972;

b) Certains États Membres ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de participer au financement de la FUNU (1973), ni de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD). D'autres ont déclaré qu'ils avaient déduit de leurs contributions à la FUNU (1973) leur part des dépenses qu'ils attribuent aux fonctions supplémentaires résultant de l'accord conclu entre l'Égypte et Israël le 4 septembre 1975. On estime à 300 000 dollars le montant retenu par lesdits États Membres sur les contributions mises en recouvrement pour financer les dépenses engagées par la FUNU (1973) jusqu'à sa dissolution en 1979, et par la FNUOD jusqu'au 30 juin 2003. Ce chiffre ne tient pas compte des 36 millions de dollars correspondant aux contributions que la Chine n'a pas acquittées pour la

période allant du 25 octobre 1971 au 31 décembre 1981, qui ont été virés à un compte spécial en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1981;

c) Certains États Membres ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de participer au financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Les contributions au financement de la FINUL que ces États ont refusé de verser sont estimées à 23,6 millions de dollars. Ce montant représente les quotes-parts mises en recouvrement auprès de chacun d'eux depuis la création de la FINUL, le 19 mars 1978, jusqu'au 30 juin 2003. Il ne tient pas compte des 19,6 millions de dollars correspondant aux contributions que la Chine n'a pas acquittées pour la période allant du 25 octobre 1971 au 31 décembre 1981, qui ont été virés à un compte spécial en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée générale;

d) État des contributions mises en recouvrement non acquittées au 30 juin 2003 :

Le rapport sur l'état des contributions au 30 juin 2003 (ST/ADM/SER.B/606) présente, pour chaque opération de maintien de la paix, le montant des contributions mises en recouvrement auprès de chaque État Membre, le montant versé et le solde dû. Il a été publié en juillet, trop tôt pour que l'on puisse y tenir compte des décisions prises par l'Assemblée générale fin juin concernant les quotes-parts à mettre en recouvrement ou les sommes à porter au crédit des États Membres. En revanche, le montant des quotes-parts dues par les États Membres indiqué dans les états financiers au 30 juin 2003 tient compte de ces éléments, les opérations réalisées fin juin ayant été saisies dans les comptes. Dans certains cas, ce montant est donc inférieur ou supérieur à celui indiqué dans le rapport sur l'état des contributions à la même date.

Note 5

États récapitulatifs concernant les comptes spéciaux des opérations de maintien de la paix : recettes et dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds (état I); actif, passif, réserves et soldes des fonds (état II); flux de trésorerie (état III)

a) Les états I à III présentent les résultats financiers de l'ensemble des fonds des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui sont ventilés entre trois groupes, puis consolidés pour arriver au total général. La présentation d'états consolidés ne signifie pas que l'un ou l'autre des fonds puisse être utilisé à une fin autre que celle pour laquelle il a été créé. Les résultats financiers de l'ensemble des opérations de maintien de la paix sont récapitulés dans les états I à III. Les résultats relatifs aux opérations qui étaient en cours pendant l'exercice sont présentés dans les états IV à XVI, ceux relatifs au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix dans l'état XVII, ceux relatifs au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix dans l'état XVIII, ceux relatifs à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi dans l'état XIX et ceux relatifs aux missions de maintien de la paix terminées dans les états XX à XXXIX;

b) Conformément aux règles de présentation normalisée des états financiers, l'excédent ou le déficit est calculé de deux façons différentes dans l'état I. Le premier calcul tient compte uniquement des recettes et des dépenses de l'exercice considéré. Le deuxième consiste à incorporer les ajustements apportés aux recettes ou aux dépenses au titre d'exercices antérieurs, pour aboutir à des montants nets.

Note 6**Force d'urgence des Nations Unies (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (état V)**

À différentes occasions, l'Assemblée générale a autorisé la suspension temporaire des articles 3.2 b), 3.2 d), 5.3 et 5.4 du Règlement financier pour permettre à la FUNU et à la FNUOD de conserver un excédent qui, sinon, aurait dû être reversé aux États Membres. Conformément à sa résolution 50/83 du 15 décembre 1995, cet excédent reporté, d'un montant de 64 931 001 dollars, a été réduit de 15 321 728 dollars pour compenser en partie l'annulation des contributions que l'Afrique du Sud aurait dû acquitter au titre de différentes opérations de maintien de la paix pour la période allant du 30 septembre 1974 au 23 juin 1994. Conformément à la résolution 53/226 de l'Assemblée, en date du 8 juin 1999, puis à ses résolutions 54/266 du 15 juin 2000 et 55/264 du 14 juin 2001, il a de nouveau été réduit de 13 622 162 dollars, le solde s'élevant à 35 987 111 dollars au 30 juin 2003.

Note 7**Force intérimaire des Nations Unies au Liban (état VI)**

À différentes occasions, l'Assemblée générale a autorisé la suspension temporaire des articles 3.2 b), 3.2 d), 5.3 et 5.4 du Règlement financier pour permettre à la FINUL de conserver un excédent qui, sinon, aurait dû être reversé aux États Membres. Conformément à la résolution 50/83 de l'Assemblée générale, cet excédent reporté, d'un montant de 108 461 935 dollars, a été réduit de 25 583 986 dollars pour compenser en partie l'annulation des contributions que l'Afrique du Sud aurait dû acquitter au titre de différentes opérations de maintien de la paix pour la période allant du 30 septembre 1974 au 23 juin 1994, le solde s'élevant à 82 877 949 dollars au 30 juin 2003.

Note 8**Excédent reporté**

Dans sa résolution 57/323 du 18 juin 2003, l'Assemblée générale a décidé de suspendre l'application des dispositions de l'article 5.5 du Règlement financier dans le cas de certaines missions dont la situation de trésorerie était déficitaire. Les missions concernées sont le Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (état XXVIII); l'Opération des Nations Unies au Mozambique (état XXXII); l'Opération des Nations Unies en Somalie (état XXXIII); la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, la Mission de transition des Nations Unies en Haïti et la Mission de police civile en Haïti (état XXI); l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (état XXXV); et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (état XXII).

Note 9**Excédent cumulé**

Par sa résolution 57/323 du 18 juin 2003, l'Assemblée générale a décidé de reporter au 31 mars 2004 le versement aux États Membres du solde (50 %) des liquidités dont disposaient encore certaines missions terminées. L'excédent cumulé des missions concernées sera réduit au moment où les virements prévus seront

effectués. Le montant total de 84 446 000 dollars qui sera reversé aux États Membres se répartit comme suit :

	<i>Dollars</i>
MONUT.	3 675 557
MONUA/UNAVEM	21 099 976
FORDEPRENU.	3 200 538
ATNUSO	6 596 057
MONUL.	6 465 038
FPNU.	5 963 931
MINUH	2 339 447
MINUAR/MONUOR.	12 646 056
ONUSAL	2 966 925
GANUPT	19 492 475
Total	84 446 000

Note 10

Excédent affecté au financement des stocks stratégiques

Par sa résolution 56/292 du 27 juin 2002, l'Assemblée générale a autorisé le prélèvement de 95 978 945 dollars et de 45 567 055 dollars, respectivement, sur les réserves et le solde du fonds des FPNU (état XXVII) et de la MINUHA (état XXIX), pour financer les stocks stratégiques, ces montants devant être virés au compte de la Base de soutien logistique (état XIX). Les États Membres avaient le choix entre deux options : accepter que leur part des excédents ci-dessus soit virée directement à la Base de soutien logistique, ou demander sa restitution et verser leur quote-part de financement des stocks. Certains États Membres ont choisi la première option et la Base a directement reçu à ce titre 54 690 848 dollars des FPNU et 25 815 321 dollars de la MINUHA. D'autres États Membres ont reçu leur part des excédents, soit 11 649 854 dollars au titre des FPNU et 5 639 962 dollars au titre de la MINUHA, et versé les quotes-parts mises en recouvrement pour financer les stocks. Les autres États Membres recevront leur part des excédents restant à répartir, soit 29 638 243 dollars au titre des FPNU et 14 111 772 dollars au titre de la MINUHA, lorsqu'ils auront versé leurs quotes-parts de financement des stocks.

Note 11

Matériel durable

On trouvera dans le tableau ci-après, établi d'après les comptes d'inventaire cumulés de l'Organisation au 30 juin 2003, la valeur au coût historique du matériel durable utilisé dans les zones des missions. Conformément aux conventions comptables de l'Organisation, ce matériel ne figure pas parmi les immobilisations, son prix d'achat étant imputé sur les crédits budgétaires au moment de l'acquisition.

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	2003	2002
UNFICYP	15 183	12 662
FNUOD	36 103	34 247
FINUL	102 098	130 513
MONUIK	23 334	23 580
MINURSO	27 136	25 948
MINUBH	–	59 333
MONUG	18 944	17 385
MINUSIL	71 648	68 018
MINUK	135 037	133 414
MONUC	136 743	101 466
ATNUTO	52 987	67 335
MINUEE	47 148	34 202
Base de soutien logistique	47 903	93 651
Base de soutien logistique – Stocks stratégiques	41 449	–
Total	755 713	801 754

Note 12**Obligations correspondant aux prestations payables aux fonctionnaires qui cessent le service et aux retraités**

a) L'ONU ne comptabilise spécifiquement dans aucun de ses états financiers les éléments de passif correspondant au programme d'assurance maladie après la cessation de service et à d'autres prestations payables à partir du moment où un fonctionnaire quitte l'Organisation. Les dépenses connexes sont prévues dans le budget ordinaire et dans les budgets des opérations de maintien de la paix et les dépenses effectivement engagées au cours d'un exercice sont comptabilisées en tant que dépenses courantes de l'exercice;

b) À la cessation de service, les fonctionnaires sont en droit de demander que leur soient payés les jours de congé qu'ils ont accumulés, jusqu'à un maximum de 60 jours. On estime qu'au 30 juin 2003, les sommes dues à ce titre par l'Organisation pour les opérations de maintien de la paix représentaient entre 20 et 25 millions de dollars;

c) À la cessation de service, certains fonctionnaires peuvent prétendre à une prime de rapatriement et au remboursement de certains frais de réinstallation, en fonction de leurs états de service. On estime qu'au 30 juin 2003, les sommes dues à ce titre pour les opérations de maintien de la paix représentaient entre 15 et 20 millions de dollars.

Annexe I

**Opérations de maintien de la paix financées
au moyen du budget ordinaire : utilisations
par principaux objets de dépense des crédits ouverts
pour la période de dix-huit mois terminée le 30 juin 2003**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Traitements et dépenses communes de personnel</i>	<i>Frais de voyage</i>	<i>Dépenses de fonctionnement et fournitures</i>	<i>Achats</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Administration et services communs	2 068	699	–	628	124	1 451	617
Direction exécutive et gestion	8 068	5 328	136	1	–	5 465	2 603
ONUST	51 151	30 038	2 252	2 966	1 005	36 261	14 890
UNMOGIP	12 446	6 061	1 148	1 519	510	9 238	3 208
Appui aux opérations hors Siège	4 467	2 941	29	2	–	2 972	1 495
Total	78 200	45 067	3 565	5 116	1 639	55 387	22 813

Annexe II

**Activités liées à des opérations de maintien de la paix,
financées à l'aide de fonds d'affectation spéciale :
état des recettes, des dépenses, des réserves
et des soldes des fonds au 30 juin 2003**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Réserves et solde du fonds en début de période</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses, virements et ajustements</i>	<i>Réserves et soldes du fond en fin de période</i>
Fonds d'affectation spéciale pour le règlement des questions frontalières entre l'Iraq et le Koweït	1 028	56	–	1 084
Fonds d'affectation spéciale pour le rétablissement des services publics essentiels à Sarajevo	5 752	268	3 224	2 796
Fonds d'affectation spéciale pour l'application de l'Accord de Cotonou sur le Libéria	3 709	140	3 730	119
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à la mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu et de cessation temporaires des hostilités à la frontière tadjiko-afghane et à l'intérieur du pays pendant la durée des pourparlers	21	1	–	22
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral	2 664	368	277	2 755
Fonds d'affectation spéciale pour le tracé et l'abornement de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée	4 864	4 005	2 613	6 256
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à la Force multinationale déployée au Timor oriental	77 351	2 995	73 885	6 461
Fonds d'affectation spéciale pour l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental	12 755	1 318	356	13 717
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au processus de paix en Éthiopie et en Érythrée	263	425	162	526
Fonds de contributions volontaires pour le processus de paix au Cambodge	4 331	226	–	4 557
Fonds d'affectation spéciale pour les activités de la Commission internationale d'appui et de vérification	222	12	–	234
Fonds d'affectation spéciale pour le Cambodge	2 173	110	–	2 283
Fonds d'affectation spéciale pour le Commandement unifié en Somalie	840	43	586	297
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à la mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces, signé à Moscou le 14 mai 1994	262	434	260	436
Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'assistance à la police en Bosnie-Herzégovine	4 345	649	2 969	2 025
Fonds d'affectation spéciale pour les mesures de confiance en Slavonie orientale	19	–	19	–
Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités de la MANUH	225	12	48	189

<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Réserves et solde du fonds en début de période</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses, virements et ajustements</i>	<i>Réserves et soldes du fond en fin de période</i>
Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des activités de la MITNUH	983	51	208	826
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités des Nations Unies relatives au maintien de la paix en Sierra Leone	1 210	129	521	818
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités de la MINURCA	25	–	–	26
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités d'information et activités connexes concernant les opérations de maintien de la paix	175	22	187	10
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités de rétablissement et de maintien de la paix des Nations Unies	40 707	2 207	645	42 269
Fonds d'affectation spéciale pour les activités liées aux aspects administratifs et budgétaires des opérations de maintien de la paix	1	–	–	1
Fonds d'affectation spéciale destiné à recueillir l'aide des gouvernements et des organisations non gouvernementales à l'intention du mécanisme d'exploitation des enseignements tirés des missions du Département des opérations de maintien de la paix	588	183	221	550
Fonds d'affectation spéciale pour le financement d'une conférence sur le soutien médical des opérations de maintien de la paix	9	1	–	10
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant	378	52	120	310
Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au personnel militaire détaché à titre gracieux par des gouvernements pour appuyer des opérations de maintien de la paix	39	2	–	41
Fonds d'affectation spéciale destiné à améliorer la capacité de prévention des conflits et de maintien de la paix en Afrique	198	11	18	191
Fonds d'affectation spéciale pour l'état-major de mission à déploiement rapide	963	52	–	1 015
Fonds d'affectation spéciale de soutien au processus de paix en République démocratique du Congo	873	64	247	690
Fonds d'affectation spéciale pour l'Administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	2 897	337	1 551	1 683
Total	169 870	14 174	91 847	92 197

04-23105 (F) 120304 230304

